

LÉON DAUDET

DE L'ACADÉMIE GONCOURT

MAGISTRATS  
ET POLICIERS

*Paris*

BERNARD GRASSET

4<sup>e</sup> édition.

MAGISTRATS ET POLICIERS

DU MÊME AUTEUR :

*Aux Editions Bernard Grasset*

LE RÊVE ÉVEILLÉ.

ÉTUDES ET MILIEUX LITTÉRAIRES.

FLAMBEAUX (*Rabelais, Montaigne, Victor Hugo, Baudelaire*).

FLAMMES (*Polémique et Polémistes, Proud'hon, les Châtiments, Rochefort et Vallès, Léon Bloy, Clemenceau*).

LES RYTHMES DE L'HOMME.

GOETHE ET LA SYNTHÈSE.

L'HÉRÉDO, essai sur le drame intérieur.

*Souvenirs*

FANTÔMES ET VIVANTS.

DEVANT LA DOULEUR.

L'ENTRE DEUX GUERRES.

SALONS ET JOURNAUX.

AU TEMPS DE JUDAS.

VERS LE ROI.

LA PLUIE DE SANG.

DÉPUTÉ DE PARIS.

VINGT-NEUF MOIS D'EXIL.

*Le Courrier des Pays-Bas*

I. — *La Ronde de nuit.*

II. — *Les Horreurs de la Guerre.*

III. — *Melancholia.*

IV. — *Les Pèlerins d'Emmaüs.*

F4E16

LÉON DAUDET  
DE L'ACADÉMIE GONCOURT



MAGISTRATS  
ET  
POLICIERS

---

ÉDITIONS BERNARD GRASSET  
61, RUE DES SAINTS-PÈRES, 61  
PARIS (VI<sup>e</sup>)

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE : VINGT-CINQ EXEMPLAIRES SUR VELIN PUR FIL LAFUMA, NUMÉROTÉS VELIN PUR FIL 1 A 20 ET I à V; ET DEUX CENT QUINZE EXEMPLAIRES SUR ALFA SATINÉ OUTHENIN-CHALANDRE, NUMÉROTÉS 1 A 200 ET I à XV.

IL A ÉTÉ TIRÉ EN OUTRE CINQUANTE EXEMPLAIRES SUR VELIN A LA FORME DES PAPETERIES DE RIVES, RÉSERVÉS A LA SOCIÉTÉ DE BIBLIOPHILES « LES AMIS DES BEAUX LIVRES », ET NUMÉROTÉS A.B.L. 1 à A.B.L. 50.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays, y compris la Russie.  
*Copyright by Editions Bernard Grasset, 1935.*

## CHAPITRE PREMIER

### GARDE DES SCEAUX ET CHANCELLERIE

Un jour, il y a de cela longtemps, c'était avant la guerre, feu Louis Barthou, qui était alors Garde des Sceaux, au cours d'une discussion à la Chambre, fut amené à déclarer que la magistrature était « gangrenée ». Le mot fit un certain bruit à l'époque. On le commenta dans la presse. Mais — comme le répète souvent Maurras — la démocratie c'est l'oubli. On l'oublia. Il fallu que les années passent, que les scandales succèdent aux scandales, que de mère Hanau on arrivât à Oustric, que d'Oustric on tombât à Stavisky, de Stavisky en Charles et Joseph Lévy, puis en Pélissier, en Poulner et autres coquins — j'en passe et des plus beaux — pour que le public s'aperçût de l'état de putréfaction où est tombée, du moins à Paris, la justice française. A part de très honorables, mais trop rares exceptions, les magistrats, de soumis qu'ils étaient, en sont venus à la complaisance, puis, de là, à la servilité pour en arriver à ne plus

être que les esclaves, non seulement d'hommes politiques, mais de forbans de finance, ou même de vulgaires escrocs et repris de justice.

Le mal est profond et grave. Il vaut qu'on examine les gens et les faits, ne serait-ce que pour bien voir ensuite quels vigoureux remèdes il convient d'appliquer à cette plaie d'une haute partie du corps social, qui, si elle n'était promptement traitée, mettrait en péril de mort la société tout entière et la Patrie.

Le ministre de la Justice est le grand maître de l'ordre judiciaire, il nomme les magistrats et doit veiller à la stricte observation des lois et des arrêts. Le Garde des Sceaux doit donc être un homme intègre, de haute moralité.

Or, qui voyons-nous à cette place, et cela depuis déjà de nombreuses années ?

Au cours de son étonnante ascension politique, un ignorant sordide, un cancre grandi sur les genoux de prostituées de Saint-Nazaire, un homme condamné pour attentat public à la pudeur, que le bon et spirituel Gaborit, qui le connaissait bien, a peint pour jamais dans une magnifique série d'articles : j'ai nommé Aristide Briand.

Un vicieux et un débauché, que ses mœurs mettaient dans les mains de la police du même nom, à qui une mort éclatante, sans rapport avec sa chienne d'existence, épargna le pilori.

Un Raoul Péret, ancien Président de la Chambre, Garde des Sceaux dans le cabinet Tardieu et dans

d'autres ministères. Un homme pauvrement et lamentablement vénal et achetable, qui donnait des ordres — et non pas seulement des conseils — aux parquets, aux présidents de chambres, à toute la magistrature assise et debout, convaincu de recevoir mensuellement une enveloppe garnie de l'escroc Oustric (dix mille francs).

J'avais connu Raoul Péret à la Chambre. Je le considérais comme un type faible de caractère, assez ambitieux, de bonnes manières, d'esprit cultivé et délié, pas méchant du tout. J'avais toutefois remarqué, à propos de l'affaire de mon malheureux enfant, qu'il avait une terrible frousse de la police, et aujourd'hui j'en comprends les raisons. Car « ces messieurs » de la rue des Saussaies et du quai des Orfèvres ne pouvaient ignorer — eux — les arcanes de la caverne d'Oustric et ses canalisations parlementaires. Il n'y a rien, dans l'œuvre de Balzac, consacrée aux dessous de la société, de plus saisissant, ni même d'aussi saisissant que la liquéfaction de Péret.

Il est vrai qu'elle n'a guère nui à sa carrière politique, puisqu'il siège toujours au Sénat. La Haute-Cour devait le flétrir. Elle l'a sauvé. En pareil cas, la monarchie des Chambres ardentes n'y allait pas par quatre chemins. Péret, et ses complices René Besnard et Gaston Vidal eussent été pendus haut et court, en compagnie d'Oustric lui-même. La République, plus indulgente, s'épargne et s'acquitte en ses produits. Le fumier démocratique sauve ses champignons en perdition. Un peu plus tard, il les expose à

sa devanture. On l'a vu pour Caillaux et Malvy, dûment condamnés, le premier pour haute trahison, le second pour forfaiture en temps de guerre, puis redevenus ministres, présidents de la commission des finances, au Sénat et à la Chambre, etc. Ce cher régime est le paradis des traîtres, des assassins et des voleurs. Chacun le sait, chacun le dit, et tout le monde le supporte gaillardement.

Pourtant cette fripouille de Péret était bien pris la main dans le sac d'Oustric et sa complicité avec l'escroc était certaine. Chéron — le Chéron de Bonny et du commissaire Guillaume — qui lui succéda à la fin de 1930, dans un communiqué à la Commission d'Enquête de l'époque, avait expliqué la sale combinaison de son prédécesseur.

Au cours d'une conversation avec le Garde des Sceaux, — [lui, Chéron] — à propos des dossiers administratifs, le Procureur général et le Procureur de la République lui ont confié que, pendant la présence de M. Raoul Péret au ministère de la Justice, le Procureur Général lui avait remis, le 21 octobre 1930, un rapport du Procureur de la République, daté du même jour, concluant à des poursuites contre Oustric, dans une affaire Maixandeu-Rochette. M. Raoul Péret avait gardé ce rapport pendant une dizaine de jours, puis, le 2 novembre, il avait convoqué le Procureur de la République, qui est venu avec le Procureur général. A la suite de cet entretien, les magistrats avaient été amenés à modifier les conclusions de leur rapport qui, au lieu de tendre à une information judiciaire, ne concluait plus qu'à une enquête.

M. Raoul Péret a fait valoir à M. le Procureur de la République et au Procureur général des considérations basées

sur la situation de la Bourse, sur laquelle il fallait veiller, disait-il, avec beaucoup de soin, et qui commandait la prudence, tout au moins, quant à présent.

Ceci est admirable, surtout si on le rapproche du fait avoué que, les dix jours une fois révolus, Péret d'Oustric avait fait revenir les deux magistrats du Parquet à sa botte, et leur avait déclaré qu'après entente avec Paul Reynaud, ministre des Finances, « il estimait qu'il n'y avait pas lieu pour le moment d'arrêter Oustric ».

Or, le 19 octobre 1930 — deux jours avant la réception par Péret de ces deux magistrats qui s'appelaient alors Donat-Guigue et feu Pressard — « une plainte contre X... » avait été décidée, plainte contre les baissiers en Bourse (c'est-à-dire pour Oustric), toujours après entente entre Péret et le petit Reynaud, bazardier de Mexico, dévaluateur par intérêt personnel, que Tardieu avait pris alors comme ministre des Finances.

Si je cite le fait, c'est qu'on saisit là sur le vif le genre d'ordres que donnent aujourd'hui aux juges les Gardes des Sceaux, ainsi que la complaisance servile, ou la complicité dans la honte, de la haute magistrature.

Mais notre série de portraits des derniers successeurs de d'Aguesseau n'est pas terminée.

Garde des Sceaux du cabinet Sarraut, avant de devenir ministre des Colonies de Camille Chautemps, nous avons eu le gremlin que, dès 1919, je pouvais

appeler l'escarpe Dalimier. Depuis vingt ans les mi-lieux parlementaires étaient fixés sur lui.

Albert Dalimier, dit « Gagne-toujours », — à cause de sa chance au poker — avait été sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, pendant la guerre, dans le cabinet Viviani-Malvy. Il fut le compagnon fidèle et partenaire assidu de Malvy au poker et de Viviani dans les coulisses de l'Opéra-Comique. Il n'avait pas quarante ans en 1914. De haute stature, très solide, bien campé, il ne fut, bien entendu, jamais mobilisé autrement que dans les théâtres subventionnés, où il faisait la pluie et le beau temps, et où ses prouesses galantes étaient légendaires.

Il faudrait un volume — en latin — pour conter les amusements, gaillardesses, coulisseries, trocs, trucs et manigances de Viviani, du préfet Népoty, de Dalimier, de Painlevé et de son chef de cabinet Bourguignon et autres, pendant trois ans de guerre, jusqu'au moment où le Père la Victoire vint mettre le holà à la bamboche à la fois salivaire et sanglante. D'où grande colère parmi ces messieurs. Cet amas de stupres et d'infamies, accumulés tandis que l'ennemi campait sur le territoire dévasté, à 80 kilomètres de la capitale, tandis que nos soldats tombaient par milliers, fera l'horreur des historiens qui se pencheront sur ce fumier, concentrique à un charnier. Les mœurs du Bas-Empire ont été dépassées, et de beaucoup; par ces politiciens et fonctionnaires républicains, vautrés jusqu'au col dans la débauche, le jeu, le chantage, la trahison, consciente ou inconsciente,

et la peur. Les filles de joie et d'intelligences avec l'ennemi qu'ils traînaient avec eux, les Mata Hari, les Nelly Béryl, les Madeleine Roux et Cie, ont tenu leur emploi dans la sarabande, ainsi que dans les histoires faisandées selon Pétrone, Suétone et Martial.

A cette époque, Dalimier, député de Corbeil, correspondait avec un certain Lee, dentiste à Charleville, à qui il avait promis, moyennant finances, une décoration. J'ai eu la correspondance échangée entre les mains. La façon dont Dalimier promène ce malheureux Lee de tapage en tapage, d'extorsion de fonds en extorsion de fonds, de présentation de député en présentation de Lombard, de blague en blague et de billet de 1.000 francs en billet de 1.000 francs, cette suite de lettres hideuses et de télégrammes implorants est la plus terrible mise en accusation que je connaisse de tout un système et de tout un milieu. L'authenticité de ce dossier est certaine, attestée par une quarantaine de pièces, toutes plus confondantes et abjectes les unes que les autres. L'histoire de ce dentiste Lee, ainsi estampé par Dalimier, par le sous-secrétaire d'Etat Dalimier, est quelque chose de symbolique. Dalimier n'a pas dû faire cela que pour Lee. Je plains les dentistes de Corbeil, s'ils ont affaire à Dalimier!

Mais ceci n'est encore que fleurette. J'ai su à la même époque par un ami du général Toutée — lequel eut un poste important au ministère de la Guerre, du temps des généraux Picquart et Brun — j'ai su

qu'une affaire plus grave encore, dite affaire Dalimier-Gévelot, dormait dans un dossier de cent cinquante pièces environ. Il s'agit d'une livraison de munitions, de manœuvres franchement interlopes et malhonnêtes, qui auraient, en réussissant, valu à Dalimier, un pot de vin de quinze cent mille francs, et auxquelles le général Toutée s'opposa comme c'était son devoir. Je cite ici les propres paroles de celui qui me confiait cette ignoble histoire : « Ce qui est certain, pour tout honnête homme, c'est que Dalimier a, dans cette seconde affaire, fait une confusion volontaire et scélérate entre les droits qu'il pensait avoir comme avocat-conseil — s'il l'était — de l'industriel ainsi favorisé et ceux dont il abusait, comme député influent, pour régenter les ministres et chefs de bureau et obtenir ainsi des faveurs insensées ». Dalimier, se sachant coupable, commit l'imprudenc de faire auprès du général Toutée, pour l'amadouer, une démarche parfaitement véreuse, qui lui valut une correction exemplaire.

Paul-Hyacinthe Loyson publia, en effet, dans les DROITS DE L'HOMME, une lettre du général Toutée que voici :

Mon cher ami,

Vous me demandez ce que je sais sur M. Dalimier.

Je ne sais sur ce personnage que ce qu'il m'est impossible de ne pas savoir.

Sans aborder les preuves d'indignité qui me seraient parvenues à raison de mes fonctions, je puis dire qu'une de ses

victimes m'a fait parvenir un dossier ne laissant aucun doute sur ses exigences d'argent en matière d'influence.

Je puis, sans nuire à l'auteur de cette plainte, et en raison même du fait qu'il m'en a saisi, produire devant toute personne qualifiée pour juger M. Dalimier les pièces originales qui me le font considérer comme coupable.

Mais j'ai toujours résisté aux suggestions de mes meilleurs amis politiques qui m'ont conseillé de saisir de cette affaire les personnages les plus élevés de l'Etat.

Si on m'en parle, je répondrai. Si l'on vous poursuit pour une parole imprudente, je vous apporterai le témoignage le plus convaincant. Je ne prends pas d'initiative, mais je ne cache rien.

Bien cordialement. — G. Toutée.

Ces faits connus, publiés et publics auraient dû, dans un régime normal, écarter des allées du pouvoir pour le reste de ses jours le gredin si bien étiqueté. Il n'en a rien été. Il a pu à son aise, de son fauteuil de ministre, recommander aux mutualités, aux compagnies d'assurances, les fameux bons de Bayonne, c'est-à-dire les escroqueries de Stavisky et participer, pour son plus grand bénéfice, au pillage de l'épargne. Cette participation certaine à la plus retentissante des affaires en cours n'empêche pas l'ex-garde des Sceaux Dalimier d'être en liberté.

Mais nous ne sommes pas au bout de notre énumération.

Voilà un autre ancien Garde des Sceaux. On l'entend le 26 avril 1934 à la Commission d'Enquête; que dit-il :



— J'ai reçu des honoraires. Ils m'ont été remis par Hayotte, dans mon cabinet, au nom de Stavisky. J'envisageai qu'il s'agissait d'une affaire importante. J'ai indiqué le chiffre que je désirais recevoir : 50.000 francs qui ont été remis par Hayotte.

Celui-ci s'appelle René Renoult. Il a été à maintes reprises ministre de la Justice. C'est ce misérable qui, en janvier 1925, reçut des policiers assassins de notre petit Philippe, ou, plus exactement, de leurs mandataires Bourdrez et Bouchède, commissaire à la S. G. une motion comminatoire à laquelle il s'empessa d'obtempérer.

L'an dernier, pendant les quelques mois où M. Gommien fut procureur de la République à Paris, il inculpa René Renoult pour trafic d'influence. Il est aujourd'hui assez difficile de se souvenir du nombre de fois où ce « garde d'escrocs » a été invité depuis, par des juges d'instruction nombreux et variés, à fournir des explications pour le même délit. C'est à René Renoult que les avocats indignés firent une si belle conduite, le jour où il s'avisa de venir au Palais pour plaidoirie. La photographie, publiée à cette occasion par les journaux, était d'un comique prodigieux, René Renoult essayant de prendre un air digne et compassé, tandis que ses confrères, groupés sur les marches du Palais, le conspuaient.

Il convient d'ailleurs de se souvenir que c'est le « président » René Renoult qui, d'ordre de la police politique, gracia Cottin, assassin de Clemenceau. Après qu'il avait fait ainsi le généreux aux dépens

de la vie du Père la Victoire, le Tigre l'avait jugé à son aune, et on se souvient qu'il donna un jour, à son domestique, qui lui apportait la carte dudit Renoult, la consigne de répondre à ce fâcheux visiteur : « M. Clemenceau m'a recommandé de brûler le paillasson, quand vous serez parti ». Il faut ajouter que pendant toute la dictature de Clemenceau, René Renoult avait été aux petits soins avec lui.

Après Péret d'Oustric, Dalimier d'Himmel et de Stavisky, et René Renoult de Stavisky, il y a Raynaldy de Sacazan, dont la justice aura sans doute à s'occuper prochainement. Au fauteuil de d'Aguesseau, place Vendôme, il serait bon d'adjoindre une paire de menottes, en souvenir des quatre ministres de foire d'empoigne qui l'on successivement occupé. En fait, c'était, depuis de longues années, la police de Sûreté Générale qui rendait la justice à Paris, grâce à la connaissance qu'elle avait de l'indignité de ces gardes des Sceaux et au chantage qu'elle exerçait sur eux. Cela devint tout à fait beau quand Pressard, beau-frère de Chautemps et aussi scélérat que Chautemps, fut procureur de la République et octroya, moyennant finances, dix-neuf remises à Stavisky, dit Serge Alexandre.

On imagine ce que peut être, dans ces conditions et sous de pareils lascars, l'administration de la justice.

Vous me direz que tous les ministres qui se sont succédés place Vendôme n'étaient pas tous sortis du même tonneau. Sans doute. Mais quand, par hasard,

un homme honnête se trouve à la tête de ce département ministériel, on le fait surveiller par des gens tarés ou pourvus d'un fort léger gage de scrupules, car l'intégrité même du ministre le rend suspect aux fripouilles de tout poil et aux compères en toge et toque, des dites fripouilles.

Ce fut le cas pour l'honnête et charmant Léon Bérard, esprit des plus cultivés, humaniste de grande classe et qui connaissait — en renonçant à les réprimer pendant son court passage — toutes les tares de ses services. On lui délégua le brigadier Ballerat de la Police judiciaire, de crainte d'un sursaut de son honneur devant certains faits trop révoltants.

Ballerat a commencé sa véritable carrière comme auxiliaire du capitaine — aujourd'hui conseiller — Bouchardon, dans les affaires de trahison. Il y apporta le même zèle qu'il apporta ensuite au briandisme, au caillautisme et au « benoïtisme », à tout ce que poursuivaient en 1918 le père Clemenceau et Ignace. Les élections du 11 mai 1924 l'avaient complètement retourné. Nul doute d'ailleurs qu'un renversement de la situation politique renverserait de nouveau son point de vue. Toujours est-il que l'affaire Almazian le trouva aux ordres et à la botte de cet extraordinaire forban qu'était André Benoist, directeur de la P. J., pour le compte d'Oustric et de quelques autres. Il fut parmi les bourreaux d'Almazian, et des plus acharnés à faire avouer, en le torturant, au malheureux le meurtre de Rigaudin, venant après le meurtre de la mère Blanc. Sans son avocat,

M<sup>e</sup> Legrand, Almazian était irrévocablement perdu. Voir le « témoignage » du chauffeur Flottes, Bajot numéro deux.

On affirmait dans les milieux judiciaires — qui ne connaît au Palais, Léon Ballerat, pourchasseur des faux Rodin! — que cet homme de police déterminé, subtil, redoutable, imprudent, en savait aussi long sur l'affaire Rigaudin que sur l'affaire Gohary!

Comme on était au temps de la Commission d'Enquête sur les affaires Oustric, le consortium de résistance à la Commission d'Enquête, auquel commandait le forban André Benoist avait, comme délégué, auprès de Léon Bérard, le brigadier Ballerat. C'est ici la confirmation éclatante de tout ce que j'écris depuis l'assassinat policier de Marius Plateau. La justice est tombée en France, du fait de la démocratie, sous la coupe de la police. Ce n'est plus la justice poursuivant le crime. C'est le crime et le vol ligotant la justice. La suite de cet ouvrage ne prouvera que trop surabondamment la vérité de cette formule.

Ce qui est arrivé avec le papa Chéron et l'instruction de l'assassinat du conseiller Prince est un exemple de ce que j'avance.

Drôle de bonhomme, ce papa Chéron! Il était indubitablement sympathique de sa personne, ayant du naturel et de l'esprit. Grand argentier du régime en un moment difficile, il paraissait connaître son affaire et il faisait des exposés simples, tranquilles, qui rassuraient. Un autre serait venu s'arracher les cheveux à la tribune, déclarer qu'il y avait un déficit de dix-

sept milliards en s'épongeant le front, adjurer les fonctionnaires et les anciens combattants de faire hara-kiri, menacer les sycophantes, au sens étymologique (dénonciateurs des fraudes de figes), des pires châtiments. Papa Chéron, lui, se gardait de ces estrambords : « J'ai tant de recettes, tant de dépenses. Je n'aurai plus un sou dans quinze jours. Alors, je vous proposerai mes petits moyens de me procurer de l'argent. Si vous n'en voulez pas, je prendrai le train pour Lisieux ». Léon Blum remontait ses bretelles Hispano-Suiza, et feu Renaudel se grattait le front. Il y avait de quoi être perplexe et accorder quelque confiance — oh! toute momentanée — à Chéron.

J'ai un souvenir personnel assez comique — et de mon fait! — du papa Chéron. J'étais candidat sénatorial en Maine-et-Loire à la succession de l'homme admirable qu'était Jules Delahaye. Je croyais avoir toutes les chances de mon côté, l'ayant emporté, devant le comité conservateur, sur mon concurrent M. Pellaumail, excellent homme, incapable d'articuler un son. J'avais devant moi un personnage de rebus et de gauche, du nom de Tardif, — ou quelque chose d'approchant — sans existence politique, et un veau étonnant, mon ex-collègue à la Chambre, qui, je crois, vit encore, et s'appelait Manceau. La Cité du Vatican ordonna à l'évêque d'Angers, Mgr Rumeau, d'opérer la conjonction clérico-radicalo-socialiste fameuse Manceau-Tardif, qui permit de m'éliminer. Papa Chéron, qui sortait du Sénat, avec, sous

le bras, une forte serviette à sa ressemblance, me croisa dans la rue de Vaugirard :

— Eh bien! quand serez-vous notre collègue?

C'est un parlementaire très affable. Je répondis, avec l'assurance de la jeunesse cinquantenaire :

— Dans huit jours. Je suis maintenant sûr du succès.

Il me lança un regard profond, expérimenté, dont je n'ai pas perdu le souvenir, et, avec un bon rire :

— Allons, tant mieux!...

Donc, le papa Doumergue appelle Chéron à la place Vendôme.

On connaît la suite. L'inspecteur de la S. G. Bonny, pourtant déjà suspect, retrouve, sans peine, les talons des chèques Stavisky. Les magistrats du Parquet doivent à cette occasion accepter de jouer une humiliante comédie. Chéron presse Bonny sur sa large poitrine et lui dit : « Jeune homme vous avez sauvé la République ». Presqu'aussitôt le même Chéron charge le même Bonny d'identifier les assassins de l'infortuné Conseiller Prince. On se demande aujourd'hui si Chéron avait spécifié à Bonny, en le chargeant de cette nouvelle mission, qu'il devait retrouver son propre pardessus et son pantalon dans la chambre de bonne où le juge Normand fit une récente et fructueuse perquisition.

Brouillant les pistes à plaisir, ce Bonny, sauveur de la République, amène aux juges de Dijon quelques imprudents garçons qui n'ont rien de commun avec les tortionnaires du malheureux magistrat. Il faut

bien un jour reconnaître la vérité et relâcher les hommes que Bonny a choisis au petit bonheur.

Chéron lâche Bonny pour la Police judiciaire. Il charge le commissaire Guillaume d'étouffer l'affaire Prince.

Visiblement, manifestement, cela recommence comme pour l'affaire Philippe Daudet. Se trouvant acculés à enquêter sur les instigateurs du meurtre effroyable, qui sont Camille Chautemps et Pressard, et sur les exécutants, qui appartiennent, de près ou de loin, à la Sûreté générale, le garde des Sceaux et la police judiciaire cherchent à s'évader par la tangente. Le rapport, censément tenu secret, en réalité communiqué, dans ses éléments essentiels, à la presse « de grande information », demeurée, elle aussi, esclave de la rue des Saussaies, conclut au fiasco des recherches depuis le 20 février! C'est scandaleux, c'est une honte, et la presse indépendante et le public honnête n'acceptent pas plus cette farce abjecte que l'impunité des bandits qui ont fait massacrer sur la place de la Concorde, le 6 février, vingt-deux patriotes et anciens combattants; qui en ont fait estropier et mutiler mille.

Au contraire l'affaire Prince se développe de plus en plus, et la manœuvre scandaleuse du rapport immonde, établi par le commissaire Guillaume, ainsi que la fourbe de Chéron, font passer ce drame policier et criminel — comme l'a remarqué très bien Léon Bailby<sup>1</sup> — au rang d'affaire d'Etat.

1. Directeur du *Jour*.

Le républicain Chéron croyait en agissant ainsi, en couvrant la Sûreté générale et ces deux bandits Chautemps et l'ex-procureur Pressard, qui vient de disparaître, sauver le régime. Il a fait simplement déborder la coupe de l'indignation. Il a dû s'enfuir sous le mépris et les huées, avant même la chute du cabinet Doumergue.

C'est alors que m'est apparu, dans toute sa clarté, la basse complaisance de Chéron, et que je me suis souvenu d'un petit fait qui éclaire la vraie physiologie de ce gros roué. C'était en novembre 1924. Poincaré, menacé de chantage, avait un besoin pressant de se réconcilier avec Malvy. Il s'entendit avec le complaisant Chéron, qui posa au Sénat la question suivante, ex-abrupto : « Notre collègue, M. Poincaré n'a-t-il pas son mot à dire au sujet d'un ancien « ministre de l'Intérieur, accusé, bien à tort, de trahison? » Aussitôt, le nain de Lorraine se leva et déclara, de sa petite voix sèche de greffier, qu'il n'avait jamais su que M. Malvy eût démérité de la confiance des patriotes! Puis le malheureux se rassit, ayant lâché ce petit jus infect et combiné. Chéron béat, croisait les mains et reprenait son tic sternocleïdo-mastôïdien, levant une épaule et clignant de l'œil. Tic symbolique.

Voilà encore un garde des Sceaux. Celui-là n'a jamais passé pour malhonnête!

Depuis la chute de Doumergue, l'Innocent de Tournefeuille, nous avons un cabinet Flandin — du moins nous l'avons encore au moment où j'écris ce

livre. Flandin n'a pu constituer son cabinet que sur promesse de « porter dans ses bras les enfants des radicaux-socialistes », selon la formule de Tardieu parlant à Herriot. On lui a fourré une saleté, Marcel Régnier, — soyons poli — au ministère de l'Intérieur, comme on avait fourré une autre crapule, Albert Sarraut, à Doumergue. Pour faire la balance, on lui a fourré à la Justice non pas un franc-maçon, mais un « maglion ». C'est par ce terme qu'on désigne maintenant l'obédience du nonce-espion à Berne, approximativement garanti par Herriot. L'arrêt monstrueux de la première chambre de la Cour d'appel dans l'affaire de Philippe Daudet, évidemment inspiré par la Chancellerie, prouve les dispositions intimes du « maglion » Pernot. Mais, d'autre part, Flandin sent parfaitement, à certains signes, que l'opinion de la France honnête est aussi cabrée que l'année dernière à pareille époque. La mise en liberté provisoire de Pierre Bonny, agencier plus que probable du supplice et de l'assassinat de Prince, a été un immonde scandale. La non-arrestation de l'escroc André Dubois, paravent de Chautemps, en est un autre. Mais un troisième les dépasse encore : la non-ouverture d'une instruction contre Sisteron et Berthoin, de la Sûreté nationale, qui ont facilité l'assassinat du roi Alexandre.

Mais cela est un autre chapitre de la triple putréfaction de la police, de la magistrature et des policiers, résumée par Flandin dans les termes suivants :

Comment ne pas apercevoir, dans cette collusion des escrocs et des maîtres-chanteurs avec certains policiers, certains avocats, certains parlementaires et certains magistrats, le vice fondamental qu'il faut éliminer à tout prix pour sauver le régime!

Sauver le régime sans infliger aux voleurs, maîtres-chanteurs et criminels en question autre chose que des « blâmes » et des sanctions administratives, c'est une impossibilité totale. C'est pourtant ainsi qu'a procédé le récent gouvernement Flandin-Pernot, chez qui l'énergie des paroles et des promesses n'est égalée que par l'absence des actes.

On ne peut appeler un acte le plan de réforme de la magistrature récemment élaboré. Ce que vaut ce plan nous ne pouvons le dire ici car j'ignore son texte. Rendons cette « justice » à son ministre qu'il a reconnu la nécessité d'apporter un palliatif à la putréfaction judiciaire qui tient aux racines mêmes du régime. Certes, il reste encore, surtout en province, des magistrats intègres, indépendants et courageux. Dans ma longue carrière de demandeur et de défenseur (un peu plus de cinq cents procès en vingt-sept ans, devant toutes les juridictions), j'en ai rencontré quelques-uns et je n'ai pas hésité à le proclamer. C'est ainsi qu'au 6 février le procureur Donat-Guigue, que j'avais égratigné comme gendre de Marraud, m'a sauvé la vie, en refusant le mandat d'amener qu'exigeaient de lui ces sanglantes canailles Daladier et Frot, et qui eût permis aux policiers de faire de moi ce qu'ils auraient voulu. C'est ainsi encore que

le procureur Lescouvé a osé dire hautement ce qu'il pensait de l'assassinat du conseiller Prince. Honneur à eux !

Mais honte au ministre qui, dans le même temps qu'il demande la réforme de la magistrature, se montre incapable de faire preuve de simple équité. Qu'on en juge. Son président du Conseil, le grand Flandin commet la gaffe de faire arrêter et incarcérer pour une apostrophe mesurée, véhémente et juste, au sujet de sa présence à Notre-Dame, le 6 février dernier, un ancien et beau combattant, un patriote, un père de famille, Alain de La Rochefordière. Un bas larbin, honte de la magistrature et de la société, un juge nommé Legros condamne notre ami à un an de prison ferme. Pernot maintient au régime des apaches cet incontestable prisonnier politique. Un député lui demande de donner à Alain de La Rochefordière le régime auquel il a droit. Que répond Pernot, dernier garde des Sceaux de notre série, ceci :

La question est extrêmement délicate et il faut que j'en parle au Président du Conseil. Parce que si j'accorde le régime parlementaire à M. de La Rochefordière, je serai obligé de l'accorder aux complices de l'assassin du roi Alexandre de Serbie.

M. Pernot est un homme déshonoré !

Je n'ai pas voulu remonter très loin dans la série des hommes politiques que les hasards de combinaisons de couloirs — bien précaires d'ailleurs — ont

assis dans le fauteuil ministériel de la place Vendôme. Les quelques personnages que je viens de citer suffisent à peindre la lâcheté, la bassesse, l'ignominie, ou l'abjection des hommes à qui la République demande de diriger la magistrature du pays. Pauvre d'Aguesseau, voilà où nous sommes tombés !

Si tels sont les maîtres, que voulez-vous que soient les serviteurs — le mot de valet conviendrait mieux à la plupart d'entre eux.

Tout près du Ministre, il y a la Chancellerie. Elle groupe les directeurs des grands services du ministère de la Justice : Directeur des affaires criminelles, directeur du service des grâces, etc...

C'est avec Briand que s'est installée à la Chancellerie l'habitude de donner directement au Parquet (Procureur général et Procureur de la République) des ordres que le Parquet transmet ensuite, ou sèchement, ou en les annotant, aux présidents de Chambre. Le cynisme de cet arsouille, spirituel d'ailleurs, qu'était Briand, a déchaîné dans la magistrature, comme dans les administrations de la police et de l'Etat, un fleuve de pus. De nombreux magistrats, lécheurs de pieds de politiciens, sont parvenus à leurs sièges élevés, emplois et fonctions, par la faveur de Briand, de Peycelon, directeur de l'*Officiel* (en sa qualité d'ancien marchand de vins), de Tissier (du Conseil d'Etat), et d'autres créatures de Briand. Ils ont ramassé leurs hermines dans la crotte, et je pourrais citer des noms. Les petites amies de Briand, depuis la malheureuse « Jeanne », aux crochets de

laquelle il a vécu pendant cinq ans, quand il signait « Volta » à la *Lanterne*, jusqu'à la malheureuse Anna Olivier, dépouillée par lui de 75.000 francs, et à la dactylo de Washington, ont « fait » des présidents de Cour, des substituts et des conseillers. Là aussi je pourrais citer cent noms.

Ces ordres de la Chancellerie (place Vendôme) au Parquet affectaient la forme de simples renseignements : « Nous vous signalons telle affaire, qui « vient aujourd'hui à telle Chambre. Veuillez faire « le nécessaire dans tel sens ». Demeuré policier dans l'âme, au point de faire recevoir, par Tissier et Peycelon, des escrocs et des crapules de choix, Briand se faisait apporter, des bureaux de la Sûreté générale au quai d'Orsay, les dossiers d'Herriot, de Painlevé, de Poincaré et Cie, et se délectait de leur lecture. Là était sa force.

Depuis l'époque du maquereau bénit du nonce Maglione, les circonstances ont fait modifier cet usage. Pour toutes les affaires importantes les fonctionnaires de la Chancellerie font venir le Procureur général, et c'est entre eux et lui que se traitent *verbalement* les dites affaires. Ainsi ne trouve-t-on plus généralement de trace, dans les dossiers, des directions données ou des décisions prises. C'est ainsi — pour mettre les points sur les i — que se traitent aujourd'hui les affaires au cabinet du pieux Pernot.

Je ne puis évidemment écrire ici l'histoire de tous les fonctionnaires qui se succèdent, place Vendôme, à la Chancellerie. Mais il m'est possible de fournir

des exemples, que le lecteur pourra ensuite multiplier à son gré, de ce que sont ces personnages qui disposent, à leur convenance, de la liberté et quelquefois de la vie des gens. Les bénéficiaires de leurs faveurs sont généralement des crapules classées et qualifiées; leurs victimes sont surtout les ennemis du régime, qui passent à portée de leurs sales mains.

C'est certainement la Chancellerie qui a dicté à la Chambre des mises, que présidait M. Beauvils, la mise en liberté provisoire du « gangster » et maître chanteur Pierre Bonny. On a donné, à cette décision surprenante, des raisons abracadabrantes que rend vraisemblable la décomposition du régime. M. Beauvils en sera pour sa courte honte car il a fallu inévitablement coffrer à nouveau ce magnifique spécimen de la Sûreté nationale qu'est Bonny pour ses chantages à l'égard de Madame Cotillon et autres.

Mais qui donc donne de pareils ordres? Je vous ai promis des exemples. En voici un :

Il y avait, pendant la guerre, un fonctionnaire de police, il était même directeur de la Police judiciaire, qui se nommait Mouton. C'était l'homme du traître Malvy et l'homme d'un certain Garfunkel, individu de sac et de corde, emprisonné pour les réformes frauduleuses, qu'il organisait avec un certain docteur Lombard. Ce Garfunkel a joué et joue encore un rôle très puissant et très mystérieux — sur lequel je reviendrai plus loin — dans les affaires de la République. A ma grande stupéfaction ce Mouton fut nommé, après la guerre, conseiller à la Cour.

Je me souviens de lui à la Haute-Cour. Il était encore directeur de la police judiciaire. Harcelé de questions, au sujet de l'affaire Lipscher, par le président Dubost et le procureur Mérillon, il s'obstina à ne pas répondre, à prendre la tangente, et souleva le dégoût général. Il fut aussi pleutre, aussi infect que l'ex-préfet Hudelo lui-même. Je le vois encore à la barre, comme un vieux gosse menteur et cachottier, avec sa mine fourbe et ses petits gestes effrayés. Il aurait évidemment préféré être ailleurs, et les sénateurs-juges ne lui ménagèrent point l'expression de leur cordial mépris.

En 1918, dans le même temps que Pascalis — autre fonctionnaire indigne de la Préfecture de police — palpa les subsides de la fille Haase Jacoby, sa maîtresse, condamnée pour commerce avec l'ennemi, Mouton entretenait une aventurière suspecte et surveillée par le deuxième bureau. Cette femme retrouvait Mouton dans un pied-à-terre — si j'ose dire — situé rue Molière, si les renseignements qui me vinrent de très bonne source, sont exacts, et loué sous le nom d'un certain Berger. Il est sans doute comique que le Berger couvre les frasques du Mouton. Mais ce qui est moins drôle, c'est que la femme en question allait fréquemment en Suisse, où l'on prétend qu'elle retrouvait un riche Autrichien, et que Mouton lui faisait accorder, par son influence, les passeports qu'elle sollicitait.

J'étais — dès avant l'armistice — fixé sur ce Mouton à la poulette, quand au cours de l'hiver de

1922 — j'étais député — Henry Lapauze, directeur du *Petit Palais*, et qui a écrit sur Ingres des bouquins intéressants, par ailleurs mon confrère du *Gaulois*, me demanda un rendez-vous pour une affaire d'importance. Il s'agissait de la direction de la Sûreté générale, à laquelle aspirait le dit Mouton. Lapauze me dit : « Mouton demande qu'au cas où il obtiendrait ce poste, vous ne fissiez aucun rappel public de ses relations avec Garfunkel ». A cette époque, la police politique que j'avais durement crossée, au moment du *Bonnet Rouge* et à la Haute-Cour, n'avait encore fait assassiner ni Plateau, ni Philippe, ni Berger, ni le conseiller Prince. Je dis à Lapauze : « Je me fiche de Mouton (c'est ma formule habituelle) ; c'est un « crétin assurément et, probablement une fripouille, « vu ses relations étroites avec Garfunkel. Mais je « n'ai pas de raisons, pour l'instant, de lui botter « le derrière dans l'A. F. On verra plus tard. »

Les années passèrent. L'affaire de la *Gazette du Franc* éclata. On apprit à ce moment que Mouton, passé de conseiller à la Cour, directeur des Affaires criminelles et des services pénitentiaires au ministère de la Justice, devait son automobile à Mère Hanau. On se souvient aussi de l'équipée que fit celle-ci, réintégrant la prison Saint-Lazare après s'être enfuie de l'hôpital Cochin et de la lettre qu'elle écrivit à son ami et compère Mouton.

Dans cette lettre, la menace était à peine dissimulée; qu'on en juge :



Révoltée des violences que, depuis plusieurs jours, je subis de la part du professeur Achard et de ses assistants, à l'hôpital Cochin, je vais tenter de regagner Saint-Lazare. Je m'autorise de nos anciennes et amicales relations pour vous demander une première faveur : faites-moi maintenir au régime du droit commun.

Mouton — vous le voyez — était un élément important de la mafia de police et de magistrature qui constitue, suivant le mot du commissaire Bouchède, la sanglante « armature de la République ». De son bureau de la Chancellerie, il commandait, en effet, aux procureurs généraux et aux procureurs de la République, auxquels il transmettait les ordres de la Sûreté générale et des Renseignements généraux, détenteurs de son dossier à lui, Mouton. C'était lui, Mouton, dont le nom est tout un programme, qui fit mettre en liberté provisoire l'excrément-à-pattes Anquetil; indicateur patenté et redouté. Cette mise en liberté — analogue à celle de Bonny — permit ensuite à l'effroyable gremlin de reprendre le cours de ses fructueux chantages.

Mouton étant devenu impossible place Vendôme, feu Louis Barthou le fit entrer au Conseil d'Etat. Vous voyez d'ici les avis que les gaillards de son espèce — amis et stipendiés de canailles — peuvent donner à l'Etat. Malgré cette fructueuse disgrâce, Mouton a dû néanmoins être entendu, ces temps derniers, par la commission d'enquête à propos de scandales en cours.

Ne croyez pas que le cas de ce Mouton soit excep-

tionnel. Il est la règle. Je vous ai cité ce cas typique. J'aurais pu tout aussi bien vous parler de Brack que l'instruction de l'affaire Oustric a mené à la direction du personnel ou de ce Rateau, dont la Commission d'enquête transmit l'an dernier le dossier à Henry Chéron, garde des Sceaux, lequel se hâta de « disgracier » le triste personnage, en le nommant avocat général à la Cour de Cassation!

En haut, tout en haut de la justice parisienne en France que voyons-nous : des larbins en toques et en togas, commandés par des politiciens obscènes ou véreux, eux-mêmes à la botte sanglante de policiers filous et assassins. Salue, bon peuple de Paris : M. le directeur des Affaires criminelles Mouton va passer dans son automobile, don de la mère Hanau! Voici l'escarpe Dalimier, placier des bons de Bayonne! Raynaldy va passer bras dessus, bras dessous, avec son Sacazan! Voici René Renoult portant, sous son bras, la sportule d'Hayotte! Voici M. le garde des Sceaux Raoul Péret, gonflé de la détrousse de la *Snia Viscosa!*

## CHAPITRE II

### LE PARQUET ET LES JUGES D'INSTRUCTION

J'ai acquis, à mes dépens, une certaine connaissance de la magistrature républicaine, notamment de la magistrature debout. Les hauts magistrats du Parquet reconnaissent, à première vue, la main directe, ou indirecte, de la police politique de Sûreté générale, aujourd'hui dite nationale, dans les affaires de sang, ou de stupre, qui leur sont soumises. A partir de là, ils « fuient le paquet », comme on dit en Espagne du taureau qui ne veut pas courir, et ils n'ont plus qu'une idée : passer l'assassin au cabanon, avec l'aide des médecins légistes, ou laisser les mains libres à « ces messieurs » de la rue des Saussaies, pour composer un jury d'acquittement. Car on fabrique un jury comme une paire de bottines, et l'acquittement de la fille Berton, puis, quelques mois plus tard, ma condamnation « Poincaré-Lannes » à cinq mois de prison, tout récemment l'acquittement du député Falcoz, concussionnaire notoire, en ont fait la preuve.

Parmi les hauts magistrats que l'assassinat policier de mon fils Philippe m'a obligé à rencontrer se trouve, au premier plan, l'ex-procureur général Scherdlin, aujourd'hui magistrat à la Cour suprême.

Dans le régime des partis, le rôle d'un magistrat à cheval sur le judiciaire et le politique, tel qu'est le chef du Parquet de Paris, est difficile à soutenir, sans une force de caractère exceptionnelle et un mépris souverain du *cursus honorum*. Je parlerai de Scherdlin sans haine et sans crainte : il avait l'étoffe d'un magistrat ; il a eu des vellétés de justice ; il était d'une intégrité personnelle absolue ; mais il lui manquait, avec la continuité dans le vouloir, le mépris du *cursus* et le mépris des politiciens. A un moment donné, il pouvait, dans l'affaire d'assassinat de notre petit Philippe, faire toute la lumière rapidement. Il suffisait d'arrêter Le Flaouter, Gruffy et Vidal, puis, en octobre 1924 — dès son mensonge flagrant quant à sa présence sur le lieu de la surveillance, — l'effroyable Lannes. Scherdlin savait Barnaud incapable de prendre ces mesures spontanément. Barnaud les eût prises, si Scherdlin lui en eût donné l'ordre. Mais Scherdlin s'abstint. Il eut peur de se mettre à dos toute la police, sachant qu'il n'est pas de Procureur général qui — en temps de paix — puisse tenir contre une conjuration des bandits de la police politique.

Quand, devant l'imminence d'un non-lieu, dès juillet 1924 — ces mauvais coups se font toujours à la veille des vacances — la mère de Philippe alla

trouver Scherdlin, celui-ci eut ce mot inhumain, rapporté à la page 120 du véridique ouvrage : *La vie et la mort de Philippe* : « Evidemment, madame, cette affaire n'a que trop duré ». Quand, en janvier 1925, je déposai mes plaintes nominales, Scherdlin me dit, plissant son glabre visage autour de son regard froid, mais d'une singulière compréhension : « Avez-vous réfléchi ? C'est un duel formidable, monsieur Daudet ». Connaisait-il, à ce moment, la vérité sur le crime de la S. G., comme elle est connue de tous aujourd'hui ? C'est possible. Ce n'est pas certain. Néanmoins, derrière et au-dessus du papa Laugier, succédant à Barnaud, pour l'instruction seconde de l'affaire, Scherdlin plaça Sevestre comme ange gardien et, au besoin, rectificateur de la finesse naturelle au papa Laugier qui, dès les premiers jours, mit le commissaire Benezech, le truqueur du pistolet du prétendu « suicide » dans de fichus draps. Le spectre de la vérité avait fait, à Scherdlin, froid dans le dos.

Scherdlin ayant choisi, à la fourche, le mauvais chemin — contrairement à Hercule — se déchargea ainsi sur le pâle Sevestre de l'ignominie, du bas truc, de l'expertise dite « des trois giclures », lamentablement effondrée, à la cours d'assises, avec les trois « gicleurs » Paul, Balthazard et l'ignoble Bayle. Puis il s'en remit à Sevestre de la rédaction du réquisitoire, monument d'impudence, d'omissions volontaires et capitales, de mensonges caractérisés, que stigmatisa le colonel Larpent dans son admirable

réfutation : *L'affaire Philippe Daudet* et, en sous-titre : « *Le Procureur général au secours des assassins* ». Naturellement ce sous-titre ne fut pas du goût de Scherdlin. Il en conçut une certaine hargne à mon endroit, hargne qui se traduit par sa mauvaise tenue à la dernière audience du procès Bajot (13 novembre 1925). S'il avait eu plus de noblesse d'âme, le Procureur général serait rentré en lui-même, aurait reconnu le tort qu'il avait eu de reculer devant la police politique. Il eût envoyé sa carte à Larpent, comme on dit que Sylla fit féliciter Cicéron de son plaidoyer pour Roscius d'Amérique, victime de Sylla. Scherdlin a des lettres, j'ai pu m'en rendre compte, mais il n'en tire pas de règles de conduite. C'est le cas de maint magistrat : « J'aime le latin. Je n'ai rien d'un Romain ».

La dépression de son caractère se poursuivit dans ce fait qu'après m'avoir fait « saler » de cinq mois de prison — car, pour quiconque connaît les choses du Palais, le Procureur général tenait à sa merci un pauvre bonhomme aussi timoré que le président Flory — qu'après ce beau succès, donc, Scherdlin recula. Il recula en ceci qu'il n'osa pas me faire incarcérer. C'était son droit, c'était même son devoir, entre le verdict et la transmission, par le garde des Sceaux, de ma demande en révision. Après s'être réjoui du verdict — ce qui était une erreur de psychologie, étonnante chez un homme aussi fin — en compagnie de l'avocat général et embusqué notable Philippon, Scherdlin me laissa en liberté; ce qui fit qu'une brave

marchande de légumes demandait périodiquement à ma femme : « Mais quand c'est qu'il fait sa peine, vot' homme? » La vérité est que, voyant l'effet produit, Scherdlin ne se souciait pas, connaissant le personnel politique de la troisième république, d'assumer les conséquences probables de mon entrée à la Santé pour « crime de paternité ». Entre temps, il s'était senti pris d'une petite attaque de *cursus*, et il sollicitait le prix du stupre, sous forme d'une place « assise » à la Cour de cassation : « Une plaplace, monsieur Steeg, s'il vous plaît ».

Nul ne louvoya, de façon plus habile entre Poincaré, Boncour, Blum et Herriot. S'il est vrai qu'un Procureur général sache bien des choses, un directeur de journal à Paris en sait aussi et de fort amusantes, et dans plus d'un sens. Représentez-vous la situation de chef du Parquet, au milieu des batailles de crabes à l'intérieur d'un même ministère; des changements de ministère et d'orientation politique que représente une période comme celle de 1919 à 1927! Harcelé par les uns, tirailé par les autres, menacé par le clan de celui-ci, appelé cinq fois par jour au téléphone de la Chancellerie, de la présidence du Conseil, des Affaires étrangères, le pauvre Procureur est un toton entre les groupes de droite, le Bloc des gauches et les fureurs des communistes. Avec une étonnante naïveté, Scherdlin crut au Cartel. Il y croyait encore en novembre 1925 et il reçut le témoin (défaillant) Edouard Herriot, aux portes du Palais, au procès de Philippe, comme un juge du Dahomey recevait

le roi Behanzin: à plat ventre et en agitant des grigris. Herriot, arrivant à la barre, en était encore tout gonflé. On sait qu'il se dégonfle promptement, l'imposteur chaleureux!

Notre première rencontre avec ce magistrat, qui devait jouer un rôle dans ma vie, fut, au moment de l'assassinat de Plateau, chez le juge d'instruction Devise. Scherdlin me parlant des « anarchistes », je lui fis observer doucement : « Vous voulez sans doute parler, Monsieur le Procureur, des indicateurs de police; car les véritables anarchistes sont bien rares ». Il rit de bon cœur, et la glace fut rompue.

Ce procureur général est d'ailleurs demeuré pour moi une énigme. C'est un honnête homme, dans le sens immédiat de ce mot. Ce n'est jamais à lui qu'on a pu reprocher, ce qui, à bon droit, charge aujourd'hui la mémoire sinistre d'un Monier. Pourtant les choses se passaient en 1927 comme si Scherdlin, procureur général, avait été aux mains de la police politique. Et je ne songe pas seulement, en écrivant ceci, à l'affaire de notre petit Philippe. Le Procureur général représente, à la tête du Parquet, l'initiative gouvernementale, quitte à présenter ses observations, comme le fit le Procureur Lescouvé, lors de l'inoubliable complot des Panoplies (octobre 1917). Mais, il y a quelques années, et le Scherdlin étant Procureur général, la Sûreté générale introduisit des pièces fausses dans le dossier des poursuites demandées contre Cachin, ce qui fit que le Sénat rejeta la demande et que le Gouvernement reçut un camouflet bien tassé.

N'oublions pas non plus que c'est Scherdlin qui, à la stupeur générale de ceux qui ne le connaissaient pas, appuya la réintégration de Sadoul dans l'Ordre des avocats du barreau de Paris.

De ce haut magistrat on peut pourtant dire ce que je disais de Chéron : il passait pour honnête.

Son Procureur de la République s'appelait Prouharam, le fameux protecteur « peu béni » du bandit Poulner. On vient, après l'avoir lessivé, de le blanchir à la commission Stavisky. Avant cette dernière opération, on avait dû toutefois parler de son rôle dans certaines affaires.

J'ai fréquenté Prouharam lors de l'assassinat de notre petit Philippe. C'était un magistrat à tête de blatte, sans méchanceté mais qui, comme la plupart de ses collègues, avait une peur panique de la police politique (Sûreté générale et Police judiciaire) et qui s'effaçait derrière son supérieur Scherdlin. Il avait, disait-on, des ambitions politiques et guignait un siège de député, ce qui le rendait tributaire de « ces messieurs » de la rue des Saussaies. Qu'il ait patronné Poulner, à l'instigation du dandy René Renoult, cela paraîtra tout naturel, d'autant que le dit Poulner était un indicateur, placé auprès d'Arlette Stavisky, comme naguère Bonny, pour l'empêcher de « dire des bêtises », c'est-à-dire de parler de ses rapports intimes avec Paul Boncour, le don Juan de lavabo, et Camille Chautemps; et aussi et surtout pour l'empêcher de dévoiler le financement, par Stavisky, des élections de gauche en 1932. Poulner,

« ange gardien » d'Arlette Stavisky, escroc, repris de justice, interdit de séjour, indicateur manifeste, qui court encore et dont la police de Sûreté « nationale » favorisa la fuite.

Les termes dans lesquels Prouharam recommanda à son vieux Mouton — le Mouton de la mère Hanau — ce charmant copain sont inouïs de cynisme. Quand on pense que c'est Pressard qui prit la succession de Prouharam, on se demande quel frotteur pourra jamais nettoyer le Parquet de la Seine ! Mais quelle dette avait bien pu contracter le procureur vis-à-vis du bagnard, Prouharam, vis-à-vis de Poulner, pour risquer de pareilles démarches ?

A ces deux procureurs succédèrent Donat-Guigue, comme Procureur général, et Pressard comme Procureur de la République. Sur leurs deux cas je ne m'attarderai pas beaucoup.

Donat-Guigue est le gendre d'un des hommes les plus ténébreux du régime, de Marraud dont Briand, en 1921, avait fait son ministre de l'Intérieur, et sous lequel l'ex-président de la Haute-Cour contre Malvy, Antonin Dubost, fut attiré dans une souricière bien connue de la rue des Martyrs et empoisonné. Crime policier indéniable sur lequel, bien entendu, Marraud n'a jamais fourni la moindre explication. Mais je ne puis oublier le refus de Donat-Guigue à Daladier et Frot, dans la nuit du 6 au 7 février 1934, de délivrer à « ces messieurs » du quai des Orfèvres, un mandat d'arrestation, autrement dit, dans le cas et dans les circonstances, un permis de me tuer. Si l'on

peut relever à sa charge la faiblesse de son attitude dans l'affaire Oustric, on doit aussi se souvenir de la position qu'il prit dans l'affaire Almazian, torturé par le sinistre bourreau André Benoist, bouc émissaire de l'assassinat de Rigaudin.

On avait pu lire à l'époque la note suivante que je reproduis d'après les journaux dits « de grande information » :

L'émotion soulevée par l'affaire Almazian a amené le procureur général Donat-Guigue à examiner lui-même soigneusement le dossier.

Cet examen a démontré que les charges accumulées contre le tailleur ne pouvaient isolément résister à une critique sévère, et le chef du parquet général, avec un souci de justice qui l'honore, n'a pas hésité à reconnaître qu'en l'état actuel de l'affaire le non-lieu pouvait être considéré comme acquis.

En collaboration avec l'avocat général Gaudel, M. Donat-Guigue va établir les termes du réquisitoire.

Mardi prochain, la Cour entendra l'avocat général Gaudel et statuera sur le sort d'Almazian.

Le procureur général Donat-Guigue entrait ainsi en lutte directe avec « ces messieurs », montrant plus de courage que ce sombre Scherdlin, dont le réquisitoire, dans l'affaire Philippe Daudet, demeure un monument d'iniquité. Donat-Guigue rejetait le « témoignage » de Flottes, le chauffeur de l'affaire Rigaudin-Almazian, comme le faux témoin Bajot était le chauffeur de l'affaire Philippe Daudet.

Quels qu'aient pu être les services que Donat-

Guigue rendit par ailleurs, il doit lui être tenu compte de sa résistance aux bourreaux du quai des Orfèvres.

Pressard, lui, est mort il y a quelques semaines — sinon dans son lit, du moins près de celui-ci — ce qui est fort malheureux, car un destin plus en rapport avec son passé lui était promis.

Dans l'affaire Stavisky, ce beau-frère de Camille Chautemps, portait déjà, comme chef du Parquet, la responsabilité de toutes les remises, de tous les passe-droits, de toutes les faveurs accordées, depuis 1926, à un escroc reconnu et emprisonné comme tel.

Il avait sur la conscience bien d'autres choses.

L'affaire de l'assassinat du conseiller Prince est loin d'être close. Ce ne sont pas les grotesques efforts des « suicidards » à Guernut qui pourront changer quoi que ce soit à cela. Or, Pressard avait intérêt à la disparition du conseiller Prince.

Il y a une logique dans le crime : après avoir assassiné Stavisky, dans les conditions audacieuses que l'on sait, la Sûreté nationale — aile marchante de la maçonnerie — a assassiné le conseiller Prince, qui avait dans les mains toutes les preuves de l'infamie, et non pas seulement de l'indignité, de Pressard, beau-frère de Chautemps. Les propos que cette effroyable crapule de Camille Chautemps répandait, dès le 21 février 1934 au matin, dans les couloirs de la Chambre, propos « à la Syveton » sur le compte du malheureux Prince, — et qui écoeurèrent les auditeurs — portent la marque manifeste de la rue des Saussaies et des Loges.

C'était l'ancien chef de la section financière du Parquet, Albert Prince, qui, au moment où Pressard cherchait à faire retomber sur ses subordonnés la responsabilité des dix-neuf remises de l'affaire Stavisky, avait pris la parole pour reprocher au misérable son attitude. La discussion avait été si vive qu'Albert Prince estimait qu'un duel serait nécessaire.

Albert Prince a été attiré dans un guet-apens, où tout a le style et le sceau de la Sûreté générale et du concert policier, la veille du jour où il devait produire son rapport, sur les machinations scélérates de Pressard, à la commission d'enquête judiciaire que présidait le procureur Lescouvé, et être confronté avec Pressard. Le cas est le même que pour Syveton, assassiné, par le policier Lulu, dit « François », la veille du jour où l'affaire des fiches (affaire maçonnique par excellence) devait venir en cour d'assises, à la suite des gifles administrées par Syveton à l'immonde ministre André, du cabinet du non moins immonde Combe. Seule la Sûreté « nationale », plus ou moins aidée par des bourriques sanguinaires, a le moyen et les hommes d'un pareil guet-apens.

En outre, comme elle est l'organisme social chargé de rechercher les assassins, qui ne sont autres que des hommes à elle, elle joue, comme on dit, sur le velours : elle est parfaitement sûre de l'impunité, ou, du moins, elle se croyait, jusqu'à l'année dernière sûre de l'impunité.

Pressard est mort, mais j'ai de bonnes raisons de

croire que son nom sera encore souvent prononcé et longtemps maudit.

Il rappellera une période, qui n'est pas encore close, où l'on pratiquait quotidiennement la transmission d'un désir ou d'un ordre du Parquet au magistrat instructeur. Cela avait lieu de la façon la plus simple; ou explicitement ou implicitement, selon la circonstance et le caractère du juge. Le procureur général fait venir celui-ci :

— Mon cher ami (ou monsieur le juge), nous nous trouvons en présence d'une affaire bien complexe et délicate. Avez-vous, depuis le début de l'instruction, quelque élément de certitude en ce qui concerne le meurtrier (ou la meurtrière) ?

— Aucun, monsieur le procureur général. Les recherches sont poursuivies avec beaucoup de zèle par M. le commissaire Untel. Les renseignements obtenus sont contradictoires.

— Ah!... (ici, un petit silence) eh bien! vu les circonstances extérieures, graves comme vous savez, et l'agitation des esprits autour de cette malheureuse affaire, il y aurait, je crois, intérêt à en finir le plus tôt possible.

— C'est aussi mon avis, monsieur le procureur général.

Tel est le thème, plus nuancé encore dans la causerie avec les experts, gens conciliants et souples par définition, et qui tiennent avant tout à ne pas se mettre mal avec ces hauts personnages qu'ils coudoient continuellement. Quand on sait à quoi se limitent les

connaissances des aliénistes en matière de responsabilité, atténuée ou à demi atténuée, on imagine avec quelle facilité Pierre et Paul, Jérôme et Théodule orientent leur avis dans le sens des vœux de « ces messieurs » du Parquet, eux-mêmes dociles aux indications de « ces messieurs » de la Sûreté dite nationale.

Les cas de rébellion du juge ou des experts sont infiniment rares. J'en ai connu un, cependant. Le juge d'instruction Morand, lors du complot des panoplies (octobre 1917), monté contre l'*Action Française* par ce faussaire de Painlevé, la bourrique France et le « poète » Bouju, refusa catégoriquement de suivre l'affaire, et nous rendit, à Plateau et à moi, nos dossiers, avec félicitations. Il ajouta : « Ces poursuites sont une honte ». Ce que je rappelai plus tard publiquement, dans son propre cabinet ministériel, rue Saint-Dominique, au dit Painlevé, qui n'en menait pas large. On sait que le juge d'instruction est toujours maître de son enquête, en principe. Mais quand il sait, comme Barnaud dans l'affaire de mon fils, que la police a tué et qu'il « joue sa peau », s'il admet qu'elle a tué, il préfère généralement en rester là. On a connu jadis un grand juge d'instruction, indépendant et tenace en toutes circonstances : M. Guyot. Mais, depuis, que de Boucard et que de Barnaud!

A Paris, on compte généralement une quinzaine de jours pour la chute de l'émotion soulevée par un grand crime. Ce délai peut être encore raccourci par



de graves événements, extérieurs ou intérieurs, qui jouent le rôle de l'orgue de Fualdès et empêchent d'entendre le bruit de l'attentat. Epuisé le lot de poncifs sur l'événement, les journaux, officiels et officieux, s'ils voient de loin ou subodorent le rôle de la police dite secrète, espacent la rubrique, l'estompent, puis l'abandonnent. Quand l'affaire vient, — si elle vient — c'est l'oubli, la fièvre de vindicte étant passée depuis longtemps. On ne connaît que deux assassinats qui aient tenu la scène du monde pendant des siècles et des siècles : la crucifixion de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, puis, à bonne distance, le meurtre de Jeanne d'Arc.

Pour en revenir au point qui nous intéresse, c'est-à-dire l'asservissement du juge d'instruction au Parquet, on peut dire que l'indépendance dudit juge est une bonne blague, celui-ci ne bougeant ni pied ni patte, sans en référer au Parquet.

Il est clair que, depuis quelques trente ans, la justice et la police sont en quelque sorte inhibées officiellement dans les affaires précisément où les politiciens de tout poil et leur cortège de voleurs, d'escrocs et d'assassins, sont particulièrement intéressés. Le juge dit d'instruction se fait alors, d'une façon automatique, suivant un rite quasi invariable, juge de non-instruction. Je ne fais ici ni du drame, ni du roman. Je prends des faits saillants et que chacun peut, à l'aide de ses propres souvenirs, contrôler.

Voici — avant la guerre — Boucard, le petit Boucard en 1904. Il est chargé de l'affaire Syveton.

Il a en mains tous les moyens de parvenir rapidement à la vérité. Elle hurle dans son cabinet, cette vérité. Elle éclate dans les coïncidences des dates, dans la disparition de ce malheureux ami à la veille du procès qui devait être, pour lui, un éclatant triomphe et, pour le dreyfusisme, un écrasement. Or, que fait Boucard, au lieu de procéder aux mesures rigoureuses, décisives, immédiates qui s'imposent ? Il s'occupe uniquement de réunir des témoignages pour corser la fable de la débauche, habilement lancée, dès le lendemain du crime, par la veuve de la victime et par le *Gaulois*, le défunt journal du non moins défunt Arthur Meyer. Il se préoccupe de charger le mort, non de découvrir les assassins ou l'assassin. Le gouvernement lui a dit : « Il faut qu'il y ait eu suicide ». En dépit de toute vraisemblance, en dépit des faits constatés, ce valet d'instruction conclut au suicide.

Dans le même temps, la Sûreté demeurait inerte ou à peu près. Elle ne s'employait, elle aussi, qu'à recueillir, par la pression, des témoignages immondes, de ces témoignages de lupanar et de sentine qui en aucun temps, en aucun pays n'ont jamais compté... Ce fut, certes, un hideux scandale.

Ensuite, voici Leydet, le Joseph de l'affaire Steinheil. Il accepte qu'on lui confie l'instruction, malgré des rapports sentimentaux avec la veuve de l'assassiné qui auraient dû le faire se récuser immédiatement. On raconta qu'il la tutoyait dans son cabinet. Il ne cherche rien ; il se noie exprès dans une histoire de

lévites et de femme rousse parlant l'argot de 1830, qui est, à l'affaire Steinheil, ce que l'explication par la débauche fut à l'affaire Syveton. Car le parallélisme de ces deux tragédies bien républicaines est tout à fait curieux et je m'étonne qu'il n'ait encore tenté aucun psychologue. Le scandale devient si visible que le gouvernement, pour donner le change à l'opinion, doit remplacer le juge Leydet, ridiculisé et chansonné dans tout Paris, par le juge André. Celui-ci use d'une autre tactique, aboutissant au même résultat. Il embrouille tout.

Dans le même temps, la police et la Sûreté demeurent inertes ou à peu près. En revanche, la Sûreté générale s'agite beaucoup. L'inspecteur qui avait trouvé la piste de l'automobile, la seule sérieuse dans cette affaire compliquée, était trouvé, un beau matin, mort dans son lit. Il devenait visible pour tout le monde, que l'assassinat du peintre Steinheil était lié, par une trame obscure, à la disparition soudaine de Félix Faure au moment où il allait sévir sérieusement contre les dreyfusards... et que l'on ne saurait jamais rien...

La guerre arrive. Les affaires de trahison mettent en relief le caractère, l'intelligence et le patriotisme d'un capitaine Bouchardon, depuis nommé conseiller à la Cour de Cassation. Mais ce n'est pas sur cette période exceptionnelle, où le courageux et ferme Ignace commandait la justice, sous le ministère Clemenceau, qu'il faut juger la magistrature.

L'assassinat de mon fils par la Sûreté générale

m'a fourni la triste occasion de voir de près comment opèrent, à notre époque, les magistrats instructeurs.

J'ai mis un certain temps à m'apercevoir que la Justice avait une peur bleue, une peur panique de la police. Aussitôt que, dans une affaire criminelle, un juge d'instruction, voit poindre l'ombre de la police de Sûreté ou des Renseignements Généraux, ce magistrat devient mal à l'aise. Il connaît les lascars de la rue des Saussaies et du quai des Orfèvres, et il prévoit des menaces, des chantages sournois, des complications de toute sorte.

Cet ascendant est ancien. Il s'exerce sur les juges d'instruction, qui abandonnent leurs prérogatives entre les mains des policiers, comme le prouvent surabondamment les cas de Barnaud et de Laugier (affaire Philippe Daudet), de Lapeyre, d'Ordonneau, (affaire Prince), de Bru (affaire Oscar Dufrenne). Toutes les premières dépositions, tous les premiers interrogatoires de l'affaire Prince ont été reçus et conduits par des policiers de la plus vile catégorie, « suicidards » bien entendu, qui brouillaient les pistes intéressantes, escamotaient les témoignages positifs et faisaient un sort aux « négresses » de mauvais lieu.

C'est là le fait capital et qui frappe tous les yeux. Depuis de longues années, la police de Sûreté générale, puis, à sa suite, la Police judiciaire, se sont substituées peu à peu à la Justice. D'ignobles bourriques comme un Bonny, comme un Hennett, comme un Belin, comme un Ducloux, comme un Allec, comme un Perrette, comme un André Benoist, comme

un Mariani, comme un Combs (il y en a comme cela une centaine, tant rue des Saussaies que quai des Orfèvres), qualifiés ou se qualifiant eux-mêmes de « magistrats », vivant grassement du chantage, du jeu, de la prostitution, du trafic des poisons, terrorisent des politiciens, peureux comme un Poincaré, comme un Herriot, comme un Laval, comme un Tardieu, ou véreux comme un René Renoult, comme un Dalimier, comme un Péret, comme un Raynaldy, comme un Albert Sarraut, ou vicieux comme un Barthou; ces bandits, doublés parfois d'assassins (cas de Lannes, de Marlier, de Delange, de Colombo), font la loi au Parquet comme devant les tribunaux et les cours, bénéficient (cas de Mariani) du privilège de juridiction, entretiennent des tueurs, des faux témoins (cas de Bajot), des cambrioleurs, se font entretenir par des tenanciers et des tenancières de maisons de rendez-vous... Tel est le fait monstrueux, partant du pus pour aboutir au sang, dont témoignent les affaires récentes et qui soulève d'horreur — et à bon droit! — la France entière.

Ce fait, aujourd'hui admis par tous, j'en avais fait l'expérience il y a douze ans à propos de l'instruction sur la mort de notre malheureux petit garçon. Beaucoup croyaient que j'exagérais, qui depuis ont dû reconnaître le grave vérité que notre malheur me faisait découvrir.

Le 3 décembre 1923, quelques jours après la mort de Philippe et immédiatement après la publication des cannibales du *Libertaire* (je veux dire du

vieil attentat à la pudeur Sébastien Faure, de Lecoin, de Vidal et d'Henri Faure), je déposais une plainte contre X en assassinat et détournement de mineur. Le Procureur général Scherdlin chargeait le juge Barnaud de suivre cette plainte. L'instruction commençait immédiatement, avec Faralicq, dont le rôle fut très effacé, et Riboulet. Faralicq, considéré comme « réactionnaire » par le Cartel des policiers et voisin immédiat de Le Flaouter (il habitait aussi boulevard Beaumarchais), n'eut avec moi qu'un seul entretien, au sujet du meurtre de mon fils. Il en fut de même de Riboulet, dont la gêne extrême nous frappa, ma femme et moi, quand il vint nous demander quelques renseignements pour son enquête. Je me hâte de dire que jamais il ne m'est venu à l'idée d'incriminer le rôle de Faralicq, fonctionnaire correct, mais manifestement timoré, s'agissant d'un homme politique royaliste. En revanche, j'ai la conviction que Riboulet connut la vérité très rapidement.

Barnaud est un juge sans caractère, mais très intelligent. Tout de suite il buta contre l'absence de cartouche dans le pistolet du prétendu « suicide », absence coïncidant avec celle de balle dans le taxi. Pendant plus de quinze jours, et malgré mes réclamations de partie civile, Barnaud garda par devers lui les premières dépositions, concordantes, du brigadier Lhuissier et du secrétaire Brune (du commissariat de cette crapule de Benezech), dépositions desquelles résultait, clair comme le jour, l'absence de cartouche dans le canon, où une cartouche aurait

dû cependant remplacer automatiquement celle du prétendu « suicide ». Enfin j'eus ces dépositions dans les mains; mais, ignorant le mécanisme du pistolet automatique, je n'y vis que du feu, c'est le cas de le dire. Il en fut de même de mon avocat et ami de Roux. Barnaud se garda bien d'attirer notre attention sur ce point essentiel.

Au début de janvier 1924, six semaines environ après le début de l'instruction, j'écrivis au juge une lettre dénonçant le rôle de la police, à la suite de renseignements qui m'étaient parvenus entre temps. J'écrivis de la même plume, dans l'*Action Française*, un premier article, où j'affirmais que mon enfant avait été tué chez Le Flaouter. Je demandai avec insistance à Barnaud (qui ne l'avait pas encore fait, comme c'eût été cependant son devoir de le faire), de convoquer à son cabinet et d'interroger tous les agents de la surveillance ou, mieux, du guet-apens du 24 novembre. Il le fit, mais en rechignant, en se gardant bien de les pousser à fond, et en me faisant attendre les copies du greffe jusqu'au délai de deux semaines! A partir de là, il considéra son instruction comme une corvée abominable, et ma présence comme une menace pour son avancement ou, comme il le disait, « pour sa peau ». Je n'ai jamais oublié l'accent avec lequel il gémissait, sa pipe à la main, après la perquisition du 22 mars 1924, dans le bureau de ce bandit de Delange, « vi, m'sieur, vi, m'sieur »... « C'est que, c'est que je joue ma peau! » Il ne s'était d'ailleurs résigné à cette opération, tardive et sans

précédent, qu'à la condition que le Procureur général Scherdlin l'accompagnerait! Ce qui ne fut pas mentionné dans les journaux.

Quand il recevait Lannes, beau-frère de Poincaré, alors président du Conseil, Barnaud riait et plaisantait de bon cœur avec cet assassin d'enfant, qui était un sadique par-dessus le marché, et dont le passé n'était qu'un tissu d'infamies et de malpropretés, à la pensée des accusations de ce père rebelle à la thèse, si commode, du « suicide ». La gueule de cauchemar de Lannes esquissait un pâle sourire à côté du sien. Mais le plus fort c'est que Marlier, directeur de la Sûreté générale, ne fut convoqué que le 4 février 1924, quand Barnaud comprit que j'allais me fâcher pour de bon et faire du scandale! Les ordures que débita Marlier, rassuré par l'appui de Millerand, dans le cabinet du juge, déterminèrent celui-ci à en référer immédiatement à Scherdlin, qui manifesta — m'a-t-il dit — une vive irritation. Marlier espérait m'intimider avec ses insinuations excrémentielles.

C'est seulement au mois d'octobre 1924, après la pseudo-tentative de suicide de la Berton et l'aveu de Lannes à Barnaud (aveu fait sur mes indications et que Barnaud ne put étouffer) concernant la présence de Lannes sur les lieux du crime, le 24 novembre 1923, c'est onze mois après le crime, que je découvris, avec de Roux, le mystère de la cartouche, l'absence de cartouche dans le canon, et donc la preuve de l'impossibilité matérielle du sui-

cide. A ce moment Barnaud, flairant — à l'occasion de mes plaintes nominales — le vent du désastre, passa la main. Il ne voulait, à aucun prix, instruire contre « ces messieurs », contre la police politique. Sa lâcheté a eu sa récompense; inscrit au tableau d'avancement deux ans plus tard, il est aujourd'hui vice-président de la 8<sup>e</sup> chambre de la Cour d'appel! Il a bien nagé dans le sang de Philippe!

Depuis dix ans je suis fixé sur ce que sont, à Paris, les juges d'instruction et sur leur manière de ne pas agir. Il y a longtemps que j'ai proposé cette définition du juge d'instruction selon la République : « Personnage faisant figure de magistrat, que le Gouvernement emploie à l'étouffement de toute affaire où la mafia policière et politique est mêlée ».

On peut juger, d'après les affaires les plus récentes, si cette définition ne se justifie pas.

Aujourd'hui encore l'instruction menée par Monsieur Bru sur l'assassinat de l'affaire Dufrenne n'est pas close. Quand on sait qu'elle a pour but de masquer le coupable, il est raisonnable de penser qu'elle ne le sera pas de sitôt. Monsieur Bru a mené craintivement son instruction, vite enrayée quant à la mort du conseiller municipal, patron du Palace. Cet assassinat survenu dans des circonstances indicibles, mais connues aussitôt de tout Paris, fut confirmé tant sur le fait que sur les circonstances par l'autopsie du macabre Ioustic Paul, *vulgo* « Popaul ». Au début le juge d'instruction avait un beau

feu de recherche, qui s'est éteint brusquement. Il s'est éteint quand, au bout du fil, ce magistrat a pressenti le traître Jean-Louis Malvy, président de la commission des finances à la Chambre des pourris, faiseur du ministère d'assassins Daladier.

Au début, les soupçons s'étaient portés sur M. Nicolesco, secrétaire de Dufrenne, qui a violemment protesté. Les alibis de celui-ci, évidemment troublé par le drame, et qui était allé tout de suite, au bureau de poste de la Bourse, les téléphoner à Malvy, alors à Gourdon, semblaient, en effet, précisément minutés. L'attestation de sa concierge, certifiant qu'à telle heure, telle minute, il avait demandé le cordon, était, elle aussi, d'une exactitude impressionnante. Aucune charge probante ne peut être relevée contre M. Nicolesco.

Mais il est scandaleux de n'avoir pas interrogé Malvy sur le coup de téléphone de Nicolesco — avoué par Nicolesco lui-même — coup de téléphone à la suite duquel Malvy revint dare-dare à Paris. Quels ordres de Pressard, alors procureur de la République, lui-même commandé, en l'espèce, par Camille Chautemps, avait reçu M. Bru? Car Malvy est, avec Dubarry, la crapule la plus influente de la République, sans doute, comme Dubarry, en raison de ses trahisons.

La volonté d'étouffement est, dans cette affaire, parfaitement claire. On ne peut en douter plus que du désir qu'avait Xavier Guichard, alors directeur de la Police judiciaire, aujourd'hui fourré à la retraite

d'office, de brouiller les pistes avec sa « matelote ». Qu'il est comique de se souvenir que le dit Xavier Guichard, démasqué par moi, me menaçait du « mépris des honnêtes gens », dans le torchon d'Albert Dubarry, la *Volonté*. Xavier Guichard voulait tirer Malvy du pétrin, fût-ce au dam des jeunes et honnêtes matelots de la flotte française, mandés et interrogés au petit bonheur. Il a trouvé un compère en M. Bru.

Dans l'enquête sur l'incontestable assassinat du conseiller Prince, Chéron avait donné à M. Rabut, juge à Dijon, un premier auxiliaire parisien : M. Lapeyre. Au bout de peu de temps, j'ai vu clairement que le cas de ce magistrat s'apparentait à celui de Barnaud. Son devoir lui dictait de coffrer Semen Simanovitch, Tribout et la bande du *Frolic's*, mais il aurait fallu remonter aux policiers de la Sûreté nationale qui ont transmis aux copains l'ordre de mort. Il aurait fallu arrêter l'agencier Bonny, qui a brouillé les pistes, avec la complicité d'Albert Sarraut, qu'il manœuvrait comme un toton. M. Lapeyre ne se souciait aucunement, lui aussi, d'entrer en guerre contre « ces messieurs » de la rue des Saussaies. Il a préféré se laisser décharger de la tâche importante qui lui avait été confiée.

Après sa fuite, c'est au seul M. Ordonneau qu'incombait, à Paris, la charge et l'honneur de découvrir la vérité, dans cette nouvelle affaire d'Etat.

Au mois de juin 1934 je fus convoqué par lui. Ordonneau au cours d'une longue déposition de ma

part me fit l'effet d'un homme pas bête, gêné aux entournures. Il me demanda d'être sobre de détails quant à certains personnages sur lesquels il enquêtait, ou plutôt Guillaume enquêtait. Je lui dis que la publicité était plutôt une auxiliaire de l'enquête qu'un empêchement, attendu qu'elle provoquait une correspondance et des renseignements oraux, souvent de premier ordre. Je lui indiquai certains témoins.

Sa mésaventure avec Mme Nolin devait bientôt me fixer sur lui. Il a commencé par démentir avec indignation la visite que, selon Mme Nolin, il aurait faite à celle-ci pour la déterminer à déposer contre son ami et confident, le conseiller Prince. Puis il a reconnu avoir fait cette visite, ce qui est ahurissant ! Mais il nie avoir fait la moindre pression sur Mme Nolin. Il n'aurait plus manqué que ça ! Il a été certainement bridé par Chéron et les abominables influences maçonniques et policières, qui luttent, depuis le 20 février 1934, contre l'évidence du crime.

M. Nolin a été amené à dire que sa femme était influençable et facile à suggestionner. Il a ajouté qu'il savait qui l'avait suggestionnée. Toute l'histoire de sa déposition est là. Ce différend conjugal est cruel, mais il importe de démasquer les procédés des « suicidards » et de leurs patrons, les « gangsters » de la Sûreté Générale.

A travers sa déposition, ses déclarations diverses, ses mensonges, cette pauvre femme apparaît comme atteinte du mal d'imagination appelé, par Dupré, *mythomanie*. Elle forge aisément des fables com-

✓ C'est le fils Malvy qui a assassiné  
Oscar Dupré... dans des conditions  
ajustées.

pliquées. Dans le cas actuel, elle a forgé les circonstances de la vie de Prince, et des propos de Prince, à la suggestion des familiers de Chautemps et de Pressard, et aussi de « ces messieurs » de la caverne des Saussaies.

Masquer ses crimes par des fables, telle est la tactique constante de la Maison rouge. Lors de l'assassinat du petit Philippe, le commissaire et bandit Combs, dit « Combs-aux-Fées », fut chargé par l'effroyable Delange du rapport mensonger que l'on sait. La fable, destinée à masquer l'assassinat évident de Prince, fut celle-ci : Prince avait une vie double, comme le procureur Hallers ou comme le docteur Jekyll du roman de Stevenson ; magistrat honorable et consciencieux, père de famille attentif le jour, il courait s'encanailler, la nuit, à l'insu des siens. J'ai souligné l'invraisemblance matérielle des prétendues confidences de Prince à Mme Nolin sur ce point. Aucun doute que ces propos calomniateurs et absurdes aient été placés sur ses jolies lèvres par un X... qui, lui-même, les tenait des instigateurs du crime : Chautemps et Pressard. Il en est des sorties nocturnes de Prince comme du coup de téléphone de Mme Guyon, comme des dames auxquelles Prince, au café, faisait des signes ! Tout cela est forgerie pure, mais forgerie inspirée et dirigée.

Cet X... a un nom qu'on a appris depuis. Il s'appelle Benjamin Landowski, avocat à la Cour, défenseur de Chautemps devant les tribunaux de Tours.

Pour en revenir à Ordonneau, on se souvient qu'il prit pour greffier, le jour où il se rendit chez Mme Nolin, pour enregistrer les fables forgées par la malheureuse femme, un inspecteur nommé Jézo, émule de Bonny, employé aussi dans l'affaire Laborie-Dufrenne. Le juge Ordonneau ne pouvait plus clairement montrer qu'il était captif de la police. Le voilà bien le renversement de toutes les valeurs, annoncé par le pauvre Nietzsche ! Thémis est transformée en bourrique, et c'est le crime qui poursuit la justice.

Aussi a-t-il fallu dessaisir le juge Ordonneau de la commission rogatoire du juge Rabut. M. Normand a pris la suite. C'est à lui, on le sait, qu'on doit la découverte, au domicile de Bonny, dans une chambre de bonne, d'un pardessus clair et d'un pantalon que le dit Bonny niait posséder. Cette découverte, pour secrète qu'on l'ait tenue, n'en est pas moins à l'honneur de ce magistrat, comme le refus, par M. Rabut, de nommer des super-experts médicaux qu'exigeaient Guernut et ses « suicidards » de la commission d'enquête parlementaire.

Avouez cependant que ces deux juges d'instruction n'auront pas trop de leurs efforts conjugués pour sauver l'honneur de la magistrature, mis en péril depuis si longtemps, par bon nombre de leurs collègues.

### CHAPITRE III

#### CE QU'EST LA MAGISTRATURE ASSISE

Il n'est rien de pire, rien de plus dangereux pour un peuple que l'administration défectueuse ou aveugle de la Justice. Comment les tribunaux la rendent-ils aujourd'hui? C'est ce qu'il convient d'examiner ici, à la lumière de quelques cas concrets et de quelques exemples.

Sous la dictature de Clemenceau et parce que c'était la guerre, il y a eu, en France, une justice. La trahison a été poursuivie vigoureusement, et ce sera l'honneur d'Ignace d'avoir, dans ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat à la justice militaire, complètement négligé le point de vue politique. Plus tard, la plupart des candidats aux élections du 16 novembre 1919 déclaraient, dans leurs professions de foi, que leur principal soin serait de châtier les mercantis, agioteurs et profiteurs de la guerre, qui avaient dérobé, à la France envahie et accablée, de nombreux milliards. A en croire les affiches, on allait voir ce que l'on allait voir et les parlementaires bleu



horizon s'apprêtaient à secouer vivement les puces des magistrats indolents, ignorants, ou serviles.

Depuis lors, on a vu... que l'on ne voyait rien. Après un cabinet Millerand et un cabinet Leygues — où la répression judiciaire a été nulle — est arrivé un cabinet Briand, sournoisement favorable à la pire racaille. Nous avons vu au début de ce livre qui étaient ses successeurs.

Il ne faut d'ailleurs pas oublier qu'avant l'arrivée de Clemenceau au pouvoir certains juges avaient rendu de scandaleux arrêts, malgré la présence de l'ennemi sur notre territoire.

En avril 1917, Charles Maurras et moi avons été condamnés par un certain président de Chambre qui répondait au doux nom de du Bousquet de Florian. C'était à la requête d'Almeryda et du *Bonnet Rouge*. Un mois plus tard éclataient les mutineries militaires, dues à la complicité de Malvy, alors ministre de l'Intérieur, du haut personnel de la Sûreté Générale et du *Bonnet Rouge*. Entre temps, Almeryda avait touché 200.000 francs de Michel Cahen, dit « de Caïffa », grand électeur de la République. Quatre mois plus tard, Almeryda mourait étranglé dans la prison de Fresnes, Malvy affolé respirait et le *Bonnet Rouge* disparaissait.

Il reste de ceci que si le président du Bousquet de Florian ne nous avait pas condamnés, en avril 1917, à la requête d'Almeryda (désigné par L. B. 137 dans le chiffre des sans-fils allemands) les mutineries militaires n'auraient vraisemblablement pas

eu lieu, et beaucoup de pauvres types, victimes des excitations que l'on sait, n'auraient pas été fusillés ou déportés.

Un autre arrêt scandaleux fut celui du président Tronquoy qui avait adopté la thèse de l'avocat général Godefroy, d'après laquelle était maintenue aux Allemands, pendant la guerre, la capacité juridique devant les tribunaux français, arrêt digne de Bri-d'oison, qui valut à ses auteurs les félicitations publiques du *Bonnet Rouge* par l'agent allemand et policier, Para, dit « Clairet », rédacteur en chef du *Bonnet Rouge*, aujourd'hui crevé.

C'est à cette même époque que le premier président Ferdinand Monier, créature de Briand et de Viviani, escroc au service d'un espion, régnait au Palais de Justice. Le premier président de la Cour d'Appel Monier était un juge vénal, qui rendait des arrêts favorables ou défavorables, selon qu'il avait été payé ou non. L'affaire Bolo révéla chez lui un abîme de complaisance et de stupres. Je le vois, devant le Conseil de guerre, pleurant et se tordant les bras.

Le président Albanel, mort aujourd'hui comme Ferdinand Monier, ne passait pas pour vénal. Il était seulement servile et lâche. Il se montra, en juillet 1914, au procès de la pistolettière Caillaux, assassin de Calmette, d'une partialité révoltante.

Depuis la guerre j'ai constaté que les choses allaient de mal en pis et que la servilité des magistrats — spécialement dans le ressort de Paris — était d'au-

tant plus complète que le magistrat est d'un rang plus élevé. C'est la démocratie qui veut cela.

Assistez, comme il m'a été donné de le faire, à une séance de la Cour de cassation. Vous emporterez, j'en suis sûr, la même impression que moi.

Je me disais : « Ces magistrats qui écoutent de telles âneries, se doutent-ils que le corps dont ils participent reçoit, en ce moment, un coup mortel ? Ou s'en fichent-ils, se disant que l'institution de la Cour suprême durera bien autant qu'eux ? Sont-ils assis sur leurs consciences, ou sur leur raison, ou sur la Justice, ou sur leurs sièges ? » Je me remémorais le mot d'Ignace, mon ancien collègue à la Chambre, sous-secrétaire d'Etat à la Justice militaire de Clemenceau et qui eut le cran de faire arrêter le traître Caillaux, en janvier 1918 : « Ces magistrats de la Cour de cassation, qui n'ont plus rien à attendre, sont, sauf rare exception, les plus serviles de tous. Cela tient sans doute aux trop nombreux exercices d'assouplissement qu'ils ont dû accomplir, avant d'être nommés là où ils sont ».

Je vois encore, comme si j'y étais, cette journée de mai 1927, cette chambre criminelle de la Cour de cassation, où siégeaient, à de petites tables éclairées chacune d'une lampe, les magistrats en robes noires. Parmi eux, on me désigna Lombard, le Lombard, de l'affaire Paul Meunier, que m'avait naguère, à la Chambre, si bien déshabillé Barthou. J'avais déposé une demande en révision, fondée sur trois témoignages oculaires de personnes honorables qui, peu

après l'assassinat de Philippe par Colombo, dans le sous-sol de Le Flaouter, avaient vu, l'une, hisser notre enfant moribond dans le taxi du faux témoin Bajot; les deux autres, passer la voiture avec l'enfant affalé et accompagné d'un inspecteur, qu'elles décrivaient de la même façon. La première de ces personnes était Mme Valogne, qui vint, à ma rentrée d'exil, déposer du fait devant l'infâme juge Audièvre; les deux autres étaient Mmes Colin — qui avait reconnu Philippe gisant, qu'elle connaissait de vue — et Dubois.

Notre avocat était M<sup>e</sup> Durnerin, dont l'admirable plaidoirie mettait en pleine lumière toutes les circonstances du drame, toute la valeur irrésistible des trois témoignages en question.

La situation politique à ce moment était telle : le président du Conseil Poincaré, beau-frère de l'assassin Lannes (par Madame, née Benucci), était omnipotent, sauf vis-à-vis de la police politique et de Malvy; Albert Sarraut, singe colonial, était ministre de l'Intérieur. Barthou était garde des Sceaux. L'ordre de Poincaré et de Madame était : 1° de rejeter mon pourvoi; 2° après quoi, je serais jeté en prison conformément au verdict infâme du 13 novembre 1925, me condamnant à cinq mois de prison et 25.000 francs de dommages-intérêts pour avoir « diffamé » le faux témoin, incontestable et manifeste, Bajot, en disant qu'il était un faux témoin. La Sûreté Générale — *id est* Delange, encore en fonctions à cette époque et qui avait grimé l'assassinat de Philippe en

« suicide » — comptait bien que, me tenant à la Santé, elle m'y ferait zigouiller facilement, comme elle avait fait, en 1917, à Fresnes, zigouiller Almeyda.

Donc, l'avocat général Mancel se leva pour prononcer son réquisitoire, qui concluait, poincarément, bien entendu, au rejet de mon pourvoi en révision. Robuste, proconsulaire, de cou fort, de mine assurée, ce beau spécimen de la « bande de Tours » était le type même du chat fourré, tel que l'a peint Rabelais au guichet de Grippeminaud. De sa bouche sortaient les « or ça » fameux, gravés par le père de Pantagruel sur le pilori des mauvais juges de tous les âges et de tous les climats. La besogne qui lui était imposée — c'est-à-dire la négation de l'évidence — était immonde et malaisée. Il s'en tira par le cynisme. Il n'insulta pas nos trois témoins. Il déclara qu'elles avaient eu la berlue, une hallucination en commun, et que leur tardif témoignage ne devait pas compter. Seul devait être admis comme légitime, légal et inébranlable, le témoignage de Bajot, enfant du peuple, démocratiquement incapable de mensonge et « qui n'avait jamais varié dans ses déclarations ». Pendant que le misérable Mancel débagoulait ainsi la leçon de l'homme du franc à quatre sous, ses collègues dormaient ou griffonnaient, dans des postures indifférentes et baroques de singes de cirque. Bompard dodelinait de la tête, jetant sur moi, de temps en temps, des regards sans aménité. Ma femme et moi écoutions avec horreur un haut magistrat humilier de

la sorte, avec la justice et la vérité flagrante, la judicature de notre pays. Nous n'étions pas les seuls à penser ainsi. Une voix claire de femme, à la conclusion sinistre de Mancel s'écria distinctement : « Quel salaud ! » *Vox populi*.

Diderot a écrit, avec sa verve jaillissante, le *Paradoxe du Comédien*. Il y aurait lieu d'écrire, en démocratie parlementaire, le *Paradoxe du Magistrat*. Je n'ignore pas qu'il existe actuellement, même au Parquet de la Seine, des magistrats pleins de bonne volonté et ne manquant pas, à l'occasion, de caractère. Mais ils sont en minorité. J'ai vu de près, lors de l'affaire de mon malheureux enfant, assassiné par la complicité de Marlier, de Lannes et de Le Flaouter, un certain nombre de magistrats « du pouvoir », non pas debout, ni assis, mais couchés ! J'en ai gardé une impression d'horreur, non seulement quant à moi et quant à mon fils... quant à la France. Ils justifient les accusations que les partis de révolte et de révolution portent contre eux. Ils méritent les plus sévères châtiments. Car, de toutes les corruptions du meilleur, celle de la Justice est la pire, et la plus malaisément supportée.

Le spectacle que m'ont donné les juges au moment de mon procès devant les assises n'est pas près de sortir de ma mémoire.

Le président Flory avait, jusqu'au procès Bajot, passé pour un brave homme, et indépendant. Il s'était occupé de cette procédure importante entre toutes : les tribunaux d'enfants. Cependant, au bout de quel-

ques audiences, sous la pression du procureur général Scherdlin — qu'avait mis en rage — comme je l'ai dit — la brochure admirable de Larpent, qui l'accusait justement d'être accouru « au secours des assassins » — il changea d'attitude et on le vit :

1° Féliciter le commissaire taré Bénézech, mis à la retraite depuis pour actes répréhensibles à l'occasion de son service; Benezech la Honte, truqueur vraisemblable du pistolet du prétendu « suicide » de Philippe;

2° Supporter, pendant les audiences, la surveillance exercée sur le jury par le brigadier Riboulet.

3° Lire — par ordre — une lettre, ignoble et imbécile, du maître chanteur André Gaucher, policier connu, qui n'avait aucun trait avec l'affaire et ne pouvait être d'aucun intérêt;

4° Condamner à cinq mois de prison un père coupable d'avoir défendu la mémoire de son enfant assassiné!

A ce même procès Bajot, on entendit un magistrat, le substitut Peignot (récompensé depuis, dans le sang de Philippe, par un siège de conseiller à la Cour de cassation), traiter de « moment de la conscience humaine » le « Landru » Le Flaouter et ses « témoins », un Pichavant, un Lattes et Cie, marchands de photographies obscènes, condamnés, pour ce, comme Le Flaouter lui-même, par le tribunal correctionnel, à des mois de prison et à de fortes amendes. De ce « moment de la conscience humaine », poursuivi à la requête de l'ambassade d'Angleterre

— que le Parquet n'osa rejeter — le substitut Séramy avait dit « qu'il était le premier marchand de livres orduriers et d'objets obscènes de Paris ». Cela n'a pas empêché Peignot de faire son chemin dans le sang de mon fils et dans le purin de Marlier, de Lannes et de Le Flaouter.

Notez que le bonhomme était à la fin de sa carrière — il a pris sa retraite peu après — qu'il n'avait plus rien à attendre du Gouvernement, et qu'il s'est déshonoré exactement pour rien!

On pourrait, sans chercher beaucoup, continuer la galerie de ces magistrats ignobles par leur vilénie cauteleuse et feutrée. Ce ne serait plus un volume, mais une série d'ouvrages, une bibliothèque qu'il faudrait leur consacrer. Je suis donc forcé de me borner à quelques noms et de ne citer que des exemples.

Je rappelai plus haut l'attitude de ce Mancel, qui fit rejeter par la Cour de cassation ma demande en révision, mais je n'ai pas vidé tout mon sac sur la tête de ce drôle. Il avait des attaches avec la bande de Tours, c'est-à-dire avec le sinistre Camille Chauvtemps, celui que j'appelais le ténébreux courtois, son défunt beau-frère le procureur Pressard, un autre procureur de la crotte nommé Duport, René Besnard, sénateur et ancien ambassadeur pour le compte de la *Snia Viscosa* de l'escroc Oustric, puis deux autres gredins, Robenne d'Azcona de la *Dépêche* de Tours et Sartori, de la *Bonne Guerre*, qu'alimentent les fonds secrets de plusieurs ministères.

Donc, pendant les dix années qui précèdent la

guerre, la *Dépêche*, Camille Chautemps, Robenne d'Azcona et Besnard furent les véritables maîtres du département d'Indre-et-Loire. A leur gré, ils firent les mouvements de fonctionnaires, et notamment de magistrats. C'est ainsi que Mancel fut nommé procureur de la République à Tours, d'où il partit pour un avancement aussi rapide que celui de Pressard. Sartori, le maître chanteur de la *Bonne Guerre*, ne vint s'annexer à la bande qu'un peu plus tard. Il est vrai qu'il a mis les bouchées doubles. Il n'est pas encore procureur de la République, je dois le constater.

Or, il y eut à Tours, peu d'années avant la guerre, l'assassinat, près de Saint-Symphorien, d'une vieille femme. On accusa de ce crime une fille Gilberte G..., qui avait pour amant un instituteur du nom de B..., protégé par toutes les loges de la région. La fille G... prétendait que le véritable assassin était celui-ci. Mancel reçut l'ordre de sauver B... à tout prix. Il se contenta de poursuivre la fille G..., lui promettant l'impunité et l'acquittement aux Assises. C'est le truc classique, s'il s'agit de tirer d'affaire un indicateur ou un frère... important. Pour être plus sûr de son silence, Mancel lui fit choisir comme avocat un franc-maçon notoire et conseiller général de ses amis. La fille G... se tut, passa aux assises... et fut condamnée à dix ans de réclusion, après un très sévère réquisitoire de Mancel.

La malheureuse, se voyant ainsi condamnée et comprenant qu'elle avait été jouée, voulut alors —

mais trop tard — parler et désigner, avec preuves à l'appui, le véritable assassin. Alors Mancel la déclara folle, la fit examiner par un médecin légiste à sa dévotion, et l'affaire tomba dans l'oubli. Un tel service, rendu aux Loges, méritait récompense : Mancel, canaille à tout faire, arriva rapidement.

On peut mettre dans le même sac ce Président Breitling qui vient d'être condamné par le conseil de Magistrature à six mois de suspension. Je me souviens à son sujet de ce que disait de lui certain substitut Cassagnau « Monsieur le Président Breitling est un haut et grand magistrat ».

C'est ce que les substituts du Second Tant Pire disaient aussi de Delesvaux, surnommé « Delesvaches » par Henri Rochefort. C'est ce que les substituts de 1913, disaient aussi du premier président de la Cour d'appel, Ferdinand Monier, convaincu, ultérieurement, de concussion, de brigandage, d'infamie et de complaisance avec le fusillé Bolo Pacha. M. le président Breitling, que je n'ai pas l'honneur de connaître, avait la réputation d'un magistrat à tout faire; et il l'a justifié en salant les admirables jeunes gens qui criaient : « A bas les voleurs! », à l'occasion de l'affaire Hanau.

Breitling appartient au maquis de la domesticité et à l'escalier de la magistrature de service; cela n'est pas douteux.

Autre beau spécimen, ce René Joly, président de section à la première chambre du tribunal, déféré à la Cour de cassation, en qualité de commensal du

« docteur » Georges Garfoukel, le fameux bandit et indicateur de la Sûreté Nationale. Le cas de ce magistrat était le même que celui de son collègue Raymond, déféré, lui aussi, au conseil de la magistrature. On voit que le procureur Pressard avait fait des petits! Or, le dit René Joly (pas joli, ça, pas joli!) a préféré donner sa démission, plutôt que de s'expliquer. On comprend ça!

Il me semble qu'on aurait pu demander au dit René Joly les explications que celui-ci refusait à la Cour de cassation. Car il ne pouvait ignorer, ce bizarre magistrat, que son hôte était un repris de justice, antérieurement condamné à cinq ans de réclusion pour réformes frauduleuses, et un policier de la plus ignoble catégorie. Quels services, et de quel ordre, Garfoukel rendait-il donc au président Joly, et le président Joly rendait-il donc à ce Garfoukel, que j'ai promis de vous présenter et dont je compte vous exposer plus loin l'inquiétante et mystérieuse figure?

Il y a aussi, dans ce Palais, un nommé Dioussidon qui présidait et qui préside peut-être encore, la douzième chambre correctionnelle. C'est ce gaillard qui avait inauguré en mon honneur une jurisprudence extraordinaire. Je me plaignais d'une hottée de diffamations, de basses calomnies et d'injures grotesques, déversées par une bande d'indicateurs de police, de maîtres chanteurs et de voleurs. Dioussidon décida — mesure sans précédent — que réfugié à Bruxelles, après mon évasion de la Santé, je devais venir à

Paris pour répondre aux « questions » qu'avait à me poser l'avocat Dominique, au nom de ses honorables clients. C'était la première fois qu'un plaignant devait se présenter en personne pour que son procès fut jugé. La vérité est que les crapules par moi poursuivies voulaient retarder l'heure de leur confusion, et que, s'asseyant sur le Code dont les magistrats de cette espèce vivent en le truquant, les collègues et pareils de Dioussidon entendaient leur prêter main-forte.

Devant l'indignation de mes confrères et de tous les honnêtes gens de France, le gouvernement de Tardieu dut me grâcier, bien que j'eusse continué, pendant deux ans et demi d'exil, à traiter selon ses mérites, et chaque matin, ce régime de voleurs, de traîtres et d'assassins au nom duquel les Dioussidon rendent la loi. Il fallut bien que mes plaintes fussent suivies. Ainsi eut lieu cette mémorable audience de la douzième correctionnelle, — votre douzième, ô Dioussidon! — dont les assistants n'ont pas perdu le souvenir. On y vit, en robe d'avocat, tremblant comme la feuille, un cher collaborateur de l'excrément-à-pattes Anquetil, dégringolé de la *Vieille France* au purin du *Grand Guignol* et de la *Volonté*, en personne, flanqué du voleur oustricoïde, staviskeux et portefeuillard Albert Dubarry, en paletot *home spun*, lesquels n'avaient pas précisément l'air de s'amuser. C'est alors que M<sup>e</sup> de Roux et moi, nous tournant vers M<sup>e</sup> Alfred Dominique, lui demandâmes de nous poser les fameuses questions qui, aux dires du Dioussidon de belle dioussidonerie, nécessi-

taient ma présence en chair et en os, et devaient, bien entendu, me confondre.

— Je n'ai aucune question à poser, répliqua M<sup>e</sup> Dominique.

Sur notre insistance, il secoua la tête négativement.

Ainsi mettait-on, une première fois, au malheureux en toque et toge, le nez dans sa jurisprudence-vomissure.

Quelques mois plus tard, dans un procès intenté à Maurice Pujo par l'évêque d'Oran, Mgr Durand, M<sup>e</sup> Maurice Garçon prenant texte de la jurisprudence exceptionnelle instituée à mon endroit, exigeait la présence de l'évêque d'Oran.

Le Diousidon avait dit à M<sup>e</sup> Garçon, avec son imprudence et impudence bien connues :

— En somme, maître, vous voulez dicter au tribunal sa conduite à tenir envers la partie civile?

Et M<sup>e</sup> Garçon avait répondu, du tac au tac :

— Non, monsieur le président. Je me borne à invoquer votre jurisprudence, la jurisprudence de cette chambre à l'égard de M. Léon Daudet. Je ne puis croire un seul instant que cette jurisprudence n'ait été créée que pour un seul homme. La douzième chambre a rendu quatre jugements, qui ont été confirmés par la cour d'appel, et, aux termes de ces jugements, il a été décidé de surseoir à statuer jusqu'à ce que M. Léon Daudet, plaignant, ait comparu personnellement à l'audience pour répondre aux questions qui lui seraient posées.

Diousidon avait naturellement fait l'étonné, essayant de faire croire qu'il avait oublié la cochonnerie accomplie dans l'exercice de ses hautes fonctions.

Il est d'ailleurs toujours tombé très mal, quand il a eu à s'occuper de moi. C'est lui qui devait présider les débats du second procès Bajot. Ce valet rigolot, dans un repas de campagne, avait dit, devant témoins : « Si vous voulez bien vous amuser, venez « à mon audience au Palais. Vous y verrez com-  
« ment j'arrangerai Daudet ». En « diousidonant » de la sorte, cette vieille frappe ne supposait pas que ses auditeurs seraient indignés de tant de cynisme. Il les estimait à son aune. En outre, M. l'entogé croyait à la pérennité du régime, comme les larves de sa sorte. Il ne savait pas que cette bande de voleurs, de rançonneurs, d'érotomanes, d'assassins, de maîtres chanteurs, de concussionnaires et de gredins, qui va de Péret à Anquetil, de mère Hanau à Oustric et à Dubarry, par Bonny, Mariani, Hennett, Comps, Berthoin, Guillaume et Cie, était suspendue au-dessus du gouffre de purin, où pouvait la précipiter, d'un moment à l'autre, la moindre secousse sismico-politique. Le décor est effroyable, taché de sang, de stupre et de pus; mais il est branlant. Tout ça, à un moment donné, qui n'est en fait que cendre et ordure, descendra au barathre, dans les remous de l'écume fétide.

En attendant qu'il saisisse cette vérité de bon sens, je pris le parti de récuser ce Diousidon. Averti de la

démarche que je faisais au greffe il se hâta de passer l'affaire à un de ses confrères nommé Audièvre.

Les détails des audiences de la douzième chambre de ce procès Bajot ne sont pas effacés des mémoires. Il est superflu que je les rappelle. La vérité était bien près d'éclater.

Le commissaire Colombo, qui avait avoué à Mulhouse, n'avoua pas cette fois. Mais tous ceux qui ont entendu la déposition pathétique du secrétaire Gebel, à la douzième chambre, et la comédie des contradictions de son supérieur Waegelé ont été fixés. Mais le président Audièvre, lui, avoua.

Il avoua, comme l'écrivit à ce moment Georges Claretie dans son compte rendu de *Figaro*; il avoua en termes terribles, malheureux et sinistres.

Il avoua dans un attendu qui demeurera, comme un monument d'insanité, d'impudence et d'iniquité. Il avoua que son horrible jugement lui était inspiré par l'obédience ou, mieux, par la servilité politique. Je reproduis ici ces phases affreuses sonnant le glas de la magistrature française et le sien — il devait mourir peu après.

...Que si l'on peut expliquer que, père de famille et polémiste, M. Léon Daudet en arrive à confondre ces deux qualités, qu'il mette d'autant plus d'ardeur et de passion à défendre l'opinion qu'il a adoptée, qu'il voit là une occasion de discréditer le régime dont il est l'ennemi, et que l'affaire de son enfant soit ainsi devenue une affaire de parti, on comprend que Bajot reproche à son adversaire de fausser la vérité.

Jamais la collusion de la politique policière et de la magistrature républicaine ne s'était encore affichée avec une aussi tranquille audace. Toute la presse indépendante des provinces françaises, de la Belgique, de la Suisse, de la Roumanie, de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Allemagne même, en fut soulevée, et le malheureux Audièvre connut là, avant de quitter sa robe et ce monde, une clameur de haro analogue à celle qui avait accueilli, au procès de la mère Caillaux, meurtrière de Calmette, le hideux Albanel, à la veille immédiate de la guerre. « Monsieur, vous nous déshonorez », avait dit, à Albanel, un de ses assesseurs.

Or, ce fut Pressard, de sinistre mémoire, qui eut à chanter le los funèbre d'Audièvre. Il le fit en ces termes :

Pour le président Audièvre, il n'était pas de petites affaires. Toutes retenaient, au même titre, son désir minutieux d'aboutir à la vérité.

Que de fois, à la fin d'une longue audience, avait-il encore le souci — dans une affaire en apparence la plus quelconque — de réentendre des témoins, de les confronter à nouveau, pour faire éclater cette vérité fugitive, si difficile à atteindre, mais qu'il poursuivait avec une calme opiniâtreté, que rien ne rebutait.

Cette haute conscience, relevée par cette volonté de ne laisser dans l'ombre aucun détail susceptible d'éclairer le tribunal, était également marquée par la constante impartialité qu'il apportait à présider les débats, et par la netteté de ses jugements que n'entachait aucune ambiguïté.

Cette précision, cette droiture, sont la marque de son



caractère, comme elles l'étaient de son visage qu'illuminait une pensée sans détours.

Comme « illumination d'une pensée sans détours », l'attendu que je viens de citer se pose un peu là.

Mais avouez que la Providence fait bien les choses. Audièvre chanté par Pressard! Que peut-on rêver de plus beau!

Je ne terminerai pas ce chapitre sans léguer à la mémoire des générations à venir le nom d'un autre président, qui vient de s'illustrer tout récemment, le président Legros. Notre ami Alain de La Rochefordière avait — tout le monde s'en souvient — apostrophé le 6 février dernier le président du Conseil Pierre-Etienne Flandin à son entrée à Notre-Dame.

Désireux de faire sa lèche aux politiciens au pouvoir, ce président Legros condamna Alain de La Rochefordière à un an sans sursis. Son attitude, ses paroles, son jugement le rendirent aux yeux de tous les honnêtes gens digne du mépris.

C'est un pauvre serf, comme trop de ses pareils. Visiblement, il avait reçu de la Chancellerie, par téléphone ou oralement — appelé à la botte, selon l'usage — l'ordre d'humilier Alain de La Rochefordière, en lui faisant proférer des excuses. Sale hypocrite! « — Vous êtes toujours dans les mêmes dispositions? Vous ne regrettez rien? » La riposte d'Alain de La Rochefordière fut admirable: c'est le coup d'escrime classique: « En sixte et tirez

droit! » Il répondit, avec ce flegme aux yeux compréhensifs, que nous connaissons bien:

— « Je ne puis regretter un acte librement conçu, librement accompli, destiné à rappeler à ceux qui ne s'en souviennent plus les veuves et les orphelins qui attendent toujours réparation et justice. »

Cette réponse, comme on dit, boucha un coin au président Legros, qui ajouta misérablement: « Ne visiez-vous pas aussi la forme républicaine du gouvernement de la France? Vous êtes royaliste? »

Tu parles! mon gros, et même mon Legros...

A quoi Alain de La Rochefordière: « — Je suis royaliste, mais c'est seulement en tant qu'ancien combattant que je suis venu à Notre-Dame et que j'ai protesté ». Apprenne le président Legros qu'il y a en France, actuellement, des centaines de milliers de royalistes qui maudissent le régime de voleurs et d'assassins qu'est la République, et ont, pour sa personne et ses jugements, le plus profond dégoût. Le président Legros et ses pareils rampent, le ventre au sol, vers l'avancement, une tache excrémentielle à cheval sur le front et la toque. Grand bien leur fasse! Le jour où nous aurons balayé le fumier sur lequel ils champignonnent, ils nous feront des courbettes et ils solliciteront de leurs condamnés d'hier une petite recommandation. Je vois cela d'ici: Legros dans l'antichambre d'Alain de La Rochefordière.

De bas larbins comme ce Legros sont la honte de la magistrature et de la société, et leur châtiment, c'est que ceux mêmes qui, comme un Flandin, les em-

pioient, les tiennent pour le rebut de l'humanité. Ils s'en fichent, pourvu qu'ils prennent du galon, mais je les en préviens, ils ne s'en ficheront pas toujours. Comme on dit à Naples, le sol gronde.

Car les Français qui réfléchissent ne peuvent pas ne pas être frappés de l'effondrement des corps constitués d'ancienne date, qu'on avait l'habitude de considérer comme les arbres de couche de la société française. Ces états apparaissent rongés par un mal, ou un insecte intérieur, qui ne laisse plus subsister d'eux que leur apparence, ou leur décor. A la première secousse tout s'écroulera, parce que tout est pourri.

Après mon procès en cour d'assises et ma condamnation à cinq mois de prison pour crime de paternité, comme je sortais du Palais, ma femme à mon bras, dans cette nuit du 13 au 14 novembre 1925, au milieu d'une tempête plus que chaleureuse, un grand vieillard s'approcha de moi et cria : « *Putrefactio Justitiae!* »

Les humanités méconnues se vengeaient. Elles apportaient leur conclusion à un des plus honteux chapitres de l'histoire de notre temps.

## CHAPITRE IV

### LES EXPERTS AU SERVICE DE LA JUSTICE

C'est au cours du stupide dix-neuvième siècle qu'est née cette admiration béate pour la Science avec un grand S, qui, pendant un certain nombre d'années, a permis à un bon nombre de petits et de gros malins d'abuser de la prodigieuse confiance d'un public aussi nombreux que naïf. Les gaillards sans scrupules qui foisonnent en démocratie ont, naturellement, profité de cette situation en présentant à ce public, comme le résultat de pénibles et longues recherches de laboratoire, tous les trucs qu'ils jugeaient propres à faire triompher les causes mauvaises ou scélérates qu'ils défendaient.

C'est particulièrement en médecine légale et en matière d'expertises criminelles que les individus dont je parle se sont offert toutes libertés.

Quand on parle d'expertises de ce genre, un nom vient naturellement sous la plume, celui d'un homme qui a disposé à son gré de la vie d'un grand nombre

de malheureux, qu'il innocentait ou faisait condamner suivant le cours et la fantaisie de ses déductions hasardeuses ou partisanses, je veux parler du misérable Bayle, directeur de l'Identité Judiciaire.

Les révélations qui ont suivi son assassinat par Philipponet, ont ouvert un jour sinistre sur la moralité et les agissements de ce malheureux. « Une haute conscience, un grand savant », affirmait le président Devise, qui conduisit, de la façon volontairement lamentable que l'on sait, l'instruction de l'assassinat de Marius Plateau par la fille de police Germaine Berton. Il est acquis aujourd'hui que cette « haute conscience » n'était qu'une vulgaire fripouille, et que ce grand savant était un personnage ignare au service d'une camarilla de police.

Ce Bayle, assassiné depuis par une de ses victimes, Philipponet, est celui-là qui, d'ordre de la police, mena et truqua la fameuse expertise judiciaire du procès Bajot, dite des « trois giclures », concluant au suicide de Philippe par l'examen — après dix-huits mois écoulés — de la photographie d'un panneau d'un taxi demeuré pendant huit jours, après la mise en scène du prétendu suicide, dans la circulation publique!

Nous savions dès cette époque (novembre 1925), de bonne source, que Bayle était, dans l'exercice de ses fonctions, comme le commissaire Benezech, comme le contrôleur général Lannes, comme son compère Marlier, une crapule fieffée, un individu de sac et de corde. On savait, dans la police — laquelle

le tenait par là — qu'il falsifiait et truquait des pièces d'expertise contre argent comptant, qu'il était sans mœurs et sans scrupules. Mais, si nous l'avions dit à l'époque, l'avocat général Peignot, qui requit contre moi en cour d'assises, nous aurait servi, comme pour Le Flaouter, le topo de « la conscience humaine » et de la Cour d'assises en permanence méritée par nos diffamations.

On découvrit; après la mort tragique de Bayle, qu'il avait fait pour 300.000 francs de frais dans ses appartements, étant sans fortune et avec de modestes appointements! Le faux témoignage était, bien entendu, un de ses exercices favoris et une de ses ressources courantes. Les présidents de Cours d'Assises agiraient sagement en modérant et dosant leurs éloges quant aux policiers et aux experts.

Sa mort même ne permet pas d'oublier sa grave défaillance lors de la seconde instruction, puis du procès, de l'assassinat policier évident de mon fils Philippe. Défaillance partagée, je le dis tout de suite, par le professeur Balthazard et le docteur Paul.

Je rappelle brièvement les faits : la police était aux abois. La preuve matérielle de l'assassinat de notre enfant venait d'apparaître dans le fait que le pistolet automatique du prétendu « suicide » n'avait, au témoignage réitéré et formel du secrétaire de commissariat Brune, aucune cartouche engagée dans le canon, au moment où il fut déposé au commissariat. Les organisateurs du camouflage avaient, dans leur trouble, omis cette précaution indispensable, dont

l'absence ruinait toute la machination. A cette absence de cartouche dans le canon de l'arme, correspondait l'absence de balle dans le taxi de Bajot, ainsi que l'absence d'odeur et de fumée, au moment de l'ouverture du taxi. Le conseiller Laugier, alors décidé à faire la lumière, avait véhémentement opposé au commissaire Benezech, compère, sinon complice, des assassins, l'in vraisemblance de leur fable commune.

C'est alors qu'à bout d'arguments, la Sûreté générale imagina de faire procéder à l'expertise des giclures de sang, observées dans le taxi de Bajot; lequel taxi, comme je viens de l'écrire, après un premier lavage à grande eau, était demeuré en circulation plusieurs jours. D'ordre du procureur général Scherdlin, et du substitut Sevestre, le conseiller Laugier, terrorisé, chargea de ladite expertise MM. Bayle, Paul et Balthazard. Ceux-ci rédigèrent un rapport conforme, bien entendu, à la thèse inadmissible et invraisemblable, pour vingt raisons capitales, du suicide, et qui demeurera, dans les annales judiciaires, comme un monument d'insanité, d'incohérence et de servilité. Ce fut l'expertise dite « des trois gicleurs », en raison des conséquences abracadabrantes que tiraient, d'ordre de la police et du Parquet, les trois pauvres diables de la photographie, tardivement prise, des éclaboussures de sang du taxi Bajot.

Une contre-expertise fut opérée. Aux conclusions des experts officiels répondaient celles-ci :

« En résumé, nos conclusions sont que le rapport de MM. Balthazard, Paul et Bayle n'établit, en aucune façon, que « la blessure constatée sur le jeune Daudet a été faite dans le taxi »; que l'affirmation si nette qu'ils apportent, à cet égard, n'est étayée sur aucun commencement de preuve, et que la « confirmation » de cette affirmation repose uniquement sur des considérations théoriques en contradiction avec les faits. »

Qui parlait ainsi? Cinq savants, dont voici les noms et les états de service :

Docteur Florand, médecin des hôpitaux, commandeur de la Légion d'honneur, aujourd'hui disparu;

Docteur Le Feunteun, ancien médecin major de la marine, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre;

Docteur de Martel de Janville, chirurgien, ancien chef de clinique de la Faculté, commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre;

Docteur Lucien Bernard, chef de laboratoire à la Faculté, licencié ès-sciences, croix de guerre;

Colonel Larpent, colonel d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre.

La contre-expertise, — rédigée par ces cinq maîtres éminents, les quatre premiers très versés dans les blessures sanglantes par armes à feu; le cinquième spécialiste des raisonnements balistiques applicables aux projections liquides et autres, — ne laissait exactement rien subsister de la débile et tendancieuse argumentation, esquissée par MM. Bayle, Balthazard

et Paul, au mépris de la bonne foi et de la vraisemblance; mais avec un aplomb inouï.

De la bonne foi; car, établissant leur raisonnement sur trois gouttellettes de sang A. B. C., choisies par eux sur la photographie de l'envers du strapon-tin du taxi de Bajot, les trois experts mentionnaient une gouttelle A', qui détruisait toute leur argumentation, sans lui appliquer — et pour cause! — cette argumentation!

De la vraisemblance; car MM. Bayle, Balthazard et Paul raisonnaient comme si la cage, où Philippe fut trouvé la tête trouée, en arrivant à Lari-boisière, n'était pas une cage à mouvement et cahotée. Ce dont tous les traités de médecine légale leur com-mandaient impérativement de tenir compte.

De la bonne foi; car ils feignaient d'ignorer que des housses, garnissant, jusqu'à une certaine hauteur, le taxi de Bajot, et pouvant fournir des indications, avaient été enlevées et lavées. De même que le taxi de Bajot avait été immédiatement lavé au jet de pompe!

De la vraisemblance; car, au cours de l'instruction, il n'était fait mention de projections sanguines, ni sur les vitres du taxi, ni sur le plafond, proche de la tête de l'enfant; alors que, dans l'hypothèse des trois experts, présentée par eux comme une certitude, la projection eût été « solaire » et rayonnante.

Quant au topo mathématique, destiné à étayer, à titre de « confirmation », une aussi fantaisiste doctrine, il témoignait seulement du désir, qui tenait les

trois falots experts, de trouver, à tout prix, une échappatoire, même baroque, à l'étreinte impitoyable de la réalité. Ce topo, nos cinq experts qualifiés le réduisirent en poudre, démontrant que le plan de projection — ou d'écoulement — des gouttellettes sanguines avait dû varier incessamment, dans le ballotement du corps fléchissant du petit martyr. MM. Bayle, Paul et Balthazard, que l'on plaint d'avoir fait ainsi leur métier, avaient raisonné comme s'il s'agissait d'un enfant en bois, attaché, de façon fixe, dans une certaine position, au centre du taxi de Bajot.

Lors des audiences en cour d'assises du procès Bajot (fin octobre et première quinzaine de novembre 1925), les arguments de Bayle, de Balthazard et de Paul furent littéralement anéantis, pulvérisés par la discussion savante, serrée, assénée, de Le Feunteun, de Lucien Bernard et de Larpent. Tous les assistants se rappellent cette journée inoubliable, où les trois gicleurs, balbutiants, demeurèrent sans voix devant ceux qui disaient la vérité, alors qu'eux disaient la servilité, le *zum Befehl*, ce qu'on leur avait commandé de dire. Balthazard, notamment, faisait pitié. Il bredouillait devant Flory, Pittié et Marty, navrés, qui ne tentaient même plus de le repêcher. Bayle, devenu muet, clignait des yeux derrière son lorgnon. Quant à Paul, le loustic macabre, il en avait perdu son rire effrayant à la Hogarth, son rire d'amphithéâtre et d'autopsie, et il roulait de gros yeux inquiets dans une face écarlate et effrayée.

Derrière le jury et la grille boisée, on apercevait

la bobine sournoise, inquiète et rasée, de Scherdlin, qui se demandait — en dépit de la savante pression exercée, sur les douze jurés, par le brigadier Riboulet et ses copains — comment les choses allaient tourner. J'entends encore la voix de Larpent, répondant à cette autre sous-raclure de larbin de Peignot (avocat général) ; qui avait essayé de faire l'insolent : « On ne parle pas sur ce ton à un officier de l'armée française qui a commandé devant l'ennemi. » Je crus que les quatre pantins de l'effroyable guignol judiciaire, le vieux Flory, Pittié, Marty et Peignot, allaient entrer en liquéfaction sous leurs toques. Spectacle effrayant, car, derrière eux, on distinguait la fonte, la débâcle de cette justice républicaine, plus gangrenée et putréfiée encore que celle du Second Empire, au moment de l'affaire Victor Noir. Spectacle dépassant Juvénal et atteignant, derrière Macaulay, à Tacite... *Ibstur ad cædes*, a rappelé Daniel Halévy.

Après sa mort, le souvenir de Bayle reçut plus d'une offense méritée. Un mémoire fut remis à la Chancellerie par un courageux avocat, M<sup>e</sup> Jean-Charles Legrand, pour appuyer une instance en révision d'un bagnard peut-être condamné à mort sur la foi d'un rapport de Bayle. On lisait dans ce mémoire :

Le dossier contient deux faux témoignages :

Le faux témoignage de Bayle à la barre, affirmant mensongèrement qu'il avait reçu l'assentiment des Arts et Métiers à ses conclusions.

Nous regrettons que le décès de Bayle ait empêché le dépôt, contre lui, d'une plainte en faux témoignage.

Il n'y a plus d'expertise.

Les charges du mouchoir et de la corde, inventées par Bayle n'existent plus.

La contre-expertise du professeur Dantzer les a anéanties.

Par contre, les énormités scandaleuses de l'expertise Bayle, pièce décisive de l'accusation, sont établies par la contre-expertise.

Dans leur assignation contre la succession Bayle, les parents de l'infortuné bagnard Nourry avaient pu dire :

Attendu que, sans aller jusqu'à prétendre que Bayle a sciemment apporté des conclusions erronées, et comme par hasard favorables à une accusation singulièrement précaire, il est permis de rappeler que les révélations récentes sur la moralité de ce prétendu savant ne rendent pas cette hypothèse entièrement invraisemblable ;

Attendu au surplus que la faute de Bayle est aggravée par la publication à laquelle il s'est livré, de son rapport publiant aussi les noms des accusés et diffamant ainsi les noms des requérants ;

Attendu que Bayle a aggravé sa faute en invoquant mensongèrement, et sous la foi du serment, à la barre des Assises, le témoignage des Arts et Métiers, que ceux-ci n'avaient pas été consultés, que leur démenti a d'ailleurs été publié ; qu'au reste, leur avis, aujourd'hui méconnu, est diamétralement opposé à celui de Bayle ;

Attendu qu'outre les fautes de Bayle commises par action, il y a lieu de rechercher celles commises par omission, qu'en « oubliant » de signaler que ni les vêtements des accusés, ni le lieu du crime prétendu ne présentaient la moindre trace de sang ni de lavage, Bayle a manqué à son devoir...

Si Bayle chargeait ainsi, à l'aide de faux témoignage, l'infortuné Nourry, c'était assurément d'ordre de la police, celle-ci, comme dans l'affaire Rigaudin-Almazian, voulant couvrir un homme à elle, un de ses indicateurs. Voulant, dis-je, le couvrir à tout prix. Le procédé est maintenant bien connu du grand public.

On se rappelle aussi l'affaire Rigaudin, où Almazian fut injustement accusé d'être un assassin et torturé par une crapule du nom d'André Benoist, homme capable de tout, qui était alors directeur de la Police judiciaire, s'il vous plait.

Le malheureux Almazian, criminellement chargé, par la Police judiciaire et son bandit de directeur, du meurtre de Rigaudin, a réclamé un million de dommages-intérêts au policier-expert, ou expert policier Amy, successeur de Bayle à l'Identité judiciaire, qui avait recueilli et découvert, contre lui, des « preuves » mensongères. L'assassinat de Rigaudin, comme celui, également impuni, de sa mère, Mme Blanc, détentrice de papiers secrets d'Alme-reyda, étant plus que vraisemblablement un crime policier. Almazian avait été choisi comme bouc émissaire par André Benoist, l'ignoble appointé d'Oustric, ainsi que le garde des Sceaux Raoul Péret. Sans son avocat., M<sup>e</sup> Jean-Charles Legrand, Almazian serait aujourd'hui guillotiné, et Amy membre de l'Académie des Sciences morales.

Dans sa plaidoirie, M<sup>e</sup> Legrand disait d'abord quant à la compétence :

— La compétence scientifique de M. Amy était d'ailleurs à peu près inexistante. Il a pris pour du sang humain des taches d'un caractère tout autre, multipliant ses investigations et ses conclusions avec une assurance superbe, qui a fait l'étonnement, sinon la joie, du monde scientifique. Les grands journaux d'information n'enregistraient pas moins avec complaisance les oracles du « jeune savant ».

Voici maintenant quant à l'honnêteté :

— Et ce ne sont pas seulement des erreurs techniques qu'on peut reprocher à M. Amy. Sa mauvaise foi était évidente. Cet homme n'a pas été honnête, parce que toujours ses avis penchaient, par principe, du côté de l'accusation. Ce n'est pas l'erreur benévole du savant qu'il nous faut incriminer, c'est le système du policier. On sentait trop bien que le laboratoire de M. Amy confinait au bureau de M. Benoist. L'élève de Bayle avait adopté la rigueur dogmatique de ce faux savant et son vocabulaire pseudo-scientifique. Si certains magistrats étaient demeurés sourds à la haute conscience de leur devoir, nous aurions vu le digne successeur de Bayle s'avancer, comme lui, à la barre d'assises, pour accuser Almazian et pour impressionner le jury par un invraisemblable fatras qui eût recouvert les erreurs les plus monstrueuses.

Il fallut après cela se débarrasser de cet ignare Amy. Mais, Bayle, on le voit, avait fait école.

La preuve de l'indignité de ce dernier a été faite au procès de Philipponet, victime d'un faux dont

Bayle était coutumier et qui lui avait brûlé la cervelle au Palais de Justice.

Un témoignage inattendu — celui de M. Henri Oger, administrateur des services civils de l'Indochine, en retraite — porta, contre le défunt Bayle, des accusations terribles et précises, dont la véracité fut ultérieurement démontrée, à l'occasion d'une note de frais locatifs. Bayle trafiquait de ses redoutables fonctions, comme l'ex-premier président de cour d'appel F. Monier trafiquait des siennes. Ce n'était qu'un coquin que la police de Sûreté générale tenait, comme tant d'autres, par son dossier de mœurs.

On peut dire qu'aujourd'hui il est un procès dont la révision s'impose, c'est celui de Philipponet. Les jurés ont condamné aux travaux forcés à perpétuité le meurtrier d'un scélérat que le président Devise leur donnait comme « une grande conscience et un grand savant ». Un témoin, digne de foi, avait affirmé que Bayle était une affreuse canaille, et cité à ce sujet des faits précis. Mais le président Devise, qui tenait à la belle conscience de son Bayle, comme le président Flory tenait à celle de son Benezech, l'a rabroué, ce témoin véridique, de la belle façon. Or, il apparaît à tous les regards, aujourd'hui que Bayle avait bien commis le faux ou le grattage que lui reprochait Philipponet, ce qui constitue pour celui-ci la plus forte des circonstances atténuantes. En abattant cet animal malfaisant, dont ses hautes fonctions judiciaires multipliaient la malfaisance, Philipponet a contrevenu au *non occides*, c'est entendu; mais il

avait, certes, bien des excuses. Il serait inique de le laisser au bagne.

Le cas de Bayle méritait un examen particulier, car il est typique. Il n'est malheureusement pas unique. L'expertise dite des « trois giclures » sur laquelle je viens d'exprimer mon sentiment n'était pas le seul fait délictueux de Bayle.

J'ai nommé, au passage les docteurs Paul et Balthazard. Chefs du service de l'Identité judiciaire, médecins légistes, experts de toute nature ont senti passer sur eux — depuis lors — le vent de la déconsidération. Leurs efforts pour venir en aide aux bandits officiels ont été rendus plus difficiles. Aussi, dans l'espoir de se réhabiliter, ont-ils fait preuve, ces temps-ci, d'un semblant d'indépendance qui, notamment, dans l'enquête sur l'assassinat du malheureux conseiller Prince, n'a pas permis aux « suicidards » de la commission d'enquête d'accréditer leur thèse impossible.

J'ai compris, après avoir pris connaissance des rapports médicaux, le long retard apporté à leur publication. Ces rapports, qui sont du printemps 1934, n'ont été communiqués à la presse qu'au début de 1935.

Il ressort en effet de ceux-ci que le malheureux Albert Prince a été atrocement meurtri avant d'être exposé, vivant encore mais sans connaissance, sur la voie ferrée. L'autopsie des médecins de Paris, plus complète que celle des médecins dijonnais, distingue en effet les lésions, résultant de violences antérieures



au passage du train, des lésions de l'écrasement. Les premières ont le caractère vital et se caractérisent par des infiltrations de sang coagulé. Or, tous les côtes du conseiller ont été fracturées, à droite comme à gauche, avant l'écrasement.

Sur le bord externe de l'avant-bras, à 23 centimètres au-dessus de l'apophyse styloïde du radius, on trouve une suffusion sanguine de 3 à 4 centimètres de diamètre, lésion vitale avec sang infiltré et coagulé.

Suffusions sanguines de sang coagulé à la face dorsale de l'articulation métacarpo-phalangienne de l'auriculaire. Même lésion à la face dorsale de la main, partie moyenne du deuxième métacarpien. Même lésion à la face dorsale du médus, le sang fusant jusqu'à l'articulation phalango-phalangienne.

Le bras, formant moignon, est en plusieurs points infiltré de sang coagulé, parfois sur une hauteur de 10 centimètres. Fracture de la clavicule et de l'omoplate. Fracture de l'humérus à la partie moyenne.

Autour du coude existe une vaste suffusion sanguine (avec un décollement à la partie interne). Toutes lésions ayant le caractère vital.

A la face dorsale de la main, on relève de multiples ecchymoses de petites dimensions. Les ecchymoses ont un centimètre de diamètre sur toutes les parties saillantes de la face dorsale des articulations des doigts et des métacarpo-phalangiennes.

Le pied droit a été complètement broyé; cependant il adhère encore à la jambe. On trouve du sang épanché dans une vaste cavité décollée, qui s'étend jusqu'à la région talonnière. Le sang se détache facilement sous un courant d'eau et il est probable que la plupart des lésions ont été faites après la mort par le passage successif des roues. Les deux derniers orteils manquent.

Fracture bimalléolaire à la partie inférieure de la jambe.

On trouve des suffusions sanguines à caractère vital, disséminées dans les muscles de la jambe droite, à la partie interne et à la partie postérieure, surtout dans les jumeaux et même sous la peau.

Au-dessous de la rotule, plaque parcheminée de sept centimètres de diamètre avec suffusion sanguine vitale sous-jacente.

Au-dessus de la rotule et dans tout le quadriceps, on relève d'importantes suffusions vitales, surtout dans la moitié supérieure de la cuisse.

Toutes les côtes sont fracturées à droite et à gauche, la plupart en deux endroits. Or toutes ces fractures ont été faites avant la mort, comme en témoignent de vastes effusions de sang coagulé sous plèvre. On trouve d'ailleurs un épanchement de sang ayant mêmes caractères, à l'angle inférieur de l'omoplate gauche, avec décollement; dans le dos, à droite, décollement de vingt centimètres de hauteur sur quinze centimètres de largeur.

Il existe une fracture de la colonne vertébrale au niveau de la onzième vertèbre dorsale, fracture transversale; après avoir détaché les corps vertébraux par un trait de scie, on découvre la moëlle, dont les méninges sont infiltrées de sang coagulé.

La partie du cou adhérente au tronc remonte jusqu'à l'axis; la décapitation a donc porté immédiatement au-dessous du maxillaire inférieur. Dans les muscles sterno-cléidomastoïdiens et dans les scalènes, on trouve de multiples ecchymoses avec sang coagulé.

Le conseiller Prince a donc été littéralement supplicié, et ce supplice, si complet, n'a pu être exécuté dans une automobile, même très large, par des hommes serrés les uns contre les autres. La victime a certainement été endormie par un mélange anesthé-

siant et nécrosant (en raison des ecchymoses de la face), puis transportée dans un local où on lui a fracturé les os et labouré les muscles. Les bourreaux ont pensé vraisemblablement que le broiement du corps par le train effacerait ces lésions accusatrices qui, comme celles, histologiques, des tissus, anéantissent la thèse du suicide.

Pour que des hommes comme le docteur Paul aient été obligés de mettre leur signature au bas d'un pareil document, qui va si clairement contre la campagne de blanchissage de Guernut, le fourbe, et de ses copains, il faut qu'il y ait quelque chose de changé.

Les médecins légistes ne sont pas les seuls à avoir adopté cette attitude nouvelle.

Les experts comptables, eux aussi ne marchent plus. Au moment même où j'écris ce livre, les journaux viennent de nous faire connaître le rapport des experts comptables sur la situation financière du malheureux magistrat au moment de sa mort.

On sait que les « suicidards », ne sachant plus à quel Guillaume, ni à quelle Mme Nolin, ni à quel Hennett, Belin ou Combs se vouer, avaient décidé de faire procéder à un inventaire de l'état de fortune d'Albert Prince, devenu ainsi, — tel jadis Syveton — de victime, accusé. Le rapport sur cette opération fut confié à un expert, M. Lagarde. L'impayable *Populaire* de Blum assurait qu'il avait pris connaissance du rapport et que « le conseiller Prince avait, « en deux ans, dilapidé sa fortune, à l'insu de sa « famille ». Chacun étant libre de faire de sa for-

tune l'usage qui lui convient, on ne sait pas trop en quoi cette dilapidation eût touché l'honneur du martyr de la Combe-aux-Fées. Mais le *Popu* avait inventé, de toutes pièces, ce nouveau bobard. Je reproduis ici le communiqué, par l'agence Havas, du résumé du rapport Lagarde. Une fois de plus, le *Populaire* a menti, embrassant ainsi la thèse de la Sûreté générale, c'est-à-dire celle des assassins.

Dijon, 13 février. — Le rapport rédigé par M. Lagarde, expert-comptable commis par M. Ordonneau pour examiner le compte en banque du conseiller Prince, est parvenu ce matin au parquet de Dijon.

La plus grande discrétion est observée au sujet de ce document. On sait toutefois que, dans ce rapport, qui contient 73 pages dactylographiées, M. Lagarde étudierait les fluctuations de la fortune du conseiller. Le contrat de mariage avec Mlle Andrée Guyon stipulait que celle-ci devait apporter en dot 80.000 francs, mais cette somme ne fut jamais versée. Depuis, la fortune du ménage a suivi des mouvements divers. Elle a atteint son point culminant en 1922. Le magistrat occupait à cette époque le poste de procureur général auprès de la commission du gouvernement en Haute-Silésie. Outre son traitement, M. Prince touchait une indemnité mensuelle de 800 dollars, soit 15.000 francs environ. En quittant la Haute-Silésie, la fortune de M. Prince atteignait 500.000 francs. Après un séjour à Troyes, M. Prince devint substitut au procureur près le tribunal de la Seine. Son traitement annuel est de 28.000 francs. C'est le moment le plus critique pour le magistrat. Son loyer absorbe la moitié de son traitement et il doit assurer l'éducation de ses deux enfants. Mais, en 1930, les traitements des magistrats sont relevés. M. Prince, qui est devenu substitut général, gagne 60.000 francs.

En 1931, il est nommé conseiller à la cour d'appel. Pendant les deux dernières années de sa vie, les retraits massifs cessent. La fortune se stabilise. M. Prince possédait environ 330.000 francs. On peut donc écarter sans hésitation la thèse qui a été mise selon laquelle le conseiller aurait pu se suicider en proie à un ennui d'argent. (Havas.)

Ainsi donc, le conseiller Prince possédait, au moment de sa mort 330.000 francs. Mais n'est-il pas immonde de voir ainsi piétiner le cadavre et souiller la mémoire d'un haut et intègre magistrat, dont le seul tort fut de « vouloir libérer sa conscience » !

Cette campagne sans nom, à laquelle s'étaient vilainement prêtés, comme on se le rappelle, et le juge Ordonneau et le commissaire Guillaume, déclencherait à elle seule, s'il en était besoin, l'origine policière de l'assassinat. Le truc classique de la police politique consiste à salir ses victimes : sur la couche de sang, une couche de fumier.

Mais, encore une fois, faut-il que les procédés malhonnêtes et criminels de la Sûreté générale soient aujourd'hui bien établis pour que ces auxiliaires de la Justice, les experts, se refusent à faire la besogne qu'ils ont acceptée si longtemps. Cette insurrection de l'honneur français que fut le 6 février 1934 les aurait-elle remis sur la voie de la probité ? Ce ne serait pas un des moindres résultats de la mort et du sacrifice des vingt-deux héros tombés dans cette sanglante soirée.

## CHAPITRE V

### LA PRÉFECTURE DE POLICE ET SES SERVICES : LA POLICE JUDICIAIRE

On mesure aisément les chutes progressives par lesquelles la démocratie entraîne le peuple français vers l'animalité, en rappelant le souvenir d'anciens préfets de police.

M. Louis Andrieux, ancien député, ancien préfet de police, était un des esprits les plus vifs, les plus charmants, les plus pénétrants aussi qu'il soit possible de rencontrer. J'ai été son collègue à la Chambre, pendant la législature du 16 novembre 1919. Je n'ai pas joui autant que je l'aurais voulu de sa délicate et malicieuse conversation, parce que j'étais toujours à la petite bataille de séance. Mais j'ai tout de même assez fréquenté ce camarade de jeunesse d'Alphonse Daudet pour reconnaître en lui, comme il arrive, sous les griffes d'or, une discrète bonté. M. Louis Andrieux se défendait quand on l'attaquait, certes, et il avait la rancune tenace ; mais son esprit de la plus rare essence était toujours modéré et dosé. Il rappelait,

pour la connaissance de la vie et des hommes, celui de notre cher Alfred Capus, hélas!

Vous relirez aujourd'hui encore avec intérêt ses Mémoires, si prodigieusement acérés et divertissants, qu'il publia avant sa mort chez Payot, sous ce titre *A travers la République*. L'auteur écrivait une langue claire et franche, où se reconnaissaient le véritable lettré et le familier des chefs-d'œuvre. Il allait au but, quelquefois par des allusions et réticences, où il était passé maître, mais convergentes et d'une étincelante drôlerie. Les historiens consulteront avec fruit *A travers la République*. Encore que l'auteur ne dise pas tout — c'est même le petit reproche que je lui faisais, il a trop moucheté sa dague — ce qu'il dit est suffisant pour comprendre tantôt un fourbe personnage comme Gambetta, tantôt un rouage compliqué comme la préfecture de Police. Ses égratignures, souvent railleuses, marquent l'emplacement de plaies réelles. Je recommande, notamment, ce qui concerne les rapports de la police et de *La Lanterne*, de cette *Lanterne* de naguère où firent leurs débuts un Millerand, un Briand, un Viviani, parmi les plus ténébreuses combinaisons de l'anticléricalisme et du bismarckisme policier. Je recommande aussi le chapitre intitulé *Gambetta sous la surveillance de la police* et où les lecteurs du *Drame des Jardies* (que j'ai publié chez Fayard) trouveront l'amorce des faits, trop réels, que j'ai énoncés sous le voile léger de la fiction romanesque. En recoupant le tragique récit de Francis Laur dans *Le cœur de Gambetta*

Gambetta

par celui de Louis Andrieux, on arrive à des précisions intéressantes. Mais ce que l'auteur dit de la police mondaine et salonnarde est aussi bien curieux. Ces souvenirs sont, pour la police politique, ce que les fameux souvenirs de Canler furent jadis pour la police criminelle. Il faut les avoir dans sa bibliothèque.

On sait que M. Andrieux avait succédé, comme préfet de Police, à un homme d'un ferme caractère et d'un inébranlable patriotisme, M. Albert Gigot, qui fut « démissionné » de la préfecture à la suite des campagnes de *La Lanterne*. Mais ce que l'on ne sait pas, ce qu'ignorait M. Andrieux (ou ce qu'il paraissait ignorer), ce qu'ignora peut-être M. Gigot lui-même, c'est que le trop fameux comte Henckel de Donnersmarck, mari de l'espionne Païva, introducteur et conseiller de cette autre espionne qu'était Mme Léonie Léon — maîtresse de Gambetta et souveraine, en fait, de la France, pendant quatre années — c'est que le comte Henckel, dis-je, était derrière l'affaire de *La Lanterne*. L'Allemagne redoutait la clairvoyance et l'honnêteté de M. Gigot. Cette partie de l'histoire contemporaine, si importante, car elle donne la clé policière de l'anticléricalisme français, est demeurée totalement cachée. Elle reste à écrire. M. Louis Andrieux n'a pu l'écrire ou, du moins, pour l'écrire, il lui aurait fallu révéler certains faits qu'il n'a pas révélés.

Voici ce que, dans ses Mémoires, M. Andrieux disait du sinistre Henckel et de la redoutable Païva :

Quelques jours après, je reçus la visite de Mme Henckel. Avec ses remerciements et l'expression exubérante de sa gratitude, elle m'apportait une invitation à dîner. Mon premier mouvement fut de refuser, en alléguant un engagement antérieur. Le premier mouvement, dit-on, est toujours le meilleur; c'est possible, mais c'est au dernier que nous obéissons. Quand Mme Henckel m'eût assuré qu'elle aurait ce jour-là, dans l'intimité, Gambetta et Spuller, mes instincts de police, qui avaient survécu à ma démission, l'emportèrent sur ma répugnance.

C'était donc vrai, ce que j'hésitais à croire? A l'hôtel des Champs-Élysées, comme au château de Pontchartrain, où la Païva succédait à Mlle de Lavallière, le dictateur de la défense nationale fréquentait chez l'agent de notre pire ennemi. Tandis que, pour les Alsaciens, pour Scheurer-Kestner, pour les ligueurs de Déroulède, pour la France patriote, Gambetta restait l'homme de la Revanche, il en préparait l'abandon et, de même qu'après Sadowa l'Autriche vaincue, acceptant sa défaite, était devenue l'alliée de la Prusse, Gambetta, après Sedan, après le siège de Paris, après la capitulation, combinait une alliance franco-germanique dans ses mystérieux conciliabules avec le mari de la Païva.

J'avais accepté l'invitation pour jeter ma sonde dans la marécage d'une politique dont je m'éloignais de plus en plus. J'allais y chercher le commentaire du mot fameux : *Pensions-y toujours; n'en parlons jamais.*

Quand j'arrivai à l'hôtel des Champs-Élysées, Gambetta, étendu sur un sofa, fumant un cigare, causait avec Henckel, tandis que Spuller, Arsène Houssaye et la Païva se tenaient discrètement à quelque distance.

Un valet annonça : *Madame est servie!* La Païva, en grand décolleté, portant dans une châsse de bijoux les reliques de sa beauté, prit le bras de Gambetta et gravit avec lui les escaliers du porphyre et d'onyx qui conduisaient des salons du rez-de-chaussée à la salle à manger du premier

étage, tandis qu'Arsène Houssaye, se penchant vers moi, me disait :

*Ainsi que la vertu, le vice à ses degrés.*

Pendant le repas, la politique fut absente, et je crois bien que Spuller s'en félicitait. Fidèle Achate de Gambetta, il l'eût accompagné aux enfers; mais je savais combien il était inquiet, déçu et attristé des évolutions et des nouvelles amitiés de son grand homme. Sous une enveloppe épaisse, Spuller ne manquait ni de finesse, ni de bon sens.

Cette citation peut paraître hors de mon sujet, elle en est moins loin qu'on peut le supposer, car elle prouve la qualité du jugement et du patriotisme d'un des premiers préfets de Police de la III<sup>e</sup> République.

Après lui, un des personnages les plus connus et les plus représentatifs a été Louis Lépine, qui fut membre de l'Académie des Sciences Morales aux côtés du ténébreux Alexandre Millerand, et un personnage comiquement falot.

J'ai été bien renseigné sur son compte de plusieurs côtés, à l'époque où je fréquentais encore les milieux républicains, et je crois pouvoir tracer de lui — comme de Constans, comme de Rouvier, comme d'Hanotaux — un portrait objectif et exact. Lépine lui aussi, avait publié des Mémoires. J'y ai relevé une ignominie, sur laquelle je n'insisterai pas, concernant une femme admirable que j'ai beaucoup connue; et une bourde. Ceci a une page et demie. Que doit-ce être pour l'ensemble de l'ouvrage. Voici la bourde : Lépine écrit de Boulanger : « Jules Ferry

l'avait appelé un César de café-concert ». Or, c'est Floquet qui avait traité le général de « Saint-Arnaud de café-concert ». D'où le duel que l'on sait. Cet ancien préfet de police semblait avoir la souvenance peu sûre. Il était le type même de ce qu'on appelle, en argot de Paris, une bourrique, et quant au caractère, et quant à l'intelligence et quant à la dignité morale; et son accession à ladite Académie fut un scandale, si quelque chose, dans l'ignoble régime actuel de la France, peut encore scandaliser.

La carrière dérisoire de Louis Lépine — frère d'un médecin lyonnais d'une réelle valeur — a reposé sur cette crainte et admiration de la police qui est une des caractéristiques de la « bonne société ». Dans celle-ci, comme du reste dans la mauvaise, il y a un certain nombre de personnages tarés, vicieux ou autres, ayant un caillou dans leurs souliers, avec un crottin dans leur passé, qui se trouvent ainsi à la merci des dossiers de la rue des Saussaies ou des Renseignements généraux, et des divers indicateurs et maîtres chanteurs, utilisés par « ces messieurs ». Tel était le triste bataillon des thuriféraires de cet abruti de Louis Lépine, auxquels il convient d'ajouter ceux qui, redoutant la révolution dans la rue, comptaient sur la fébrile petite barbiche pour la prévenir. En fait, je n'ai jamais vu de haut fonctionnaire plus nerveux, moins maître de soi, aussi désespéré et froussard — pour parler net — que notre mémorialiste, aussitôt qu'il se trouvait en présence d'un danger réel. Lors de la capture des bandits en

auto Garnier et Vallet, à Nogent-sur-Marne, l'affolement, la colique de monsieur le préfet faisaient la joie de toutes les personnes présentes, et c'est tout juste si, dans sa précipitation, il ne fit pas sauter le viaduc, proche de la maisonnette des anarchos. Tous les gardiens de la paix se tordaient. Il fallut faire appel, en fin de compte, à une douzaine de zouaves, qui enlevèrent la chose tambour battant.

Lépine excellait à mettre en valeur, dans la presse et dans la rue, la journée du premier mai, que j'avais surnommée Croquebourgeois. Il faisait répandre des menaces de pillage et de saccage épouvantables des prévisions de « grand soir » à geler le sang dans les artères, et sauvait ainsi, une fois par an, la société à bon marché. D'accord avec le paladin Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, il inventait chaque fois une « hydre » nouvelle — en 1906, c'était un brave électricien du nom de Pataud — auquel les journalistes des feuilles bien pensantes allaient humblement demander son « programme ». L'hydre jurait de mettre la capitale c'en dessus-dessous, d'éteindre les étoiles et de faire dégringoler la lune, ce qui permettait à ce farceur de Louis Lépine de mobiliser tous ses flics, contreflics et superflics, avec toute la garnison de Paris, celle de Meaux, etc... Le lendemain, la grande presse et le *Petit Journal* de Judet, tremblant en son pantalon de drap militaire, célébraient à l'envi, l'admirable poigne de « notre grand et cher préfet ». Quelle farce! Qui n'a pas vu Lépine en haut de forme, redingote et cravate blanche, arpenter

la place du Château d'Eau (depuis, de la République) en donnant des ordres à ses subordonnés, n'a rien vu. Tous ceux qui savaient avaient d'ailleurs la conviction qu'au cas d'une alerte sérieuse, il se serait trotté comme un lapin.

L'opprobre de cette carrière faroude et ridicule, ce fut l'arrestation préventive de la malheureuse et charmante Valentine Verlain, séduite et forcée, dans sa famille, par Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires étrangères et président du Comité France-Amérique. Hanotaux avait fait croire à Lépine (hé! hé! hé!) qu'il le plongerait tout vif dans un fauteuil de l'Académie Française. Moyennant quoi, le préfet de police se mettait à la disposition de l'historien de Richelieu pour couvrir ses derrières, comme on dit en style noble, dans toutes les circonstances où ceux-ci seraient menacés. Xavier Guichard en personne, frère de l'honnête Paul Guichard, — et qui a depuis « zèvu » des malheurs — reçut les instructions de Lépine à cet effet. Il fit saisir, dans la rue Mazarine, au moment où elle sortait de chez elle, la pauvre petite artiste par trois argousins; qui la bourrèrent de coups de poing, l'insultèrent, et la menacèrent devant leur gracieux chef, lequel lui dit : « Je vous arrêterai aussi souvent que ça me plaira. » Cet exploit valut à Lépine, non le grand Vert de la Coupole, mais le demi-Vert — ô dérision! — des Sciences Morales!

Pendant la guerre, le papa Gautier, conseiller d'Etat et maire de Saint-Ouen en Touraine, aux

bonnes rillettes, étant chef de la censure, je traçai, dans la *Vermine du Monde*, sous le nom de « Laronce » un portrait exact et peu flatté de Lépine. Le papa Gautier me fit venir et me déclara qu'il ne pouvait me permettre de traiter ainsi « monsieur Lépine ». Bien que n'étant plus préfet de police, le bourreau et *bourre* de Mlle Verlain n'en faisait pas moins partie de la défense nationale et sociale. Je dus m'incliner, supprimer la barbiche et même le nom de Laronce et en faire, cette fois, un type dans le genre de l'inénarrable Laurent le somnolent. Tout cela, sans en vouloir une minute au papa Gautier-Rillette, rencontré depuis lors, plusieurs fois, dans le train de Tours à Paris.

Ce petit Louis Lépine était rancunier. J'ai conté, dans *Paris Vécu*, que le 27 octobre 1917, lors du *Complot des Panoplies* du dégoûtant Paul-Prudent Painlevé, il était venu surveiller à la nuit tombante, rue de l'Arcade, ce qui se passait rue de Rome. Caché à demi dans le renforcement d'une porte cochère, il savourait sa « vingince », le melon cette fois enfoncé jusqu'aux oreilles, et une petite badine d'homme du monde à la main.

Il n'a pas mentionné le fait dans ses « mémoires », écrits avec ses pieds.

Après Lépine nous avons eu Hennion. Il était préfet de Police au début de la guerre.

Hennion était le type du « politicien ». Il commença à se pousser du col en 1899, au moment de la Haute Cour et grâce au dreyfusisme, auquel il fit

une cour acharnée. Ce bandit, qui avait sous ses ordres un Jacques Grumbach, neveu lui-même de l'espion Emile Weyl et allié du traître Alfred Dreyfus, ce bandit était un champignon de la trahison. Il en avait pompé tous les sucs, y compris l'emploi de l'agent provocateur. L'Empire usait à tire-larigot de ce dernier, si j'en crois les récits des contemporains, et les républicains ont plagié là-dessus les procédés qu'ils réprouvaient. Donc, les républicains et un Hennion étaient faits pour se comprendre et pour s'embrasser. Personne, dans les milieux parlementaires, n'ignorait que certains hommes politiques qui avaient connu des heures singulièrement dures, au moment du Panama et du scandale du milliard des Congrégations, avaient, à la Sûreté générale, de fameux dossiers. Sans doute étaient-ils farcis de racontars, comme il arrive, mais les hommes politiques que je vise, se connaissant, pensaient avec raison qu'au milieu de ces racontars, il pouvait y avoir des documents sérieux. Leur destruction, de toutes manières, était plus sûre que leur conversation. Il importait donc que ce préposé à la surveillance, puis à l'anéantissement du dossier, fût un homme à eux qui ne conservât ni pièce originale, ni photographie, qui n'eût aucun intérêt à bavarder. D'où Hennion. Il n'est pas besoin d'être très fort pour empoigner une liasse de papiers, la flanquer dans le feu après avoir fermé la porte à clé, rouvrir la porte et prendre un air indifférent. Est-ce pour cela que Hennion, dans certains milieux, était appelé « le brûleur » ?

Au physique, vous auriez reconnu Hennion dans la rue. Un de ses subordonnés disait de lui : « Il hésite, avant de s'asseoir, entre sa tête et son derrière. » C'était tout à fait cela. Son physique était le moins trompeur de Paris. Je l'ai vu de près à Nîmes, au moment de l'érection du monument de Bernard Lazare, détérioré depuis. Occupé à notre surveillance, dans les couloirs de l'Hôtel du Luxembourg, il était surveillé lui-même par un de nos amis qui ne le quitta pas d'une semelle, mais que cette contemplation de douze heures avait profondément écœuré. Pour en terminer avec son physique, je dirai qu'on ne pouvait gifler Hennion sans le fouetter du même coup.

Un tel gaillard, une fois en place, avait toutes raisons de se croire inamovible. Le nombre des députés et des sénateurs qui, même à cette époque, avaient des participations dans des sociétés louches, dans des maisons de jeu, était quelque chose de considérable. Le nombre de ceux qui avaient tripoté ou tripotaient avec des repris de justice, des lanceurs d'escroqueries notoires, n'était pas moins imposant. Le nombre de ceux qui furent pincés dans des affaires de mœurs ou qui faillirent l'être... Bref, un Préfet de police qui sait lire et écrire, fût-il bête comme Hennion, tenait son monde.

Cet Hennion s'illustra, en 1914, par son plan de reddition de Paris. Il fit brûler des dossiers des suspects, imprimer des affiches invitant la population parisienne au calme au moment de l'entrée des Alle-



mands et préparer, pour ses agents, des brassards aux couleurs allemandes! Galliéni renseigné par le général Clergerie, — dont je tiens le fait — exigea son départ.

Après Hennion, Laurent, ou la marionnette aux mains d'Almeryda et de Malvy. Un bon type, ce père Laurent, mais d'une stupidité sans égale, et telle que je l'ai soupçonné d'avoir souvent fait la bête, pour esquiver ses responsabilités. Oncques ne vis pareil idiot. Quand, afin de l'embarrasser, j'allai, dans le courant du printemps de 1916, lui signaler le rôle d'Almeryda — qui le manœuvrait comme un toton — il me répondit qu'il avait envoyé dans des camps de concentration quelques gouvernantes boches. « — Pas la Kovacs, en tout cas », répliquai-je. La Kovacs, c'était une bonne de l'avenue du Bois de Boulogne, au service d'amis de Malvy, une jolie fille, autrichienne ou hongroise, que courtisait (soyons convenable), l'agent boche, ami de Steeg, affecté, lui aussi, par la maçonnerie, au ministère de l'Intérieur. Entendant cela, Laurent s'endormit, béatement, et je ne cherchai pas à le réveiller. Il dormait encore debout, à la Haute-Cour, en déclarant que Malvy, Caillaux, Almeryda, tout ça c'était du bien bon monde et des personnes bien comme il faut.

Après Laurent, Hudelo le fourbe. L'œil franc, humide de cordialité, la main tendue... — une main comme une côtelette de veau — un large sourire, une voix grasse à la Bordenave, une voix de baryton galant: « ...Seyez-vous donc. Alors ce Para dit

« Clairet » ferait partie de mes services? C'est fort possible. Nous allons voir ça... » J'étais allé lui expliquer que le rédacteur en chef du *Bonnet Rouge*, l'avorton indicateur Para dit « Clairet » était en même temps employé par Lebreton au service des Renseignements généraux. Tout en rédigeant des articles boches pour Duval et Almeryda, l'aimable enfant « donnait » moyennant finance, les copains révolutionnaires à Dumas, à Lebreton. Hudelo, au courant comme moi, battait des paupières comme tous les menteurs et détournait la conversation sur un de ses parents qui fut mon condisciple dans les hôpitaux. « Vous êtes un homme double, monsieur Hudelo », lui criait le grand magistrat qu'a été le procureur Mérillon à la Haute Cour. Exacte définition psychologique. Sous Hudelo, la préfecture de police demeura aux mains de la tourbe boche qui occupait le ministère de l'Intérieur, des Malvy et des Leymarie. Le service des renseignements généraux était tiraillé entre deux tendances, comme toute la police d'ailleurs: les patriotes, qui documentaient Clemenceau et qui me documentaient; les caillaumalvystes, occupés à recouvrir les stupres inouis de Malvy. Cependant que le bégayant Pascalis, chef de cabinet, courtisait la bochesse Haase Jacoby et s'intéressait au trafic de la cocaïne.

En 1923, divers gredins, qui dirigeaient à cette époque les Renseignements généraux et la Police judiciaire eurent plein le dos du préfet Raux, fort honnête homme, clairvoyant et patriote, qui gênait

leurs combinaisons criminelles. Ils firent savoir à Briand, alors président du Conseil et à Marraud, ministre de l'Intérieur, qu'ils exigeaient le départ de Raux. Le préfet fut révoqué et remplacé par une nullité du nom de Leullier.

Nous avons eu plus récemment un préfet de Police qui avait su débarrasser son administration des gredins qui l'encombraient, assurer un recrutement honnête des agents et qui jouissait d'une popularité certaine auprès de la population parisienne. C'était M. Jean Chiappe. On sait comment le sanglant Daladier le débarqua, dans des conditions où l'odieux se joint au ridicule.

Depuis, et après l'ordure maçonnique et sanglante Bonnefoy-Sibour, nous avons un fonctionnaire, du nom de Langeron. Il ne porte ombrage à personne.

Un des plus importants services de la Préfecture de Police est celui de la Police judiciaire. C'est lui qui groupe les inspecteurs chargés de rechercher les criminels, ceux à qui la justice donne mission de l'éclairer, dans les instructions en cours, par leurs enquêtes, les commissaires aux délégations judiciaires qui, avant les juges d'instruction, doivent mener les délinquants de toutes catégories sur la voie des aveux.

On voit immédiatement comment le cours d'une instruction peut être faussé, dès le début d'une affaire, si ces collaborateurs de la Justice sont malhonnêtes, ou s'ils sont complaisants aux coquins qu'ils ont mission d'arrêter.

Si la justice est pourrie, la Police judiciaire l'est davantage encore. Il faudrait un volume pour compter dans le détail les méfaits petits ou grands de « ces messieurs » du quai des Orfèvres. Comme ce n'est pas le but que je me suis assigné ici, il me faut, dans ce chapitre aussi, m'en tenir à quelques exemples. Je n'ai évidemment que l'embarras du choix.

A la tête de la Police judiciaire, sans remonter au delà de 1923, on note un Ducrocq, coquin notoire, qui combinait, avec son indicateur, le maître-chanteur Georges Anquetil, de fructueuses razzias. Un fonctionnaire honnête lui succéda, M. Lacambre. Après eux arriva un bandit, André Benoist.

André Benoist, il y a peu de mois encore directeur de la Police judiciaire, appartient à cette engeance, « armature » de la République », suivant un mot fameux, qui, forte de ses pouvoirs d'Etat, machine tantôt l'assassinat d'un héros (affaire Plateau), tantôt l'assassinat d'un enfant (affaire Philippe Daudet), tantôt celui d'un président de la République (affaire Doumer), tantôt l'assassinat d'un magistrat honnête (affaire Prince). Ce type de scélérat, immunisé et impuni, en raison de sa profession, — qui est celle de la censée défense de la société, — est malheureusement fréquent dans la police de Sûreté générale et aussi dans la Police judiciaire, où abonde, par ailleurs, les braves gens, trop souvent terrorisés par ces gredins. André Benoist est de la série des Hennion, des Joseph Dumas, des Lannes, des Marlier, des Delange, gens exactement capables de

tout, depuis le délit jusqu'au crime. Du fait de la démocratie, qui partout fait monter la lie dans la bouteille, plus le temps passe et plus et mieux pourrit la police dite politique, intimidant et contaminant la magistrature, du tribunal correctionnel à la Cour de cassation, des garde des Sceaux à la solde des voleurs, ou perdus de mœurs et souilleurs de mineures, aux hauts fonctionnaires de la Chancellerie, à la remorque de mère Hanau, de Stavisky, de Poulner et de Lévy.

Quand il fallut trouver un bouc émissaire pour le double assassinat de la mère Blanc, ancienne concierge d'Almareyda, et de son fils Rigaudin — crime jusqu'à présent impuni, parce que manifestement policier — Benoist choisit le fourreur Almazian, jugé incapable de se défendre. Il intima au juge d'instruction et à l'Identité judiciaire de démontrer la culpabilité du malheureux, comme je l'ai déjà rappelé. Sans l'intelligence et le cran de son avocat, M<sup>e</sup> Charles Legrand, Almazian, accablé par une expertise truquée et par le faux témoignage du chauffeur Flottes, Bajot n<sup>o</sup> 2, était bon pour la guillotine. Entre tant, il avait été rossé, criblé de coups de bâton, de coups de pied et de coups de poing, dans la « chambre des aveux spontanés », par les argousins de Benoist (André), et celui-ci venait, en habit, assister, en riant, à ce supplice : « Avoue et nous te ferons acquitter. » Impossible d'avouer plus clairement le truquage du jury, couramment pratiqué par la police.

Franc-maçon notoire et actif, André Benoist fut pourtant poursuivi dans l'affaire Oustric pour un bon de 17.000 francs, aux initiales B. P. J. (Benoist, police judiciaire), remis par Oustric, à Benoist, au cours d'une visite de ce dernier dans les locaux de la banque.

Les scandales vont si vite en République que peu de personnes se rappellent encore le cas effroyable du policier André Benoist.

La veille de sa comparution en cour d'assises en compagnie du banquier Oustric qui vient, depuis peu de temps, d'entrer en prison, dans un de ces admirables et clairs articles qui sont l'honneur de la presse judiciaire, mon cher ami Abel Manouvriez définissait ainsi, le rôle d'André Benoist :

André Benoist est un véritable bandit, dont le passé est des plus troubles. Ancien commissaire de la Sûreté générale, il joua un rôle singulier à l'armée d'Orient et il fut mis en disponibilité pour avoir trempé dans une sale histoire, celle d'un chèque de 50.000 francs touché pour favoriser la fuite d'un espion soviétique nommé Gouriévitch. Il fut toutefois réintégré en 1922, sur le rapport favorable de Lannes, un des assassins de Philippe Daudet. Devenu directeur de la Police judiciaire, il devait être mis à la retraite d'office à la suite du scandale de l'affaire Almazian, où il joua un rôle épouvantable de tortionnaire et de bourreau envers ce malheureux. « Homme capable de tout », telle est l'appréciation que porte sur André Benoist un des dossiers soumis à la commission d'enquête. Cet « homme capable de tout » n'en aura pas moins occupé pendant longtemps les postes de police les plus importants. Il aura eu à sa discrétion l'honneur et la liberté des citoyens français. Voilà qui en dit long

sur les dessous sinistres et fangeux de la police de la III<sup>e</sup> République.

Ce bandit, prédécesseur de son émule Bonny, rendu célèbre dans le monde entier par l'affaire Almazian, avait contribué à donner à l'étranger une déplorable idée de nos mœurs et de la façon dont est rendue la justice dans notre pays. C'est à son sujet que le *Journal de Genève*, dont on connaît l'importance européenne, avait pu écrire :

Voici comment on s'y prend. Sans être l'objet d'un mandat régulier, la personne soupçonnée est amenée dans les bureaux de la police. Elle est, dit-on, « gardée à la disposition de la justice », situation indéterminée que ne prévoit aucune loi. Un homme officiellement accusé a le droit à certaines garanties; celui qui est conduit à la Police judiciaire et qui, en principe, est encore un témoin libre, n'en a aucune. Pendant, dix, vingt, trente, quarante heures, parfois plus, il est soumis à des interrogatoires incessants par des équipes policières qui se succèdent, le harcèlent de questions et qui parfois lui donnent les renseignements les plus mensongers pour obtenir de lui une parole ou un geste maladroits.

Ces méthodes renouvelées du Saint-Office, sont devenues si courantes que la plupart des journaux, qui paraissent avoir perdu toute idée des règles élémentaires d'une bonne justice, relatent ces faits, sans s'indigner, avec une candeur extraordinaire.

Que signifient des aveux extorqués par ces moyens?...

... Il est dans tous les cas certain que de nombreux innocents ont été soumis à cette épreuve illégale et inquisitoriale. C'est inévitable et cela devrait suffire pour condamner ce système indigne d'un pays civilisé.

Cet extrait de la presse étrangère montre combien la besogne d'épuration entreprise par mes amis de l'*Action Française* et moi est nécessaire et son caractère hautement patriotique.

André Benoist, tardivement chassé de son poste, fut remplacé par un autre gaillard de même espèce: Xavier Guichard.

Les exploits de Guichard, analogues à ceux de son prédécesseur André Benoist, sont bien connus de toute la police parisienne, où l'on rend Xavier Guichard responsable de la mort de Jouin, chef de la Sûreté, dont l'avancement et l'honnêteté lui portaient ombrage, et qui fut assassiné par Bonnot. J'ignore si cette imputation est fondée, mais elle cadre avec ce que l'on sait du personnage, aux diverses étapes de sa sale carrière.

Xavier Guichard se trouva aussi en mauvaise posture, en compagnie de Ducrocq, d'Anquetil et de Dumas le suicidé, lors de l'assassinat de Plateau par la policière Germaine Berton. Pour le moment je reviens sur le rôle joué par lui dans une affaire dont j'ai déjà dit quelques mots en parlant de Louis Lépine: l'arrestation arbitraire de la malheureuse Mlle Valentine Verlain, le jeudi 29 février 1912, au moment où la jeune fille, séduite ignoblement par le ministre Hanotaux dans sa famille, puis abandonnée par lui, après des péripéties innombrables, se rendait à une séance de l'Académie Française, pour la réception de Denys Cochin par ledit Hanotaux. L'épisode est raconté tout au long, par la victime elle-même,

dans un terrible ouvrage posthume, à tirage limité, la *Faulx du Ministre* qui parut, il y a peu d'années en exécution de ses dernières volontés. Emballée et bousculée par deux bourriques qu'avaient déchaînées Louis Lépine, préfet de Police, la jeune fille, tremblante et désespérée, fut amenée devant Xavier Guichard, commissaire divisionnaire. Elle lui dit :

— Voulez-vous me dire, monsieur, la raison pour laquelle vous m'avez fait arrêter par vos agents ?

— Vous avez tiré des coups de revolver, il y a quelque temps, à Oran.

— Mais c'est inexact, c'est faux, vous me calomniez !

— J'ai feuilleté votre dossier... Je vous ferai arrêter toutes les fois que bon me semblera.

Xavier Guichard, du vivant de la petite martyre, n'a jamais démenti cet ignoble propos, qui lui a été rappelé plusieurs fois devant la justice et dans la presse. Il est scandaleux qu'après un pareil exploit, il ait été appelé à remplacer Benoist, spécialiste comme lui de l'arrestation arbitraire. Mais, en matière de police et de justice, nous n'en sommes plus à un scandale près, et la putréfaction de la justice est une conséquence directe de la gangrène policière dont l'odeur suffoque tous les honnêtes gens, en France comme à l'étranger.

Xavier Guichard joua, on s'en souvient, un rôle de premier plan dans l'étouffement de l'assassinat d'Oscar Dufrenne. Il se conduisit comme un misé-

nable, jetant criminellement la suspicion sur tous les matelots de la flotte française.

Ce dégoûtant, ami et collaborateur d'Albert Dubarry, le directeur de la *Volonté* actuellement à la Santé, se vit à ce moment rappeler son passé par un journaliste parisien qui, à propos de certaines déclarations faites par Monsieur le directeur de la Police judiciaire, écrivait :

Le ton de ces déclarations (de Xavier Guichard) étonne et détonne dans la bouche d'un policier dont les procédés appartiennent à l'histoire. C'est à lui qu'au café du Croissant, le soir de l'assassinat de Jaurès, un journaliste pouvait dire : « Votre présence ici insulte ce mort ; allez-vous-en ! » C'est lui qui, en 1911, après l'affaire Métivier, saboteur-dynamiteur, attaché à la Sûreté générale (il avait notamment déposé lui-même, pendant la grève des cheminots, la bombe qui explosa dans l'immeuble d'Emile Massard, directeur de la *Patrie*), perquisitionnait rue Saint-Joseph, dans les bureaux d'un journal socialiste, disait à celui qui écrit ces lignes : « Je me f... de la légalité. S'il ne tenait qu'à moi, je mettrais le feu dans cette boîte et je vous y ferais griller tous. » Et Marcel Sembat, le lendemain, appliquait à ce Xavier Guichard l'une des épithètes qui lui conviennent toujours : Voyou !

Il serait trop facile de multiplier les anecdotes. M. Xavier Guichard s'est toujours comporté comme un voyou.

Comme son prédécesseur le bandit André Benoist, le « voyou » Xavier Guichard dut quitter le quai des Orfèvres sans tambour ni trompette.

Il laissait sur la planche :

1° Le cadavre de Causeret, assassiné par Ger-

maine Huot, dite « d'Anglemont » et de « Cassis ». Cette autre Germaine sanglante faisait partie de la brigade mondaine;

2° Le cadavre de la jeune Dorothy Wright, « suicidée » à l'hôtel George V, d'un coup de feu à la mastoïde droite;

3° Le cadavre de Dufrenne, embarrassant, on en conviendra;

4° L'évasion (de l'Hôtel-Dieu) du bandit Manfredini, fabricant de faux lingots d'or, surveillé par trois collaborateurs de Xavier Guichard, sous les ordres de Xavier Guichard.

Voilà, brièvement résumés, la vie et les actes de ceux qui ont été trop souvent les chefs de service du quai des Orfèvres. Etonnez-vous, après cela, de l'attitude scandaleuse du commissaire Guillaume dans l'affaire Prince. Son rapport est une infamie, manifestement ordonnée et dictée à cet inquiétant commissaire par les copains de la Sûreté, dite nationale, qui, de près ou de loin, ont participé au concert criminel, ou ont brouillé les pistes du crime. On reconnaît là, quand on poursuit depuis douze ans, comme je le fais, le crime policier, le stigmate immonde de la Boîte sanglante. La Boîte voulait « syvetonner » Prince, sa victime.

La réplique des avocats de la famille Prince a mis en pleine lumière l'ingominie de ce rapport Guillaume, où les textes sont sollicités et truqués; où les témoignages les plus concordants, quant au crime évident, sont rejetés sans raison; où ceux, hésitants

ou suggérés, sont dits favorables à la version absurde du suicide. En essayant d'imposer cet amas de mensonges, d'erreurs volontaires et de maquignonnages, — sans parler du fumier des proxénètes et des prostituées — le commissaire Guillaume a, dans l'exercice de ses fonctions, commis une véritable forfaiture.

En lisant ces fables obscènes, j'y voyais un bon exemple des « travaux » de la Brigade mondaine. Ladite brigade, où abondent des chenapans qui n'ont rien de commun avec « le monde », est appuyée toutefois, dans la société, clandestinement, par quelques personnes des deux sexes pincées dans des rafles de parties fines, ou trichant aux jeux. Tous les vices, toutes les faiblesses sont utilisés par la Boîte sanglante.

J'ai lu avec intérêt, au sujet de cette brigade, un article fort intéressant paru l'an dernier dans *Je suis partout*. Je crois bon d'en citer l'essentiel :

Bien que son activité s'exerce surtout dans les bas-fonds de Paris, la brigade mondaine mérite, dans une certaine mesure, son épithète flatteuse.

Ses origines sont modestes. Créée en 1905, elle dépendait alors du service des garnis et s'abritait, rue de Lutèce, dans un des bureaux les plus misérables de la Préfecture de police. En 1913, elle devint un rouage important de la P. J., sous le nom de section mixte S. Pour grand chef, elle eut le directeur des Recherches judiciaires et fut placée sous les ordres directs d'un commissaire de police (aujourd'hui M. Priolet). Depuis ce jour, une douzaine d'inspecteurs, tels sont les effectifs assez réduits, de cette brigade dont on ne connaît guère, dans le grand public, les attributions exactes.

Si vous interrogez un inspecteur de la Mondaine, il vous répondra qu'il ne s'occupe que de « spécialités ». Ce mot vous laisse rêveur. Vous demandez des explications et l'inspecteur précise :

L'escroquerie, le vol, le cambriolage, le meurtre, l'assassinat, ce sont les délits et les crimes classiques. Ils n'entrent pas dans notre rayon. Mais la traite des blanches, l'excitation des mineurs des deux sexes à la débauche, le trafic des stupéfiants, tous les délits secrets qu'engendre fatalement la corruption d'une grande ville nous appartiennent. Notre domaine, c'est le vice de la capitale.

— Domaine immense et ténébreux.

— Nous avons des moyens d'action. C'est nous qui sommes chargés de surveiller et de contrôler les maisons de tolérance et de rendez-vous. Nous recueillons là des renseignements précieux. Et puis, nous avons nos indicateurs.

— En somme, vous êtes les gardiens de la morale publique...

— Sous une forme ironique, vous nous rendez hommage. Sans nous, la pédérasie, qui n'est pas punie par le Code pénal, aurait pu devenir le vice à la mode. Mais dans les bains de vapeur, dans les bals et les boîtes de nuit où les invertis ont coutume de se réunir, nous opérons des rafles fréquentes. Quand le délit d'outrage public à la pudeur est caractérisé, nous ordonnons la fermeture de l'établissement.

C'est ainsi que l'inspecteur de la Mondaine définira son rôle. Mais il n'aura pas tout dit; il aura pris soin de ne pas révéler que la section mixte S. avait une autre mission, particulièrement importante et rigoureusement confidentielle. Je veux parler de la constitution des dossiers secrets de la Préfecture.

Ces dossiers sont établis sur les parlementaires, les financiers, les journalistes, les femmes du monde fêrees de politique. Il s'agit de découvrir leurs tares, de noter leurs fantaisies amoureuses, leurs faiblesses et leurs défaillances.

Ces dossiers qui sont la véritable chronique scandaleuse

de notre époque, furent d'abord rangés dans des casiers, par ordre alphabétique. En 1923, M. Lacambre, directeur des Recherches judiciaires, réclama des crédits spéciaux pour l'achat d'une armoire, haute, large, profonde et munie d'une serrure à secret, dans laquelle les documents et les fiches, concernant les plus hautes personnalités de la République, seraient enfermés, à l'abri des indiscretions coupables.

Ces crédits furent accordés, et tandis que les archivistes continuaient à empiler dans les casiers les rapports établis sur le menu frétin, la solide et spacieuse armoire fut le dépositaire des secrets d'Etat.

La moelle la plus riche, la plus substantielle des mémoires de la Mondaine est fournie par les tenancières des maisons de tolérance et de rendez-vous. Interrogées par les inspecteurs, elles s'empressent, afin de « se faire bien voir de ces messieurs », de leur conter d'étonnantes anecdotes, à la fois comiques et affligeantes, dont leurs clients de marque font les frais. Et les inspecteurs, avec un soin scrupuleux, relatent toutes ces histoires dans leurs rapports.

Il faut ajouter, comme je l'ai exposé dans un autre bouquin, que « ces messieurs de la brigade mondaine communiquent à leurs maîtres-chanteurs attirés, un Anquetil, un André Gaucher, un Célice dit « d'Arger », un Sartori, les dossiers en question, à l'aide desquels ces derniers extorquent à leurs victimes des sommes énormes. Ensuite, on partage, comme dans les bandes de cambrioleurs; la police des jeux agit de même. C'est pourquoi un sinistre tripot, comme le « Frolic's », 30 rue de Grammont, avait dans son administration des hauts policiers comme Allec, Perrette et Gauvin, et des trafiquants et recéleurs de bijoux comme Tribout, Cerf et Schmidt.

L'inquisition fiscale, les timbres fiscaux, la déclaration fiscale ont permis d'ajouter de nouveaux chapitres d'exactions policières à ceux des maisons et trafics de prostitution, de jeux, de stupéfiants. C'est ainsi que certains policiers huppés vivent sur un pied de 300 à 350.000 francs par an. Leurs camarades moins favorisés les caponnent à tire-larigot.

Si l'on tient compte de ces faits, il devient évident que la corruption et la concussion qui règnent, aux divers degrés de la hiérarchie, quai des Orfèvres, depuis trop d'années, rendent impossibles l'administration de la Justice, la poursuite des criminels et délinquants et facilitent la piraterie des maîtres-chanteurs de tous poils et de toutes catégories.

On ne saurait trop le dire et le redire; il y a là un fléau social, qu'il convient d'attaquer et de réduire à merci, sans pitié ni délai.

## CHAPITRE VI

### LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

A travers les cabinets qui s'écroulent, la police politique demeure. Elle est la dernière armature du régime républicain, une armature de boue et de sang. La carrière politique d'un souteneur sorti du ruisseau, tel que fut Briand, serait inexplicable, si l'on ne tenait compte de ceci qu'il fut la grande réussite de la police politique, le « lanternier » parvenu à la présidence du Conseil par les égouts et les sentines de la société, moins fréquentés et encombrés que les rues et carrefours. A la préfecture de Police, la police politique, ce sont les Renseignements généraux. Elle a eu à sa tête de bien singuliers personnages. Qu'on en juge.

Pendant la guerre cet important service avait à sa tête Joseph Dumas. Cet homme fut de très près mêlé aux affaires de trahison, notamment à l'affaire du *Bonnet Rouge*. La preuve de sa scélératesse en 1917, époque où il usa contre son pays de Marion et Duval — dont il connaissait les tares — apparût au cours des audiences de ce procès de trahison, notamment à la septième, celle du 7 mai 1918.



Ici, je cite textuellement les sévères paroles de M. le commissaire du Gouvernement Mornet, au procès du *Bonnet Rouge* de 1918, et les répliques sinistres de Dumas :

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Vous nous avez parlé tout à l'heure d'une rémunération donnée à Duval. Combien avez-vous donné à Duval comme rémunération ?

*M. Dumas.* — 200 francs chaque fois.

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — C'est maigre, auprès de ce qu'il recevait de Marx !

*M. Dumas.* — Je ne savais pas qu'il avait reçu quelque chose de Marx.

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Vous ne saviez pas que la San-Stéfano était une société administrée par des Français et surtout par des Allemands ?

*M. Dumas.* — Si, je le savais.

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Vous êtes commissaire de police ?

*M. Dumas.* — J'ai été commissaire de police.

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Vous n'ignoriez pas, en mai 1915, qu'il y avait une loi toute récente — qui n'avait fait, d'ailleurs, qu'apporter une sanction pénale à des interdictions qui remontaient au mois de septembre 1914 — une loi toute récente, dis-je, interdisant sous peine de un à cinq ans d'emprisonnement tout commerce, toutes relations avec l'ennemi.

*M. Dumas.* — Je ne l'ignorais pas, Monsieur le Commissaire du Gouvernement. M. le Préfet ne devait pas l'ignorer non plus.

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Vous aviez pris des renseignements sur Duval, desquels il ressortait que Duval était un petit employé, menant une vie retirée, très modeste, pour ne pas dire très médiocre, au point de vue pécuniaire. Ne vous a-t-il pas semblé étrange qu'un homme de la situation de Duval fût en contact, en temps de guerre, en pays neutre, avec des Allemands, administrateurs d'une société comme la San-Stéfano ? Généralement, les administrateurs d'une société internationale ne se recrutent pas parmi la catégorie à laquelle appartenait Duval, catégorie de petits employés, menant une vie retirée, très modeste et très paisible, et n'ayant que de maigres subsides pour vivre.

*M. Dumas.* — Non, Monsieur le Commissaire du Gouvernement. J'ai eu toute confiance en Duval. Son passé, les renseignements que j'avais recueillis m'avaient donné toute confiance en Duval. Il m'a dit qu'il allait là-bas pour sauver l'argent français, pour empêcher les Allemands de s'emparer de cet argent.

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Ne vous a-t-il pas paru étrange, à vous, commissaire de police, qui avez l'expérience des hommes et des choses, qu'un homme médiocre comme Duval, — médiocre sans aucune espèce de reproche, de critique, médiocre au point de vue de la vie qu'il menait et qui pou-

vait être très honorable — dans la situation la plus modeste, ne vous a-t-il pas semblé étrange, dis-je, qu'un homme aussi modeste fût en relations avec des financiers allemands?

*M. Dumas.* — Il pouvait avoir des ressources que je ne connaissais pas. J'ai exposé tout cela à M. Laurent, je lui ai donné tous les renseignements que j'avais à fournir; il a décidé.

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Est-ce que vous avez fait part au préfet de police de ces objections qui me viennent à l'esprit à moi qui ne suis pas commissaire de police? Ces objections ont dû vous venir à l'esprit.

*M. Dumas.* — J'ai tout dit à M. le préfet de police.

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Bien. Vous ne connaissiez pas Duval personnellement?

*M. Dumas.* — Non. C'est à cette question que j'ai répondu tout d'abord. Je ne le connaissais pas avant le jour où il s'est présenté chez moi sous les auspices de Marion.

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Connaissiez-vous Marion?

*M. Dumas.* — Depuis le début de 1915. Il s'était présenté chez moi pour me faire connaître qu'il pourrait me fournir certains renseignements.

*Marion.* — Vous ne me connaissiez pas avant 1915?

*M. Dumas.* — Je ne vous connaissais pas comme indicateur avant 1915?

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Le connaissiez-vous comme indicateur ou autrement?

*M. Dumas.* — J'avais connu Marion, dix ans auparavant, au quartier Sainte-Marguerite, où j'étais commissaire de police. Il m'avait été présenté par M. Goulier au café.

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Vous avez connu Marion au café. Vous n'allez jamais au café. Le seul jour où vous y allez, vous avez rencontré Marion. Ne l'ayant pas revu depuis dix ans, Marion se présente chez vous, — nous sommes en guerre, en 1915, — il se propose de vous faire donner des renseignements sur les Allemands.

*M. Dumas.* — Lorsqu'il s'est présenté pour la première fois, au mois de janvier ou février 1915, il me proposa de me donner des renseignements sur les milieux qu'il fréquentait. Ce n'est pas la même chose.

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Il vous a dit que dans les milieux qu'il fréquentait on trouvait des personnes qui avaient l'occasion de se rencontrer, en pays neutre, avec des Allemands?

*M. Dumas.* — Ce n'est pas cela, je voudrais rectifier.

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Rectifions! rectifions!

*M. Dumas.* — On me l'a présenté vers janvier 1915. On me dit: « Marion pourra fournir quelques renseignements sur les milieux qu'il fréquente, milieux politiques et milieux financiers ». Marion vint me voir, accompagné de Laffon. Je lui fis comprendre

qu'il pourrait me fournir des renseignements. Je ne choisis pas comme correspondants des archevêques, je prends les gens qui peuvent me fournir des renseignements dans les milieux qu'ils fréquentent. J'acceptai donc la proposition de Marion, et il me donna, par la suite quelques renseignements.

« C'est en mai 1915 qu'il me présenta Duval comme allant en Suisse.

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Sous les auspices de Marion, vous acceptez Duval pour aller en Suisse se rencontrer avec des Allemands. Vous aviez pris des renseignements sur Marion, vous êtes commissaire de police, vous aviez toutes facilités pour recueillir sur lui des renseignements complets. Avez-vous appris que Marion avait été condamné à deux mois de prison pour escroquerie et à un mois pour désertion à l'intérieur.

*M. Dumas.* — Je le savais.

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Vous le saviez!

*M<sup>e</sup> Gauniche.* — Il y a vingt-huit ans de cela!

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Nous sommes en 1915, en guerre, et il s'agit d'envoyer en pays neutre des gens recueillir des renseignements sur la situation de nos ennemis. Un homme condamné à deux mois de prison pour escroquerie et à un mois pour désertion, que vous avez connu au café, vient vous trouver, vous, commissaire de police, et vous dit: « Je connais Duval, un homme qui gagne péniblement sa vie, que j'emploie à raison de deux cents

francs par mois. » Et vous, commissaire de police, sous ces auspices, en pleine guerre, alors que vous savez que cet homme, Duval, va se rencontrer, dans une société qu'il administre, avec des Allemands, — cet homme paisible et modeste, qui gagne péniblement sa vie, — sur la recommandation d'un homme condamné à deux mois de prison pour escroquerie et à un mois pour désertion, vous envoyez cet homme à l'étranger avec une mission! Vous avez été un singulier commissaire de police, monsieur Dumas, permettez-moi de vous le dire avec une émotion que je ne cherche nullement à contenir.

*M. Dumas.* — J'ai été approuvé par le préfet de police!

*M. le Commissaire du Gouvernement.* — Vous avez été approuvé par le préfet de police. Alors, tant pis pour votre chef, tant pis pour mon pays!

Comment est-il possible qu'après une pareille séance Joseph Dumas n'ait pas été arrêté et inculpé et qu'il soit demeuré directeur des Renseignements généraux — la rage au cœur — et libre d'y machiner les divers attentats qu'il y a machinés, à la fois contre les personnes et contre la sûreté de l'Etat, voilà ce que je n'arrive pas à comprendre. Le certain c'est qu'il demeura à son poste.

On sait le rôle que j'ai joué dans les affaires de trahison. Comme il est aisé de le comprendre, Dumas ne me pardonna pas l'affaire du *Bonnet Rouge*. C'est pourquoi, au début de 1923, il chercha à me faire assassiner par la fille Berton qui, n'ayant pu me

joindre, tua un héros de la guerre, mon collaborateur et cher ami Marius Plateau, dans les conditions qui sont encore dans la mémoire de tous.

Il m'avait été donné de rencontrer cette infâme crapule au moment du procès de Jean-Louis Malvy devant la Haute-Cour.

C'est là, dans la salle des témoins, que je fis sa connaissance. Il n'en menait certes pas large. Il était dans ses petits souliers. Il m'annonça qu'il avait toujours considéré Malvy comme un individu suspect — ainsi que son patron Caillaux — il me rappela qu'il avait établi un rapport défavorable à Almercyda, ce qui était exact. Puis, afin de me montrer qu'il était du bon côté de la barricade, il me conseilla vivement de me méfier du nommé Bonet-Maury, secrétaire général du Sénat, qui, comme tel, jouait naturellement un rôle important dans le collationnement des témoignages de la commission d'Instruction. Ce jour-là, comme je l'ai raconté — qui était le 19 juillet 1918 — la nouvelle de la victoire Mangin-Gouraud venait de parvenir au Sénat. J'étais plein d'allégresse et de bienveillance. Je dis à Dumas que je prenais acte de ses déclarations, que je le remerciais du renseignement quant à Bonet-Maury, et je consentis à serrer la patte que, bien humblement, il me tendait.

Je ne me doutais guère que Joseph Dumas, cinq ans plus tard, sera mêlé à l'assassinat de Plateau et qu'il y jouerait un rôle ténébreux.

L'assassinat de Marius Plateau est du 22 jan-

vier 1923. Une instruction fut immédiatement ouverte et confiée à un abruti nommé Devise, alors juge d'instruction, qui, depuis, préside certaines sessions de la Cour d'assises.

La fille Germaine Berton, au moment où elle commit son crime, avait comme amant un commis de librairie du nom de Gohary, avec qui elle vivait 8 rue Lécuyer. Aucune perquisition ne fut faite, après le 21 janvier au domicile de cet amant. La raison de cette négligence inouïe était que seule l'adresse de Gohary — 8 rue Lécuyer — était omise sur la liste des perquisitions, transmise à l'autorité judiciaire par les Renseignements généraux que Dumas dirigeait. D'autre part, alors que Germaine Berton avait cohabité de façon suivie avec Gohary du 13 au 31 décembre 1922 — ainsi qu'en faisaient foi les registres de l'hôtel meublé de la rue Lécuyer — la détermination de domicile n'était pas effectuée, contrairement à l'usage, ni communiquée à l'instruction, dix-sept jours encore après l'assassinat de Plateau!

Ces négligences étaient volontaires. On aurait pu trouver, 8 rue Lécuyer, les preuves de la complicité de Dumas et de ses sbires. Gohary, retrouvé, pouvait parler. Il ne le fallait à aucun prix. Le 8 février au matin, Gohary était trouvé mort dans sa chambre, un revolver à côté de lui. Nous avons de sérieuses raisons de penser qu'un crime policier fut commis ce jour-là. Certains soirs, en longeant la Seine pour regagner son domicile, le cadavre de Gohary doit encore, par les nuits sombres, arrêter quelque fois

sur sa route, certain collaborateur de Joseph Dumas.

Le cadavre de Gohary n'a pas porté chance à Joseph Dumas. Au mois d'avril suivant il mourait subitement dans son bureau, à la suite d'une communication téléphonique par laquelle un de ses subordonnés le menaçait de révéler son rôle dans l'assassinat du jeune Gohary, dit « Armand », et dans le meurtre de Plateau.

Lebreton lui succéda. Il est aujourd'hui à la retraite. Il avait été le collaborateur de Joseph Dumas. Il le valait.

A peine était-il nommé — au mépris de toutes les règles — que le journal d'Albert Dubarry, voleur de portefeuille, escroc, et maître-chanteur, subventionné par Stavisky, publiait la note suivante :

M. Guy Le Breton, chef-adjoint au service des Renseignements généraux succède à M. Dumas.

M. Le Breton est né, en 1875, à Loches (Indre-et-Loire). Il est docteur en droit. En 1901, il fut chef de cabinet du préfet de l'Orne, puis, la même année, chef de cabinet du préfet de Tarn-et-Garonne.

Il exerça les fonctions de chef de cabinet à la direction générale des recherches à la préfecture de police.

Dès hier, l'*Action Française* enregistrait cette nomination comme « un défi ».

Elle n'a cessé, en effet, de déblatérer contre le nouveau chef des Renseignements, cette fois, l'A. F. trouvera à qui parler — on va rire...

Pourquoi allait-on rire? Parce que Lebreton était l'âme damnée et le continuateur de Dumas? C'est

comme âme damnée et continuateur de Dumas qu'on le nomma? Pourquoi cela? Parce que la succession de Dumas était grevée de dossiers et de secrets redoutables, que Lebreton était censé connaître ces dossiers — notamment en ce qui concernait Hennion et le cabinet d'Hennion. Parce que Lebreton était un homme de la bande. Il avait fait sa carrière par Schrameck, il était le type même du fonctionnaire *Bonnet Rouge*. C'était le provocateur modèle, l'homme qui convoqua ses inspecteurs la veille des funérailles de Plateau, et qui leur dit: « Si les Camelots du Roi bougent, N. de D., cassez-leur la gueule, et pour de bon! » Ce propos homicide nous fut immédiatement rapporté. Il ne fut pas démenti et ne pouvait être démenti. Il était confirmé par le « On va rire » du hideux gredin Dubarry.

Chef des Renseignements généraux, Lebreton porte le poids de la tuerie de la rue Damrémont, où il laissa les bandes communistes fusiller les Jeunes Patriotes. Il a également sur la conscience l'assassinat de Maurice Ridard, accompli cette fois par un gardien de la paix — sans doute parce que les instigateurs jugeaient la police politique trop compromise — qui fut le résultat d'instructions homicides, émanées de Lebreton.

Ancien préfet en disponibilité, Lebreton avait fait la connaissance d'un ancien juge d'instruction, révoqué, du nom de Thiery, entré, après divers avatars, comme chef de vente au *Bonnet Rouge*. En raison de ses connaissances juridiques, Thiery fut remar-

qué par Almercyda, agent de la police allemande « L. B. 137 » du chiffre allemand, qui le chargea des questions contentieuses. C'est Thiery qui conduisit, notamment, le procès mémorable que nous intenta l'infortuné « L. B. 137 » du code secret allemand, et qui aboutit à la révélation des subsides boches, du voyage à Carthagène et du chèque Duval. Thiery demeurait alors, 1, rue Nouvelle, dans un appartement au nom de Marion. Il avait un bureau d'affaires, 17, rue de Bruxelles, dans un appartement au nom de Duval. Un rapport secret, établi à la Préfecture de police même, — et qui se trouvait au dossier de l'instruction Bouchardon — établit les relations constantes de Thiery et de Lebreton. Il y est dit que c'est sur la recommandation de Lebreton que Dumas chargea Marion et Duval des « missions » en Suisse qui menèrent le second au poteau.

Cette connivence de Lebreton et de la bande d'Almercyda jette une lumière sinistre sur quelques-uns des événements les plus dramatiques de ces dernières années.

Si l'on veut juger, à son aune ce sinistre individu, il faut connaître le fait suivant. J'ai raconté ailleurs l'assassinat policier d'Antonin Dubost, président du Sénat, coupable, aux yeux de la mafia maçonnique et policière, d'avoir fait condamner en Haute-Cour Malvy et Caillaux. Cet assassinat eut lieu au temps où le ténébreux Joseph Dumas présidait à l'activité des Renseignements généraux.

D'autres événements survinrent, on perdit de vue l'affaire Dubost et, notamment, la fille B. et la tenancière de la rue des Martyrs, « miss Ariane » (de son nom de guerre), chez qui Dubost, pour employer l'expression de Dumas et de Ducrocq avait été « fait ». Cependant l'*Action Française* veillait et voici ce qu'elle apprit.

Au moment où — à propos de l'assassinat policier de mon petit Philippe — je revenais sur le meurtre du vieux Dubost, la fille B., recherchée et retrouvée, recevait d'un intermédiaire discret, envoyé par les Renseignements généraux, que dirigeait alors Lebreton, une première somme de vingt mille francs, à titre d'encouragement au silence. Il était, en effet, difficile de la tuer, comme avait été tué Gohary. Les circonstances ne s'y prêtaient pas. J'étais député de Paris. La fille B., ayant ainsi reçu le prix du sang, mena « la grande vie » selon sa propre expression. Mais cette première largesse la rendit exigeante et bavarde; et, quand le camarade Lebreton lui intima l'ordre de quitter Paris pour aller à Castres, elle demanda un supplément d'indemnité. Il lui fut alors octroyé, toujours par les Renseignements généraux, une somme de vingt-trois mille francs, qui lui permit de faire l'achat à Castres, 23 rue Croix de Fourné, d'une maison, dite de tolérance, qu'elle gérait encore il y a peu d'années.

Vingt mille et vingt-trois mille font quarante-trois mille francs. Une pareille somme, par le temps qui court, n'est précisément pas négligeable. Reste à

savoir si Lebreton avait été mis là où il était pour dilapider ses fonds secrets à la couverture de l'assassinat d'Antonin Dubost, d'ordre de son prédécesseur Joseph Dumas.

Mes renseignements, pour n'être pas « généraux » sont tout de même assez précis, vous le voyez, et montrent, sous son jour exact, Lebreton, qui regrette sans doute, dans sa retraite que la Sûreté nationale ait enlevé, au service qu'il dirigeait, l'organisation et l'exécution des crimes politiques.

On comprendra aisément qu'avec de pareils directeurs les subordonnés ne soient pas toujours des modèles de toutes les vertus et que même, les serviteurs vaillent ou dépassent le maître.

Parmi les fonctionnaires placés sous les ordres du directeur des Renseignements généraux se détache la figure du nommé Faux-Pas-Bidet. Cet homme ténébreux, qui était lié d'amitié avec Lebreton, a pris il a plus d'un an sa retraite dans le voisinage de son compère et copain. Il était certain qu'à un moment donné Faux-Pas-Bidet acquerrait, à l'occasion de ses hautes fonctions, la renommée d'un Bayle, d'un André Benoist, d'un Benezech. On l'a vu en première ligne à l'affaire Koutiépoïff, puis à la machination de l'Aéropostale.

J'ai eu, au moment de ces deux affaires, des renseignements sur lui. Vers 1916, il avait été chargé de notifier à Trotsky, alors réfugié à Paris, l'arrêté d'expulsion pris contre lui. Occupé ailleurs, il délégua à cette besogne courante un de ses subordonnés,

qui se présenta chez l'indésirable avec la carte et le nom de son chef. Au cours de l'entrevue, le révolutionnaire russe, ayant regimbé, fut insulté et malmené par le policier.

Deux ans se passent. La révolution de 1917 a eu lieu. Le brave Faux-Pas-Bidet est envoyé en mission de contre-espionnage en Russie. Signalé à la Tchéka, il est arrêté et emprisonné avec quelques autres suspects, dont la liste est envoyée à Trotsky, devenu, après Lénine, le second personnage du gouvernement des Soviets.

— Bidet!... s'écrie Trotsky!... Ah! par exemple, nous allons rire!...

Il demande qu'on lui amène son commissaire. Stupeur! Ce n'est pas celui qui l'avait arrêté et passé à tabac.

— C'est bien vous M. Faux-Pas-Bidet, commissaire de police à la Police judiciaire parisienne?

— Oui monsieur... répond l'interpellé.

— Vous mentez!... reprend Trotsky.

— Non monsieur, je suis bien Faux-Pas-Bidet.

— Alors — continue Trotsky — expliquez-moi pourquoi je ne vous reconnais pas, alors qu'à Paris c'est le commissaire de police Faux-Pas-Bidet qui m'a notifié mon arrêté d'expulsion?

Faux-Pas-Bidet expliqua le quiproquo. A la suite de quoi Trotsky, amusé, se contenta de lui dire:

— Vous avez de la veine!

Faux-Pas-Bidet fut détenu quatre mois dans les prisons soviétiques, puis libéré, on ne sait dans quelle

conditions, puis décoré de la Légion d'honneur par le Gouvernement de la République. Il passait pour un homme fort intelligent, connaissant bien les milieux russes, mais compliqué et soumis, comme la majorité de ses collègues, à des influences politiques de sens contraires. Car on s'est aperçu, pendant la guerre, combien le moral le plus solide résiste difficilement aux tiraillements du contre-espionnage.

Pour en venir à l'affaire Koutiépoïff, qui donna chaud au repaire de la rue des Saussaies, la collaboration de guépéistes français apparut dès la première heure; elle fut efficace puisqu'on attend encore la première arrestation dans l'assassinat du général qui, anesthésié comme le conseiller Prince, serait mort dans la voiture où l'avaient placé des ravisseurs. Son corps, expédié en Russie par la valise diplomatique, aurait été incinéré là-bas.

En somme, le commissaire Faux-Pas-Bidet — spécialiste des affaires russes et chinoises — brouilla les pistes. Aucun juge d'instruction n'osa lui demander quel intérêt il avait à égarer ainsi l'action de la justice, ni dans quelle mesure il avait été mêlé à l'élaboration de l'effroyable projet d'accord soviétique, Berthelot-Rollin; on se rappelle en effet, que, dans ce projet, une clause comportait l'expulsion et l'abandon aux bourreaux moscovites des russes blancs émigrés en territoire français. L'enlèvement du général Koutiépoïff, avec collaboration d'inspecteurs ou d'indicateurs français, fut une anticipation de la même clause?

J'ai un témoignage de moralité contre cet excellent Faux-Pas-Bidet. Il est de taille. A l'instigation de ses chefs, Berthelot-le-concussionnaire, et Léger, couverts par Briand, déjà gâteux, ce sinistre policier tortura moralement M. de Noblet d'Anglure, attaché au cabinet du Quai d'Orsay, pour lui faire avouer un délit qu'il n'avait pas commis: livraison à Horan, agent de Hearst (ami lui-même et commensal de Berthelot), du texte de l'accord franco-anglais. M. de Noblet d'Anglure n'avait pas soupé, et cet interrogatoire à jeun de plusieurs heures joignait la tentative d'affamement à celle d'intimidation. Ces procédés rappellent de près ceux employés par l'effroyable André Benoist vis-à-vis du faux assassin Almazian.

Tous les gens de cette affreuse boutique — à de trop rares exceptions près — se ressemblent. Mais, après le 6 février 1934 et les affaires Stavisky et Prince, la caverne est devenue malgré tout branlante. Elle risque de s'effondrer brusquement. Faux-Pas-Bidet a été bien inspiré en prenant sa retraite. Il aurait été comique que, par un faux-pas, le plancher pourri, s'écroulant, mit en morceaux M. Bidet.



## CHAPITRE VII

### UNE EFFROYABLE CAVERNE : LA SURETÉ GÉNÉRALE

Voilà près de douze ans que j'ai dû prendre à la gorge les gredins de la Sûreté générale, dite aujourd'hui, par antiphrases, « nationale ». Avant 1923, j'avais déjà compris le rôle épouvantable qu'a joué dans l'histoire de notre malheureux pays cette organisation de trahison et de pillage. Mais l'affaire de notre petit Philippe devait m'obliger à examiner de plus près encore la vie et les mœurs infâmes de la collection de coquins, de voleurs et d'assassins qui peuple la caverne de la rue des Saussaies. Dans d'autres ouvrages j'ai montré, avec preuves à l'appui, le rôle joué et les moyens employés par ces forbans, pour essayer de grimer en suicide l'incontestable assassinat de notre enfant. Je n'y reviendrai, dans les pages qui vont suivre, qu'accessoirement, pour éclairer, à la lumière des constatations anciennes, quels procédés emploient les individus que je dénonce dans

les affaires qui passionnent aujourd'hui l'opinion publique.

Installée à Paris, rue des Saussaies, dans l'immeuble même du ministère de l'Intérieur, la Sûreté générale, aidée périodiquement de quelques membres de la Police judiciaire, munie de plusieurs dizaines de millions de fonds secrets, disposant des ministres des deux équipes de la République, aussi bien de ceux du cartel que de ceux dits modérés, disposant de la presse d'information et d'une bande de fous, d'escrocs et de maîtres-chanteurs, la Sûreté générale, dis-je, est un péril public. La liste de ses méfaits et de ses crimes, depuis dix ans seulement, exigerait à elle seule tout un volume, aux pages de sang.

Elle a fait tuer notamment :

Marius Plateau, par Le Flaouter, instigateur du crime, qui a armé le bras de sa maîtresse, la Berton; le défunt contrôleur général Lannes (était le patron de l'indicateur Le Flaouter, alors amant de la Berton), le 22 janvier 1923;

Philippe Daudet (24 novembre 1923), dans un guet-apens organisé dans le sous-sol et coupe-gorge de Le Flaouter, coupe-gorge repéré, dès mai 1921, par le commissaire Garanger et l'inspecteur Bouscatel, récemment suspendu de ses fonctions.

Ernest Berger, par la main d'une folle guidée, la Bonnefoy. Ce crime, certainement inspiré, précède et rappelle, trait pour trait, l'assassinat de Paul Doumer, président de la République, coupable d'avoir maintenu sa candidature en face de celle d'Aristide

Briand, homme de l'Allemagne et aussi de la S. G., traditionnellement toute dévouée, depuis de longues années, aux intérêts financiers et politiques allemands.

Petliura, assassiné dans la rue, à Paris, par l'indicateur Schwarzbard, lequel fut acquitté par le jury de la Seine, comme l'avait été la fille Berton, meurtrière du héros de la guerre Plateau;

Avant Petliura, Bonservizi, lieutenant de Mussolini, avait été assassiné à Paris, au restaurant Noël Peters — où la S. G. savait qu'il fréquentait — par un nommé Bonomini, condamné à une peine dérisoire, à l'occasion de ce meurtre. Expulsé de France, Bonomini fut, par la suite, réintégré sous un faux nom chez nous, par les bons soins de la Sûreté générale. Celle-ci pense qu'il peut resservir.

L'impunité dont ont joui les assassins de Parédès, de Mme Regnauld (rue Denfert-Rochereau), de Mme Blanc (ancienne concierge d'Almercyda) et de son fils Rigaudin, laisse à penser que, dans ces trois cas, l'assassin, ou les assassins, touchaient de près à cette Boîte effroyable de la rue des Saussaies, qui organise sa propre impunité;

Les pistes de l'enlèvement en plein Paris (janvier 1930) du général Koutiepoïff ont été brouillées systématiquement dans la police, tant par la Sûreté générale que par le commissaire Faux-Pas-Bidet, agent de Briand et Berthelot. Il n'est douteux pour personne que le général ait été victime d'une connivence entre le Guépéou et la Sûreté générale de Paris. La

façon dont l'affaire a été enterrée confirme cette quasi-certitude;

Mais l'assassinat de Paul Doumer et le défaut de recherches qui a suivi ne peuvent laisser aucun doute sur l'origine policière du forfait, que j'avais annoncé ici, à deux reprises, un an auparavant. Le choix du déséquilibré Gorguloff, réputé, dès le début, « bolcheviste », est très caractéristique à ce sujet. L'attitude du juge Fougery, refusant — évidemment par ordre du Parquet — d'entendre le principal témoin du crime, un journaliste du *Petit Parisien*; l'attitude et l'intervention singulière de Barnaud, magistrat indigne, spécialisé dans l'étouffement des crimes policiers; la hâte insolite de l'instruction, les fausses pistes suivies, tout proclame le rôle de la Sûreté générale dans cet épouvantable forfait.

Celle-ci a, depuis, à son actif, l'assassinat grimé en suicide de l'escroc Stavisky, dans la villa du « Vieux Logis » à Chamonix; et enfin l'incontestable crime qu'est la mort du conseiller Prince, torturé, anesthésié et finalement placé, vivant encore, sur la voie ferrée à la Combe-aux-Fées. Je ne cite ici que ses crimes les plus récents et les plus connus.

D'où vient donc et comment s'est formée cette association de malfaiteurs? La question se pose immédiatement, dès qu'on établit une liste, même brève, comme celle que je viens de dresser.

L'histoire contemporaine est presque complètement inconnue. Mais la partie la plus inconnue de cette histoire est assurément celle que je traite ici. Pour

une excellente raison: la police politique inspire une sainte frousse à ceux-là mêmes qui lui doivent leur ascension sociale et leur accession au pouvoir. Les hommes de gouvernement, les orateurs parlementaires, passent et s'effondrent, comme des boulettes de sable ou de boue; mais la police constituée, avec la finance, la partie solide et continue de la démocratie. Ce qu'on trouve, en dernière analyse, au fond de la République, c'est, symboliquement parlant, Rothschild et Vidocq associés, même quand Rothschild s'appelle Stavisky ou Oustric et quand Vidocq s'appelle Bonny ou Sarraut. Même après la défaite de 1918, la police politique prussianisée de Paris est demeurée, chez nous, indéradicable et puissante. C'est elle qui continue de gouverner les Français. C'est elle qui agglomère et soutient les préfets de gauche et le Front commun. Elle a sa presse et ses magistrats. Elle a perdu Ferdinand Monier, ex-président de la Cour d'appel de Paris; mais elle a retrouvé ses Prouharam et ses Pressard.

Il y a eu jadis, au ministère de l'Intérieur, un gaillard qui savait ce que j'écris ici, qui jouait de la police politique, avec un tranquille cynisme, et qui s'appelait Constans. Lorsque surgit, inopinément et spontanément, la popularité patriotique du général Boulanger, Constans mit délibérément sa main dans celle de la police politique allemande de Paris, alors cantonnée à l'ambassade, mais déjà rayonnant de là sur la Préfecture et la Sûreté générale. L'une et l'autre police, d'accord — conformément aux ordres

de Bismarck — pour sauver la république parlementaire, fouillèrent dans la vie privée du général, jouèrent scélératement d'une historiette amoureuse de sous-lieutenant, et, s'appuyant sur Naquet, qui trahit la confiance de Boulanger, l'amènèrent au dégoût de la politique, à l'isolement, au désespoir et au suicide. Guidé par un instinct redoutable et merveilleux, Henri Rochefort avait parfaitement discerné le rôle de Constans, mais il l'attaqua sur le secondaire, au lieu de le saisir et de le lier sur le principal, qui était sa collusion avec la police allemande de Paris. Le malheureux général n'avait pas autour de lui les dévouements nécessaires à son entreprise.

La défaite du boulangisme assura le succès de la police allemande de Paris, en même temps qu'elle rassurait les républicains.

Les années qui suivirent l'effondrement du boulangisme virent naturellement se renforcer l'emprise de la police politique allemande sur la police politique de Paris. La disgrâce de Bismarck ne changea rien à cette organisation, alors en plein rendement. Mais, en 1892, le voyage de la mère de Guillaume II à Paris, la visite indécente aux ruines de Saint-Cloud, et les incidents diplomatiques qui suivirent — et furent pendant quelques heures, d'une réelle gravité — ouvrirent les yeux du deuxième bureau de renseignements militaires sur la collaboration des deux polices politiques de Paris (Préfecture et Sûreté) et des agents de police de l'ambassade allemande, officiels ou secrets. Dès ce

moment commencèrent les surveillances et les filatures qui devaient aboutir, deux ans plus tard, à la saisie du bordereau, et désorienter complètement, non seulement la police prussienne de Paris, organisée militairement par Schwartzkoppen, mais encore les partis de gauche, dont le pivot électoral demeurait le système imaginé par Bismarck et continué sous Guillaume II.

Bientôt se noua autour de Félix Faure — irréductiblement hostile à la révision du procès Dreyfus — une intrigue de police politique Paris-Berlin, analogue à celle qui avait fonctionné contre le général Boulanger. En fouillant dans la vie privée de Félix Faure, on trouva une personne moins discrète, moins dévouée, plus obscure aussi que Mme de Bonnemain, et dont il est inutile de rappeler le nom ici, après le double drame que chacun connaît. Le trépas irracontable de Félix Faure — dans les circonstances qui rappellent, bien qu'avec quelques différences, celui d'Antonin Dubost — marque une nouvelle victoire de la police allemande de Paris, qui va prendre alors, délibérément, la direction des opérations dreyfusiennes, puis de la politique intérieure générale de notre malheureux pays. Ici encore la Patrie Française, dans ses illustres chefs — sauf Gabriel Syveton — n'y vit que du feu. On afficha bien, *grosso modo*, au moment des élections de 1902, sur les murs de Paris, que le gouvernement d'alors était « le gouvernement de l'étranger ». Mais on n'entra pas dans le détail; on ne démasqua pas la collusion de police

franco-allemande, qui était au fond et au centre du bloc de gauche français, et qui devait assurer son triomphe, c'est-à-dire le triomphe prussien. L'Anti-france était ainsi définitivement constituée, sous le nom de Ligue des Droits de l'Homme. Elle allait trouver son président du Conseil dans la personne de Waldeck-Rousseau, ancien ministre de l'Intérieur de Gambetta et qui, comme tel, devait être fixé sur le principal desideratum du gouvernement allemand : la suppression du deuxième bureau de la rue Saint-Dominique.

La suppression du deuxième bureau ne pouvait être effectuée que par un militaire et ayant une notoriété militaire, Galliffet le vil se trouva là à point nommé pour endosser une des plus terribles responsabilités de notre histoire contemporaine. Depuis 1892, la police militaire française subodorait la connivence de la police politique de Paris et du gouvernement allemand. Cette connivence devait amener fatalement la guerre et l'invasion. Tous les généralisimes qui se sont penchés sur ce gouffre ont, ou donné leur démission, ou reculé épouvantés. A distance, le général Mercier apparaîtra comme le grand, courageux et clairvoyant esprit, qui discerna ce que j'expose ici et voulut sauver le deuxième bureau, en brisant la police politique franco-allemande. Duel immense et dont le résultat devait décider du sort de dix-sept cent mille jeunes Français... pour commencer. Car la République dure, hélas! et ce n'est pas fini.

Le 4 septembre 1899 — date fatale entre toutes — le deuxième bureau avait vécu. La seule police de surveillance nationale était supprimée. La police de Sûreté Générale, germanisée à fond et jouant à fond du Bloc de gauche, allait désormais se déchaîner sans frein contre la Patrie. Ce fut, en même temps que la guerre aux moines — et pour le même motif — la guerre à l'armée et à la Défense Nationale. Aussitôt les agences de renseignements allemandes établies en France — et dont le modèle a été depuis la Schilmelpfeng — se mettant à l'œuvre et utilisant les loges maçonniques, faisaient dresser des fiches concernant tous les officiers en activité de l'armée française. Le grand état-major allemand avait alors fixé la guerre à la France pour l'année 1905, où elle faillit éclater en effet; où elle aurait éclaté sans la démission de Delcassé et l'aplatissement complet de Rouvier.

Ces fiches, que concentrait un obscur abruti, du nom de Vadécard, étaient communiquées en double au général André, alors ministre de la Guerre, et à son cabinet (délation), et au grand état-major allemand (trahison). Un employé de Vadécard, du nom de Bidegain, comprenant l'intérêt de ces fiches, les fit proposer à Syveton, chef véritable de la Patrie Française et député de Paris, qui les acheta par l'intermédiaire de son ami et collègue Guyot de Villeneuve. La révélation de ces fiches — quant à la délation — portée à la tribune de la Chambre par Guyot de Villeneuve, fit un scandale énorme. Les

journaux d'alors reproduisirent ces papiers écoeurants, mais sans en soupçonner la portée militaire. Syveton gifla le général André en pleine séance, ce qui était le seul moyen d'aboutir à un procès retentissant. Mais, à la veille même de ce procès (8 décembre 1904) la police allemande de Sûreté Générale à Paris faisait assassiner Syveton, grimait le crime en suicide, selon une tradition de police invariable, et faisait couvrir de boue le cadavre de notre malheureux ami. L'amorce de cette campagne effroyable avait eu lieu dans le *Gaulois* d'alors, organe conservateur, dont le directeur Arthur Meyer, intime de Constans et de Waldeck, était tenu et dûment ligoté par les bourreaux de la rue des Saussaies.

Quatre journalistes défendirent alors la mémoire de Syveton contre la thèse policière et insoutenable du suicide : Rochefort, dans *l'Intransigeant*; Maurras, dans *La Gazette de France*; Jaurès, dans *l'Humanité* et moi dans la *Libre Parole*. L'instruction fut confiée à l'aimable et perfide Boucard, lequel, conformément à l'usage, reçut du Parquet un ordre d'étouffement bien conditionné. Déjà, à cette époque, la Justice tremblait devant la police politique; laquelle tenait, en outre, le président du Conseil Emile Combes, par les histoires et escroqueries scandaleuses de son fils Edgar et, notamment, par l'extorsion de fonds caractérisée, dite du « million des Chartreux ». Il est à noter, à ce propos, que le « flétrisseur » républicain des fiches de délation à la tribune de la Chambre, j'ai nommé le citoyen lanternier Alexandre Mil-

lerand, ayant parlé de « régime abject » à la tribune, s'attira, du papa d'Edgar Combes, cette réponse bien méritée : « Si j'ai expulsé les congrégations, je ne me suis pas enrichi de leurs dépouilles ». Peu après l'assassinat germano-policière de Syveton, le cabinet Combes fut renversé et remplacé par un cabinet Rouvier. On sait que Rouvier, pincé naguère dans une dégoûtante affaire de mœurs au Palais-Royal, avait lui-même un dossier de police carabiné, qui l'empêcha toujours de se mouvoir librement. Il avait, en outre, palpé la galette brûlante du Panama.

Règle générale : la police politique de la République ne laisse arriver aux charges supérieures de l'Etat que ceux sur lesquelles elle a barre, d'une façon quelconque, soit par eux-mêmes et leur passé, soit par leur entourage. Les autres, ou démissionnent au bout de quelques jours (Casimir Périer), ou sont assassinés (Carnot, Doumer), ou meurent dans le mode crûment exprimé par Montaigne (Félix Faure). C'est peut-être une coïncidence, mais elle est exemplaire. D'ailleurs, dans l'ordre politique, je ne crois nullement aux coïncidences, ni aux fatalités.

J'ai étudié le problème posé par le brusque trépas de Syveton, à la veille du jour où son retentissant procès (giffes au mouchard André) devait dévoiler publiquement les dessous de l'affaire des fiches.

Il y a une analogie remarquable entre le trépas de Syveton et l'assassinat de Calmette par la femme Caillaux. Cette analogie est celle de l'opportunité. L'affaire des fiches portée en pleine lumière de la

Cour d'assises, c'était la révélation de l'existence d'une police allemande, installée à la Sûreté Générale à Paris.

De son côté, Calmette avait eu l'imprudence d'annoncer qu'il allait publier les *Documents verts* (correspondances chiffrées Jagow-Lancken et Bethmann-de Schoen) qu'il tenait, d'après Capus, de Barthou. Ces *Documents verts* établissaient la connivence secrète de Caillaux et de Guillaume II, par-dessus la tête du ministre des Affaires étrangères de Selves. Caillaux a prétendu que sa femme avait assassiné Calmette parce que celui-ci avait publié une lettre intime et qu'elle redoutait la publication d'autres lettres intimes. C'est un mensonge. Caillaux a fait tuer Calmette parce que la publication imminente des *Verts* était de nature à briser sa carrière politique. A cette époque, la trahison ne faisait pas encore partie de la profession de foi républicaine, ni du relèvement financier du pays.

La pistoletière Caillaux a été ainsi utilisée en mars 1914 — quatre mois avant la guerre européenne — par son mari, chef nominal de la police allemande de Paris, de la même façon que la fille Berton a été utilisée, en janvier 1923 (au moment de l'occupation de la Ruhr), par l'indicateur Le Flaouter (de la Sûreté générale) pour l'assassinat de Plateau. Dans les deux cas, c'est l'Allemagne que l'on retrouve au bout du fil, rue des Saussaies.

La marque de la police allemande et proallemande de Paris c'est de verser un tombereau d'ordures sur

les cadavres qu'elle vient de faire. L'assassinat de Syveton, grimé aussi en suicide, a été un modèle du genre. Le procédé de la police, d'ailleurs monotone, consiste à prêter les pires vices et les plus monstrueuses perversions aux victimes qu'elle vient d'abattre. Elle utilise, à cet effet, une tourbe de maîtres chanteurs et d'aigrefins.

Tantôt le flot d'ordures suit, immédiatement ou médiatement, le crime de la police. Tantôt il précède et accompagne ce crime, comme dans l'assassinat de notre petit Philippe.

On voit comment tous ces crimes, machinés, truqués par la police, se tiennent étroitement et se ressemblent par leurs procédés. Pour un juge d'instruction qui n'aurait pas peur, et qui serait un héros de sa profession, il serait aujourd'hui facile de prendre dans sa nasse cette collection sanglante et purulente de gibiers de police et de les envoyer au couteau de la guillotine.

Pour en revenir à la mort de Gabriel Syveton, Mermeix était depuis longtemps arrivé à des conclusions parallèles aux miennes, avant même que la publication de Jacques Crepet ne vint récemment jeter sur ce crime une lumière définitive. Mermeix — dans un ouvrage documentaire, où il s'abstient de conclure — a cependant un chapitre curieux, intitulé *Syveton et la Police*, dont je donne ici un court extrait; l'essentiel s'y trouve sobrement indiqué :

Les agents de la défense gouvernementale — sous tous les régimes — les chefs de police, Sûreté générale et Pré-

lecture, qui déjà avaient certainement attaché leur regard sur le trésorier de la *Patrie Française*, durent le suivre avec plus d'attention quand, ayant été un faiseur d'élus, il avait trouvé au-dessous de lui d'être lui-même le représentant d'un quartier de Paris. Vinrent les élections générales de 1902, dans lesquelles la *Patrie Française* s'engagea sur toute la ligne et subit d'ailleurs un désastre complet. Ces élections avaient causé une dépense considérable, à laquelle le trésorier fit face. Cette fois, lui-même avait couru la chance électorale et il avait enlevé, dans le deuxième arrondissement de Paris, le siège de l'ancien ministre radical Mesureur. A la Chambre, il était entré, raide, hautain, provoquant l'antipathie des gauches par ses airs et par ses attitudes. Il semblait être ce que Jules Lemaître dit un jour de lui, un « costaud ». Le « costaud », dans le langage qui se parle le long des fortifications, est le gaillard d'attaque contre qui il faut être toujours en dé fiance et en défense.

Donnant l'impression d'un homme de coup de main, d'un ennemi implacable qui, à l'occasion, n'hésiterait pas à renouveler la tentative qu'avait faite Déroulède, en 1899, de soulever contre le régime la rue et les casernes; ayant en plus des commanditaires riches et mystérieux, Syveton, même après la défaite électorale de la *Patrie Française*, demeurait redouté, et, à moins de manquer à son devoir, la police, si active sous le régime de Combes et d'André, ne dut pas quitter des yeux le « costaud ».

Certainement, Syveton vécut six années de vie politique au milieu des espions, il dut en avoir jusque dans son entourage le plus proche.

Un peu plus loin il ajoute :

Et cet événement (la mort de Syveton) eut lieu dix heures seulement avant l'audience où devait comparaître l'homme haï qui avait acheté les rapports de la police volontaire du

régime et qui avait « frappé au visage » l'organisateur de cette police.

La police légale, qui devait entretenir auprès de Syveton un témoin de sa vie, dut redoubler de vigilance après la séance du 4 novembre, où le député du deuxième arrondissement avait commis, dans l'enceinte législative, son délit de voies de fait sur les joues d'un ministre. N'y avait-il pas à savoir s'il ne préparait pas pour l'audience quelque nouveau scandale? Sur sa personnalité, sur ses antécédents, le ministère et le Parquet n'avaient certainement rien à apprendre, car depuis quatre ans qu'il était dans le combat, Syveton possédait — simple manière de parler — un dossier, même deux dossiers, un à la Préfecture de police, l'autre à la Sûreté générale, et ces deux dossiers devaient être soigneusement tenus à jour.

De quoi sont faits les dossiers politiques? D'un amas de coupures de journaux, se rapportant à la vie politique, de rapports anonymes touchant la vie privée des adversaires des gouvernements et même de leurs partisans, car il faut aussi connaître bien ses amis, ne serait-ce que pour les mieux maintenir dans la fidélité. Toutes les faiblesses des hommes qui occupent un peu l'attention publique sont notées « à toutes fins utiles » et inutiles. Syveton, détesté et craint, devait avoir été bien servi par les indicateurs de la police politique.

Comme on le voit, dans un livre, maintenant vieux de quelques années, Mermeix suivait pas à pas le travail de la police de Sûreté Générale près de Syveton, sans même se douter qu'avec la révélation courageuse de notre confrère Jacques Crépet, le grand public saurait un jour ce qu'il faut penser du « suicide » du député de Paris, en dépit de l'appui prêté à la dite thèse, en 1904, par la veuve ténébreuse de notre ami.



Syveton — avoue le policier de la S. G. François Maurice, dit « Lulu », sur son lit de mort — a été assassiné par moi, dans telles et telles conditions (et il donne tous les détails contrôlables), à l'instigation de Desmons, du Grand Orient, sénateur du Gard, et d'Albert Sarraut.

Quel intérêt aurait eu ce moribond à mentir? La vérification des détails est, je le répète, des plus faciles à exercer. Quant au flot de boue versé par la police et par sa propre femme sur le cercueil de Syveton, il est, comme je viens de le dire, classique. C'est la marque de l'association de malfaiteurs, dite Sûreté générale, qui exécute les ordres du Grand Orient, rue Cadet. Nous avons encore récemment un exemple de cette façon de procéder avec les immondices déversés sur la mémoire, aventureuse certes, mais non aventurière, de Jean Galmot, ce remarquable écrivain, cet observateur pénétrant, qui était aussi un noble cœur et un brave.

Après l'affaire des fiches et l'assassinat de Syveton, — qui porta le coup de grâce à la Patrie Française — il y eut quatre alertes de guerre : en 1905, en 1909, en 1911 et, « la bonne », en 1914. Au moment où la guerre éclata, l'Allemagne avait, à la Chambre française, un parti puissant, dont le chef reconnu était Caillaux; au ministère de l'Intérieur, une créature appointée, parce que joueur, crapuleux et débauché : Malvy; mais le départ de Malvy — accompagné de sa maîtresse, la fille de police Béryl — pour Bordeaux, la frousse de Caillaux, la fuite de la Chambre de trahison de mai 1914, et

le débarquement d'Hennion par Gallieni firent autant pour la victoire de la Marne que l'opportune attaque sur l'Ourcq. La victoire militaire est une question d'état-major. La victoire politique est une question de cour martiale. On ne saurait trop le répéter. L'exemple d'Athènes et de Rome dans l'antiquité est là pour démontrer que, contre Mithridate de Pont et Philippe de Macédoine, il faut lutter victorieusement et au-dedans, en annihilant leurs agents — c'est ce que nous avons fait en 1917 dès que nous avons connu la trahison — et, au dehors, en détruisant leurs armées. Le reste est discours vain, parade et niaiserie.

Trente ans ont passé depuis l'affaire des fiches. Il y a eu, dans l'intervalle une grande guerre de quatre ans, rendue inévitable par la prééminence politique des Allemands en France, mais qui pouvait être évitée par la ruine de cette prééminence. Trois hommes ont gagné cette grande guerre : au dedans, Clemenceau; au dehors, Joffre et Foch. Mais cette incontestable et magnifique victoire, si chèrement achetée, a été ensuite annihilée par le dedans.

Comment cela?

Par le retour à la politique de gauche, à la politique proallemande d'avant-guerre, reproduisant, trait pour trait, la politique de mai 1914. Voyez un peu : Malvy, bien que condamné et flétri par la Haute Cour, est président de la Commission des Finances, l'organe le plus influent de la Chambre! Ce gremlin ignoble, ce bandit, traité comme tel par

le sénateur Pérès dans son rapport, par l'avocat général Mérillon dans son réquisitoire, soufflette la France du haut de son fauteuil présidentiel. Caillaux a été, depuis sa condamnation, deux fois ministre.

Mais, le plus grave de tout, c'est que l'organisation générale de la surveillance de nos frontières est désormais confiée à la seule Sûreté Générale, intitulée par le sinistre Albert Sarraut, auteur du décret, « Sûreté Nationale ».

Vous vous frottez les yeux. Alors que la guerre menace, qu'elle peut éclater dans six semaines comme dans six mois, la surveillance des frontières est confiée, par cet ex-ministre de l'Intérieur, à une association de malfaiteurs, dont le programme tient en trois mots : trahison, vol, assassinat. C'est le cas ou jamais d'écrire que la patrie est en danger.

Ne vous demandez pas comment Sarraut a pu signer un pareil décret... Albert Sarraut est le captif, de longue date, de la caverne qu'hier encore il prétendait comiquement réformer. Ses sales mœurs, ses liaisons affichées avec des filles suspectes, ses vadrouilles du « Sphinx » et d'ailleurs, ses prévarications d'Indochine, son népotisme éhonté, l'ont mis à tout jamais dans les pattes de « ces messieurs ». Tous les Bonny, tous les Belin, tous les Combs de la Boîte savent une bonne histoire sur son compte. On peut être sûr qu'il a, rue des Saussaies, une pelure soignée. Je la vois d'ici.

Or, on sait, par des renseignements certains, concernant la guerre imminente, que la Sûreté Générale

française a laissé faire la *Sicherheitspolizei* de Berlin, dressant des cartes d'aviation des principaux établissements industriels français (régions de la Seine, de Lyon et du Creusot), en vue des prochains bombardements.

Or, le service de l'Allemagne était solidement assuré à la Sûreté Générale, rue des Saussaies, notamment par Albert Dubarry, ex-directeur de *La Volonté*, actuellement sous les verroux, comme subventionné de Stavisky.

Il suffisait de lire la *Volonté*, organe de fonds secrets et, comme tel, moniteur de la Sûreté Générale, pour y trouver, chaque jour, le cachet de la Wilhelmstrasse. La politique scélérate de Briand, de son Saint-Léger-Léger et du concussionnaire Berthelot, ouvrait les portes à la trahison, devenue « pacifisme » et « rapprochement franco-allemand ». Ces deux formules, on sait ce qu'elles signifient en bon français : « Passez à la caisse ». Exactement comme le *Bonnet Rouge* d'Almeryda (subventionné par Caillaux, Malvy et Marx de Mannheim), la *Volonté* touchait aux deux guichets, celui de la place Beauvau et celui de Berlin.

Dans une édition de son beau livre, *l'Allemagne toujours armée*, parue, comme ce livre, aux Editions Grasset, Paul Darcy écrit pages 364 et 365 :

Le général Groener, ministre de la Reichswehr, s'étant fait interviewer par la *Volonté*, le journal radical socialiste de M. Albert Dubarry, afin d'avoir l'occasion d'affirmer que l'Allemagne avait entièrement désarmé, le journal berli-

nois *Sozialistische Arbeiter Zeitung* (n° 22 du 27 janvier 1932) fit les observations suivantes : « Le choix de cette feuille pour une interview ne saurait étonner ceux qui savent que la *Volonté* est un journal gouvernemental allemand, au même titre que la *Deutsche Allgemeine Zeitung*. Jusqu'à présent, elle passait pour être un organe du ministère des affaires étrangères, plutôt qu'un organe de la Reichswehr, car elle a été financée par les fonds secrets du ministère de Streseman. » L'interview était évidemment donnée en vue des élections françaises.

Ayant comme organe officieux la *Volonté* du voleur Albert Dubarry, la Sûreté Générale, baptisée « nationale » par Albert-Maffius Sarraut, était et demeure la plus « belle machine d'invasion » qu'il soit possible d'imaginer. Le jour où, sous un prétexte quelconque, les armées d'Hitler se mettront en mouvement, les jeunes Français promis à une nouvelle hécatombe par la faute de feu Briand, le feu Berthelot, de Saint-Léger-Léger et des pourris de la Chambre et du Sénat, sauront où porter leurs remerciements et leurs vœux : à « ces messieurs », de la Sûreté générale... mille pardons : nationale!

Donc, et pour résumer ce rapide aperçu de l'histoire et des tendances de la rue des Saussaies pendant ces cinquante dernières années, du point de vue national, cet antre d'assassins, de concussionnaires, de voleurs, peut-être inscrit parmi les principaux repaires, sur notre sol, des ennemis de la Patrie.

Si vous voulez bien réfléchir que cette caverne dispose de fonds importants, tant secrets qu'avoués, la chose prend un aspect non seulement sérieux mais

tragique. C'est qu'en effet la Sûreté Générale, aile marchante du Grand Orient se sent publiquement découverte dans ses crimes anciens et actuels. Il n'est plus au pouvoir de personne de dissimuler cette évidence. Société secrète, la Maçonnerie a abouti, par la police politique, « secrète » elle aussi, qui est son émanation politique, à l'état de meurtre chronique.

Il en est d'elle comme de cette secte secrète des Thugs, dont eut raison, aux Indes, voici un siècle, pour la plus grande gloire de l'Angleterre, le major-général sir William Sleeman, et dont le colonel James Sleeman, son petit-fils, nous a raconté l'étonnante histoire. Ou la Sûreté Générale, instrument sanglant des loges, principalement du Grand-Orient, sera dissoute, ou notre pays roulera aux abîmes de la guerre civile et d'une nouvelle invasion étrangère. Trois ou quatre journaux quotidiens ont actuellement compris la portée de cette alternative. Quatre ou cinq hebdomadaires l'ont comprise également. Nous touchons ainsi avec eux, à l'*Action Française*, trois millions de Français environ. Mais il faut compter que, par nécessité de vie ou de mort, devant l'insurrection du grand public, d'autres seront forcés bien vite de marcher en notre compagnie. Il s'agit de gagner de vitesse les ennemis intérieurs de la France, en montrant qu'elle n'a rien de commun avec les scélérats qui l'exploitent à blanc étoc.

Si l'on s'en tient à ce qui est aujourd'hui manifeste, la Sûreté générale, aile marchante et tueuse de la secte, a mis à mort directement, par son personnel,

ou indirectement, par personnes interposées, je veux dire par ses indicateurs et « condés », remis ou repris de justice, depuis 1900, une centaine environ, aux plus basses estimations, de personnages divers, civils et militaires, qui gênaient et contrecarraient ses intentions dites « humanitaires », ses combines, ses trahisons, ses vols, ses dols, ses exploitations, ses razzias financières, ou autres, ses annexes, telles que tripots, lupanars, maisons de rendez-vous, et ses innombrables chantages, représentés par les dossiers de la rue des Saussaies et du quai des Orfèvres, dans la mesure où la police judiciaire s'est associée aux entreprises de la Sûreté Générale proprement dite. Quasi anonymes, terrorisant et tenant de nombreux politiciens pourris, des journalistes, de plus nombreux magistrats, du Parquet et du siège, de la cour d'appel, du tribunal civil, de la Cour de Cassation, ces contrôleurs généraux, commissaires de tout poil, inspecteurs de tout grade, se sont enhardis, par l'immunité et l'impunité, — à laquelle veillaient, du fond des trente-deuxièmes appartements, des scélérats masqués et accomplis, un Schrameck, un Steeg, un Albert Sarraut, un Chautemps, etc. — se sont enhardis, donc, jusqu'à exécuter, sans presque se cacher, un Mangin, un Koutiepoiff, un Maginot, un Doumer, un Prince.

Cette situation est-elle tolérable? Cette sanglante tyrannie, exercée par le Grand Orient, ses macabres. et quelque cinq cents « thugs » gîtés à la S. G. et dans leurs immondes succursales de pros-

titution et de jeu, peut-elle continuer à trucider, individuellement ou en groupe, des héros, des enfants, — en haine de leurs pères — des patriotes désarmés, à favoriser des André, des Zographos, des Stavisky, des Lévy, des André Dubois, des Sacazan et Cie, qui mettent à sac un pays déjà appauvri? Je ne le pense pas. Une immense colère monte dans la nation, qui déferlera demain comme un mascaret. Cette nation, atteinte dans ses parties vives, traquée par un fisc impitoyable, appauvrie, réduite à la misère pour permettre à une vermine de s'engraisser dans le sang, donne chaque année des centaines de millions aux bandits de la rue des Saussaies, en dehors, bien entendu, de tout contrôle et de toute vérification.

La recherche et l'arrestation des délinquants et criminels sur toute l'étendue du territoire, les mesures de surveillance aux frontières ne sont que la partie restreinte et avouable de la besogne de la Sûreté Générale. Il en est une autre, scélérate, d'un ordre exactement contraire qu'il convient de connaître et qui consiste :

A dresser des dossiers concernant les financiers, plus ou moins véreux et crapuleux, qui pullulent depuis 1919, les hommes politiques atteints de tares et de vices de toutes sortes, entre le jeu, la concussion et la débauche. On les livre à des Anquetil, à des Sartori, à des Celice, et l'on partage;

A entretenir des relations, par intermédiaires et indicateurs, avec les étrangers, les autochtones, les *desperados*, susceptibles d'un mauvais coup et d'un

meurtre, auxquels la Sûreté Générale, le cas échéant, garantira l'impunité par la fuite, ou, en cas d'arrestation, de poursuites, de scandale inévitable, l'acquittement. Du même poste relève la fabrication et l'entretien des faux témoins, genre Bajot, Flottes et Cie;

A susciter un cambriolage, un incendie, un meurtre, à l'aide de personnes interposées, de repris de justice, d'interdits de séjour, etc.;

A subventionner des organes de presse de grandes informations pour faire diversion, en première page, aux événements politiques, inquiétants ou menaçants, qui pullulent depuis le traité de Versailles, et surtout depuis l'évacuation de Mayence.

La quasi totalité des millions votés à la S. G., va ainsi à la prostitution de presse, aux feuilles soumissionnées, à la trahison chronique et à l'assassinat, ou, ce qui revient au même, à l'alibi des assassins éventuels. On estime, dans ces milieux spéciaux, que l'éteignoir pour l'assassinat conjugué de Plateau et de Philippe a coûté, en frais généraux, corruption de fonctionnaires, fabrication de faux témoins et autres, la bagatelle d'une douzaine de millions; et que l'éteignoir pour l'assassinat de Doumer a dépassé le chiffre d'une dizaine de millions. Quand « ces messieurs » de la rue des Saussaies se trouvent réunis, ils ne se gênent pas pour bavarder, carnet en main. Leur comptabilité est flottante, étant donné les aléas du métier, et les exigences soudaines des exécutants. Mais si ces dernières se font trop fortes, la

S. G. recourt à la suppression, pure et simple, des récalcitrants.

L'exemple est d'ailleurs venu de haut. Qu'on se rappelle le rôle de Steeg en 1917, prenant, au ministère de l'Intérieur, la place encore chaude de la trahison de Malvy. Il s'agissait d'effacer les traces de la complicité de Malvy et d'Almeryda dans les mutineries militaires de mai et de juin 1917, complicité nettement établie par le réquisitoire Mérillon, le rapport Pérès et l'arrêt du 7 août des sénateurs-juges. Il s'agissait d'étouffer l'affaire de l'étranglement d'Almeryda, concerté au ministère de l'Intérieur et exécutée à l'aide d'un détenu — Bernard — nommé en toutes lettres dans la plaidoirie de M<sup>e</sup> Paul Morel, avocat de la veuve du directeur du *Bonnet Rouge*. Steeg s'y employa de son mieux. Mais plusieurs de ces pelures secrètes avaient des doubles, ce dont mon Steeg ne se doutait pas.

Or, il vint à la connaissance de Steeg que plusieurs pelures le concernant et ayant trait à la guerre du Riff, ainsi qu'aux conditions dans lesquelles il avait été amené à succéder au maréchal Lyautey, se trouvaient au ministère des Colonies; plus un rapport ultra-secret sur la fameuse affaire de la par-touze des neveux et de la rançon en hassanis. C'est alors que furent concertés et combinés, dans l'ombre de la place Beauvau, le futur cabinet Steeg et le déclanchement de l'affaire Oustric. Ainsi s'explique que le président du Conseil Steeg choisit à l'époque le ministère des Colonies. A l'heure où j'écris, il est

bien vraisemblable que les dossiers en question ont été passés au feu. Mais il y a toujours ces sacrés « doubles » et ces damnées photographies, dont on ne sait jamais au juste la survivance, ni la circulation.

Ceci dit, un point capital est toujours demeuré dans l'ombre, quant à la guerre du Riff : qui donc ravitaillait les dissidents en armes et en munitions ? Qui donc leur permit la résistance et causa la mort, et parfois la torture, de vingt-cinq mille combattants français ? Aucune enquête sérieuse n'a été menée quant à ces diables sur le mur. De nombreuses hypothèses ont été émises ; j'en ai publié quelques-unes quant aux communistes, quant aux Allemands. Mais tant qu'on ne tient pas une personnalité en chair et en os, les hypothèses demeurent inefficaces. Ce qu'il faudrait, c'est, comme pour les mutineries de 1917, une précision. Cette précision, c'étaient alors (testament d'Almeryda) les 200.000 francs versés à Duval, administrateur du *Bonnet Rouge*, en avril 1917, par Michel Cahen dit « de Caïffa ». En mai, c'est-à-dire un mois plus tard, les mutineries éclataient, et la police militaire mettait la main sur des indicateurs de la Sûreté Générale (directeur Leymarie) déguisés en soldats émeutiers, sans écussons à leurs capotes.

De même qu'en 1917, Malvy, encore ministre de l'Intérieur, faisait rechercher le dossier du cambriolage opéré chez lui, avenue de l'Observatoire, pendant sa partouze de Bordeaux, par des cambrioleurs

indicateurs, et confiait les recherches à Almeryda, de même, dès 1929, Théodore Steeg avait confié l'enquête sur le dossier de la guerre du Riff, et la question des armes, à son âme damnée, le policier roumain, Mony-Sabin, et à M. Allec, successeur de Perrette à la Sûreté Générale, membre du Conseil d'administration du tripot *Frolic's* et qui fut un des policiers les plus actifs du Cartel. Ceux-ci s'abouchèrent avec le sieur Boghovout (c'est un surnom), ex-Russe « blanc » passé au « rouge », et qui fut lui-même un des intermédiaires entre la Guépéou et la S. G. Boghovout, fort intéressé par la question et véhémentement suspecté de relations étroites avec Abd el Krim, acquit la certitude que lesdits dossiers étaient au ministère des Colonies. En récompense, il fut élu indicateur de la Sûreté générale. Ce Boghovout est le même dont il avait été fortement question au moment de l'enlèvement du général Koutiepoff.

Les maîtres sont tels, que voulez-vous que soient les valets ? Des gredins accomplis, et je le prouve.

Les dépositions, devant la commission d'enquête Stavisky, des commissaires Bayard et Montabré, ont montré, au naturel, une section de la Sûreté Générale, usine de trahison, de vol et de crime, celle des jeux. On me dit que les membres de la commission n'en revenaient pas. Je le crois sans peine.

Le commissaire Bayard a reconnu carrément que Stavisky était son indicateur. Son argument était le même que celui de Joseph Dumas devant le conseil

de guerre, au sujet de Duval, administrateur du *Bonnet Rouge* et qui fut fusillé : « Je ne puis prendre les indicateurs parmi des archevêques. »

La déposition du commissaire Montabré n'a pas été moins intéressante que celle de Bayard. Savourez ce bout de dialogue :

D. — Pour les bookmakers et les directeurs de casinos, y a-t-il un préjugé favorable dans les services de la police ?

R. — Oui, pour les grands casinos.

M. DORMOY. — MM. André et Zographos constituaient un consortium ?

R. — Pour la banque ouverte.

D. — Quel bénéfice ce consortium a-t-il dû réaliser pendant que vous étiez là ?

R. — En dix ans, un milliard.

D. — Le consortium Zographos gagnait cent millions par an ?

R. — Oui.

D. — Quels impôts payait-il ?

R. — Aucun jusqu'en 1930. Quelques billets de mille par la suite. Aujourd'hui, le 2 %.

N'est-ce pas formidable ! On parle de fraude fiscale. Celle-ci est de taille. Prélever un milliard sur l'épargne, dans un temps de pénurie comme le nôtre, et ne pas payer d'impôt, alors que sont pressurés tant de gens vivant honnêtement de leur travail ! A la suite de cette déclaration, — qui peut être contrôlée en quelques heures — aucune mesure n'a été prise, aucune instruction n'a été ouverte contre ces détours-

seurs de l'épargne que sont MM. André et Zographos, et contre les gredins qui les ont ainsi mis à l'abri du fisc ?...

C'est *Candide* qui, l'an dernier, a dévoilé la carrière de cet autre « gangster », Piétrera, franc-maçon recruteur et que Camille Chautemps fit passer rapidement du poste de simple inspecteur à la direction de la Police d'Etat à Nice. Nommé à Rouen en 1929, il y demeura quatre ans et se créa des relations « assez particulières » avec trois de ses indicateurs, tenanciers de maisons closes. A chaque passage de Camille Chautemps au pouvoir, Piétrera avançait et faisait la navette entre Rouen et Paris. L'histoire ne dit pas s'il fréquentait, lui aussi, le *Frolic's*, centre de receleurs de bijoux, de tenanciers et de hauts policiers (Allec, Perrette et Gauvin).

Or a écrit *Candide*, dans un de ses numéros de l'automne dernier :

Au début de l'affaire Prince, on interroge trois hommes qui étaient de passage à Dijon vers le 20 février, en automobile.

Ils ont une bonne raison d'y être : de retour d'Italie, ils sont passés à Dijon pour goûter à la célèbre cuisine du pays.

On trouve l'explication excellente et on n'entend plus parler d'eux.

Quels étaient ces trois hommes ?

Les trois tenanciers de maisons closes de Rouen, grands amis de Piétrera, nous l'avons vu.

La route d'Italie à Rouen passe par Nevers. Ils ont fait, pour déjeuner, un crochet de 200 kilomètres !

En revanche, Dijon est sur la route de Nice à Paris. Et si, à leur passage dans la cité des fleurs, ils n'ont pas rendu visite à leur vieil ami le commissaire, ils ont fait preuve de la plus noire ingratitude.

Quelle était la marque de leur voiture?

Une « Hotchkiss », marque désignée par plusieurs témoins de l'enlèvement. Tous les garagistes de France se souviennent de la circulaire qu'ils ont reçue à ce sujet.

Pendant ce temps, Piétrera est toujours à Nice. Et qui va faire entre Paris et Nice d'incessants voyages? Bonny.

Une coutume de la police veut que lorsque l'inspecteur se déplace d'une ville à l'autre, il aille se mettre à la disposition du commissaire de l'endroit.

Bonny a-t-il enfreint cette discipline?

Ignorait-il la présence à Nice de son ancien collègue de la rue des Saussaies?

Bonny et Piétrera, ces deux hommes de Chautemps, quand ils se sont retrouvés, comme par hasard, sur la Riviera, qu'ont-ils pu se dire?

Que pensait le commissaire de Nice des agissements ahurissants de Bonny sur la Côte d'azur?

Et pourquoi a-t-il laissé l'inspecteur principal agir à sa guise, s'il connaissait bien son propre commissariat?

Enfin, qui a entendu parler de Piétrera à ce moment-là? Personne.

On peut tenir pour certain que Piétrera, homme de Chautemps, est, de près ou de loin, mêlé à la bande de Tours et de Blois.

En voici un autre. Le commissaire Hennett, le patron de Bonny, avait, dans un coffre-fort, le dossier complet, de l'indicateur Stavisky, depuis septembre 1933. Hennett, un des plus redoutables « gangsters » de l'association de malfaiteurs de la rue des

Saussaies, avait ainsi sous la main de quoi faire cracher au bassinet non seulement l'escroc, mais ses protecteurs.

La Sûreté dite « nationale » compte ainsi une véritable armée du crime, qui a ses généraux, ses colonels, ses officiers de rang secondaire, ses sous-officiers et ses soldats. Elle impose ses ordres du jour, fallacieux et truqués, à des journaux de grande information, ballottés de bobard en bobard par les parlementaires, eux-mêmes timorés devant cette hydre aux cent têtes qui, à l'occasion, leur donne des ordres impératifs.

Cette armée du crime, jusqu'à ces dernières années, régnait par la terreur. Le ministre de l'Intérieur, logé dans le même lot d'immeubles, était dans sa main et à sa main, comme le président de la République, à deux pas d'elle.

Parce qu'elle tenait des politiciens importants par les dossiers de leurs stupres et de leurs rapines, parce qu'elle « faisait » les élections par les préfets et les « agents confidentiels », parce qu'elle disposait, à la Chambre, au Sénat, dans les tripots et maints salons, d'un entregent considérable, parce qu'elle manœuvrait des magistrats véreux ou timorés, à tous les échelons de la justice, et des ministres débauchés ou cupides, la Sûreté Générale s'est cru tout permis. Après et avec les parlementaires, il n'est pas en France d'institution plus honnie et exécrée, à l'heure actuelle, que la police politique.

Il n'est donc pas étonnant que la Sûreté Nationale



ait vu grandir, sous son égide et sous la protection des ministres de l'Intérieur, d'infâmes bandits comme Bonny. Ce Bonny, qui devait être depuis longtemps en prison, vient seulement d'y entrer.

Il est vrai que Bonny a eu des patrons. Le premier en importance est Chautemps, Le second est Albert Sarraut. Il a rendu à ces deux anciens ministres de l'Intérieur de sérieux services. Qu'on en juge, quant à Sarraut, sur ce qu'a publié, sans qu'on ait pu démentir, un journal du soir :

Le 24 mars 1927, un policier dont on parle beaucoup — c'est de Bonny qu'il s'agit — aurait téléphoné au commissaire spécial du port de Marseille pour lui donner rendez-vous au café de Noailles, sous le prétexte d'affaire urgente.

L'entrevue a lieu le lendemain. Là, le policier affirma à M. Taddéi qu'il avait une mission de la plus haute importance à remplir.

— Mme Annezin, raconta le policier, arrive demain de Buenos-Ayres par le courrier des Transports maritimes. Il faut à tout prix la refouler. Les instructions qu'on a données sont formelles.

M. Taddéi fait observer judicieusement qu'il lui sera impossible d'appliquer semblable mesure si la voyageuse est en règle avec les lois françaises.

Et l'autre de déclarer :

— J'en fais mon affaire. Elle « fait » d'ailleurs dans les stupéfiants. C'est la meilleure façon de « l'avoir ». D'ailleurs, c'est une affaire privée qui concerne une haute personnalité politique.

Et, mi-sérieux, mi-plaisant, le policier affirma à M. Taddéi que son avenir pourrait se ressentir d'une désastreuse décision.

Le 26 mars, le courrier *Mendoza* arrive à Marseille.

Mme Annezin est à bord. Ses papiers sont en règle. Mais, à la douane, le policier la guette comme un chat une souris. Et la fouille a lieu.

Dans aucune de ses trente-deux valises, on ne trouve rien qui puisse susciter une remarque. Alors l'inspecteur prie le douanier de lui passer le sac à main de la voyageuse.

Du fin fond du réticule, il en sort un petit, un tout petit paquet blanc. On l'ouvre. L'enveloppe renferme 1 ou 2 grammes de poudre blanche.

C'est tout, et c'est assez. Le policier tient sa victime. Et, malgré ses véhémentes protestations, Mme Annezin est gardée à vue.

L'opération réussie, le policier téléphone à Paris et communique avec la Sûreté générale.

Le 27 mars, il y aurait même un échange de télégrammes entre le policier et la rue des Saussaies.

A la suite de cette conversation, le policier aurait demandé à Mme Annezin de se tenir tranquille et de ne rien dire. Sur cette promesse formelle, il lui rendra la liberté. Mais le commissaire spécial a, comme il convient, préparé la procédure pour transmission au Parquet.

Alors, le policier n'hésite plus. Il prend lui-même le procès-verbal, contrairement à l'usage, pour le remettre, dit-il, à Paris. Le commissaire s'étonne, une fois de plus. Qu'importe! L'inspecteur de la Sûreté joint les actes aux paroles et emporte le document.

C'est tout.

Ce journal est modeste. Non, ce n'est pas tout.

Bonny agissait ainsi sur l'ordre d'Albert Sarraut. Mme Annezin, ex- « amie » de Sarraut, se trouvait en possession d'un fort paquet d'actions de la *Dépêche de Toulouse*, ce qui était de nature à gêner

Sarraut. Incitée à céder ses actions à un taux fixé arbitrairement, Mme Annezin s'y était refusée. Elle venait en France précisément pour s'occuper de la vente de ces actions. C'est afin de l'amener à résipiscence que Bonny fut envoyé à Marseille et fit à cette malheureuse dame le coup du F. Albert, dit aussi « de la cocaïne », pratiqué couramment par « ces messieurs ».

Comment voulez-vous qu'après de tels exploits, exécutés au profit de si hauts personnages, un Bonny ne se soit pas cru tout permis et qu'il n'ait pu penser qu'il était au-dessus des lois.

Cela explique son rôle dans l'affaire Cotillon, où ses complices Dubois et Faillant, moins protégés que lui et incarcérés, ont, comme on dit dans l'argot des policiers, « mangé le morceau ».

Serviteur de Sarraut, dans les conditions que je viens de rappeler, Bonny l'était encore davantage de Camille Chautemps.

C'est une feuille financière bruxelloise qui m'a appris, il y a quelques mois, que pendant mon exil à Bruxelles, ledit Bonny, envoyé par Chautemps, venait s'enquérir auprès du maître chanteur Sartori, installé par Delange, en face de chez moi, allée de Tervueren, de mes habitudes, de mes sorties et de mes trajets. Le courtois Camille songeait-il alors à me faire zigouiller, comme Stavisky ou Albert Prince ? C'est possible et même vraisemblable, mais l'opération eût présenté quelques risques. Depuis, je me suis informé et j'ai appris que Bonny était, rue des Saus-

saies, l'homme des coups de main risqués, un type dans le genre de Charpentier et de Colombo, mais plus retors. C'est sans doute ce qu'il a voulu dire, quand il a expliqué au juge Ordonneau :

— Mes appointements mensuels sont de 2.200 francs. Mais j'ai reçu, pour des missions politiques, des récompenses importantes et nombreuses, qui m'ont été payées sur les fonds secrets... J'en donnerai le détail si vous l'exigez.

C'est pourquoi je suis plus que jamais convaincu que Bonny fut, pour le compte de son patron Chautemps, l'agencier du drame épouvantable de Dijon. On tient là un criminel endurci, le type même du « gangster » de Sûreté Générale, rompu au chantage, au vol et au meurtre.

Les confrontations qu'il ont eu lieu à Dijon, devant le juge Rabut ont donné, pour certaines d'entre elles, des résultats positifs.

Le « spécial Chautemps » est certainement étroitement mêlé au drame de la Combe-aux-Fées, mais il n'est pas le seul. Il a avec lui, et marchant dans ses combinaisons ténébreuses, Hennett (le commissaire trop connu), Mondanel, Peudepièce (le tripatouilleur des talons de chèques Stavisky), Belin, Combs et une douzaine de seigneurs de moindre importance. Il est ainsi, à lui tout seul, ce Bonny, une maffia. C'est un type d'Eugène Sue, un personnage de tapis franc. C'est le gredin qui paie d'audace et qui se croit tout permis, parce qu'il a exécuté — comme je viens de le dire et comme il l'a avoué — des opérations

politiques, grassement rétribuées par les fonds secrets, pour le compte de divers ministres.

Si Belin, arrivé sur les lieux du crime le 23 février, déclare d'abord :

Ne nous emballons pas... les coups de téléphone du matin me semblent bizarres pour être exacts. Après tout, il s'agit peut-être d'un suicide...

Puis, ensuite, que ce suicide de M. Prince est la seule hypothèse possible. La vérité c'est qu'une douzaine de ruffians de police, d'indicateurs et d'escarpes en auto, rassemblés par quelqu'un qui pourrait bien être Bonny, savaient qu'un certain juge, du nom de Prince, mal en cour, serait exécuté à Dijon, le 20 février, d'ordre supérieur. D'où leur rassemblement à Dijon même ou dans les parages.

D'après M. Max Buteau, beau-père de Raymond Prince, la victime savait que des gens l'attendaient à la gare, pour le conduire à une clinique dont il ignorait l'adresse. Mme Prince avait dit à Mme Buteau : « Nous sommes terriblement inquiets. Albert est parti après le coup de téléphone reçu par moi. Je lui ai répété ce qui m'a été dit. On doit l'attendre à la gare et l'emmener à la clinique où la malade a été transportée d'urgence. Il ne sait même pas où est située cette clinique! »

Voilà qui éclaire le drame et le situe dans le cadre même de l'enlèvement du général Koutiépoïff.

Les journaux ont rapporté que le malheureux magistrat, sortant de la gare de Dijon, aurait été abordé

par deux hommes, dont l'un lui aurait dit : « Je vous présente M. le docteur... » Il est infiniment vraisemblable que les exécutants se sont donnés au conseiller comme des gens venus pour lui apporter des nouvelles de sa mère, qu'ils l'ont amené, par ce stratagème, à monter dans leur voiture, qu'ils l'ont torturé dans un endroit x, qu'ils lui ont mis la camisole de force, l'ont chloroformé, puis porté, vif et ligoté, sur la voie ferrée. Quelque temps auparavant, un personnage mystérieux — certainement un policier — était venu à Dijon s'informer des relations, dans cette ville, du conseiller Prince. Or, je le répète, des témoins entendus par le juge Rabut ont reconnu Bonny, comme ayant été vu dans la région dijonnaise avant le crime, cependant qu'à Paris on demandait à sa concierge des détails sur sa vie privée.

Bonny est au service de Chautemps. On doit noter que Prince à peine exécuté, Chautemps et Pressard ont commis l'imprudence de le couvrir de calomnies ignobles et « syvetonesques », et de donner à leurs complices le mot d'ordre, invraisemblable, du « suicide ». En agissant ainsi, Chautemps et Pressard marquaient clairement l'origine du crime. Chautemps avait donné des ordres. A quel fonctionnaire de la Sûreté Générale les avait-il donnés? Le passé de Bonny, permet de se demander si ce n'est pas lui qui les a reçus.

J'étudie ici la figure de ce policier qui, aujourd'hui, incarne aux yeux de tous, la Sûreté Générale — dite nationale — ses habitudes, ses mœurs, ses moyens.

L'affaire Prince n'est pas close. Tous les efforts de la Commission d'Enquête, de Guernut et de ses « suicidards » n'empêcheront pas — j'ai de bonnes raisons de le croire — la vérité de se faire jour. Il faut donc attendre avant de dégager les leçons de ce crime maçonnico-policiers. Je me contenterai, pour l'instant, de renvoyer ceux qui veulent connaître la vérité aux trois ouvrages remarquables publiés par le courageux Alfred Détrez à la librairie Paillard et à la série de ses articles parus à l'*Echo de Paris*.

Je rappellerai simplement ici qu'en dehors de Semen Simanovitch, qui accomplissait à Dijon un singulier « voyage de noces », Alfred Détrez a découvert que, dans le train que prit la victime, se trouvaient le faux « docteur » Sanglier, accompagné de sa maîtresse Julienne Lamarre. Son enquête très complète a établi que Sanglier dit « Sanlier-Lamarck » et la femme Lamarre, arrivés à l'hôtel de la Cloche à 17 heures, un peu avant Semen Simanovitch, en seraient repartis aussitôt et ne seraient rentrés qu'après 22 heures. M. Détrez a établi d'autre part qu'aucune enquête de police n'avait été effectuée sur place à ce sujet avant le 20 juin 1934. Cela n'étonnera aucun de ceux qui savent que le commissaire Combs, qui menait alors l'enquête de Dijon, est le même scélérat — je dis scélérat, en pesant mes termes — qui rédigea, dans l'affaire Philippe Daudet, le rapport infâme que j'ai relaté tout au long dans mon livre *La police politique*.

Pourquoi Combs et ses copains de la S. G. ont-ils

négligé la piste Sanglier et Julienne Lamarre, sinon parce qu'ils connaissaient la personnalité et même le rôle de Sanglier.

Les quelques réflexions suivantes, tirées du remarquable ouvrage *l'Assassinat du conseiller Prince*, prouveront d'abord la présence d'un spécialiste de l'anesthésie sur les lieux du crime, mais aussi que des policiers — et des policiers de Sûreté générale — s'y trouvent mêlés.

... Or, cette anesthésie à doses légères, intermittentes, les chirurgiens la connaissent bien pour la pratiquer : c'est l'anesthésie à la Reine, ce qui ne veut pas dire que le médecin du crime soit un chirurgien, mais c'est sûrement un praticien réfléchi.

L'anesthésique qu'il employa fût-il le chloroforme? fût-il l'éther? ou un autre produit? Les toxicologues n'ont pu le dire. Si l'on jugeait d'après les ecchymoses relevées sur le visage du conseiller Prince, « dues à des pressions exercées sur la face et autour de la bouche » (rapport de la contre-autopsie), c'est d'un masque d'éther, de plus grande dimension que le masque de chloroforme, que le médecin criminel se serait servi...

Mais quel qu'ait été l'anesthésique, il est probable que le magistrat avait subi la dernière inhalation légère un certain temps avant l'écrasement, précisément pour que le produit ait le temps de s'éliminer.

Et c'est ce qui explique la cordelette nouée au rail et aux chevilles du magistrat, et sans doute aussi à la tête.

Pour comprendre son rôle, il faut connaître le phénomène du réveil après anesthésie.

On prend conscience complètement, on est lourd, un peu étonné de se trouver dans un endroit inconnu, puis on

retombe dans un profond sommeil. Puis, quelques instants après, nouveau réveil, puis nouvelle léthargie, suivie de nouveaux réveils. Chaque fois, la conscience revient, mais les membres sont lourds. On essaie de remuer, un rien vous immobilise.

Une petite cordelette suffisait donc pour maintenir en place le magistrat qu'on allait faire écraser, même en cas de réveil.

Et, tout près de lui, les assassins veillaient. Mais ne voilà-t-il pas un crime organisé avec science! Un médecin. Des assassins connaissant le diagramme du P.-L.-M. Quelle organisation technique à la disposition d'un forfait!

Et n'est-il pas encore sur les assassins une autre lumière? Si. Lors de la contre-autopsie, les médecins légistes ont fait une constatation qu'ils n'ont pas inscrite dans leur rapport. Elle est pourtant officielle. Et, dans sa cruauté, elle est singulièrement révélatrice : l'infortuné magistrat avait aux deux mains les ongles des doigts retournés.

Preuve évidente pour les médecins légistes que, pour soumettre à l'anesthésie leur victime qui se débattait, les assassins, en même temps qu'ils lui rejetaient de force la tête en arrière, la pliaient à leur volonté en lui retournant atrocement les mains.

Cette méthode est connue, cette pratique des mains révèle des hommes qui en font l'exercice pour l'attaque ou pour la défense. Retourner les doigts d'une victime qu'on veut réduire à sa merci n'est pas le fait de n'importe quel assassin.

Il y a de ces hommes-là, quelque part à Paris!

Je le crois, en effet; ils doivent même prendre leurs leçons tout près de la place Beauveau et plus près encore de la rue des Saussaies.

Donc il y a eu crime, et à ce crime les hommes de main de la Sûreté générale, Bonny en tête, ont pris

part. Les conclusions des sept experts médicaux sont formelles :

1° La mort du conseiller Prince est due à l'écrasement par un train;

2° La victime était encore vivante au moment de l'écrasement;

3° Le conseiller Prince a subi l'inhalation d'une substance volatile irritante et rapidement nécosante, commencée deux heures au moins avant sa mort;

4° Il a subi une pression sur la bouche qui lui a laissé des ecchymoses;

5° Il a subi un « retournement » des doigts qui lui a laissé aux mains d'autres ecchymoses.

Toutes ces constatations médico-légales ne cadrent en rien avec l'hypothèse du suicide. Il est hors de doute que le conseiller Prince a été assassiné. La participation de Bonny à ce crime paraît certaine. Au moment où j'écris ceci, le gangster qui vient d'être arrêté, avait manifesté à des journalistes son intention de s'enfuir. C'eût été l'aveu. Il aurait établi ainsi aux yeux de tous sa crainte de voir éclater la vérité. Mais, en dépit de ses manigances et chantages, prochainement viendra au jour son ignoble rôle d'agencier du crime de la Combe-aux-Fées.

Le public français peut voir, avec étonnement, l'importance d'un Bonny dans le régime qui l'exploite, le ruine et le désarme. Chéron, Lapeyre, Ordonneau et Cie n'ont été que des jouets entre les mains de ce Scapin tragique, qui tient Chautemps, toute la bande de Tours, qui tient Albert Sarraut,

et qui fait arrêter des innocents, en les chargeant d'un crime horrible, dont il les sait innocents. Cet inspecteur spécial — oh combien! — est évidemment à un autre palier de la puissance policière que son collègue Mariani, mais ses moyens et procédés sont du même ordre. Une collection d'individus de cette sorte, unis comme ils le sont pour le mal, la déprédation, le chantage, le crime, sont, pour la société, un péril immense. Ils discréditent la France au dehors. Ils avilissent et ravalent à leur niveau les hauts magistrats qu'ils font trembler, un Scherdlin, un Flory, un Barnaud, un Lapeyre, etc... Le cas échéant, ils peuvent se faire, en paix comme en guerre, les auxiliaires de l'ennemi, et l'arrêt de la Haute-Cour condamnant Malvy, attribue comme origine aux mutineries militaires de 1917 les bureaux de Malvy et de Leymarie, celui-ci directeur de la S. G.

Il y a onze ans — depuis l'assassinat policier de notre petit garçon — que je jette ici le cri d'alarme, comme je l'avais jeté, en mars 1913, avec l'*Avant-Guerre*. Sauf quelques esprits clairvoyants, beaucoup de gens haussaient les épaules à la lecture de mes « romans-policiers ». Ils voient aujourd'hui que ces « romans » sont au-dessous de la réalité. Je reçois des milliers de lettres calquées sur celle d'Herriot, fin septembre 1914 : « Daudet, vous aviez raison ». Je n'en tire nulle vanité. Mais j'ajoute que la fuite préparée du bandit Bonny, exemple vivant de ce qu'est la Sûreté dite nationale, établit que l'ordre n'est plus respecté et que les premiers qui le violent

et le ruinent sont ceux qu'on veut encore nous représenter comme ses défenseurs. C'est la preuve qu'il n'y a plus de gouvernement, ni de justice en France. La Sûreté générale est donc bien, comme je le proclame depuis des années, une caverne de bandits, de voleurs et d'assassins. Les gens de la rue des Saussaies sont donc bien des ennemis publics.

## CHAPITRE VIII

### LES INDICATEURS ET LEURS FIGURES

On a jugé et condamné à mort Spada, un des derniers bandits corses. Mais les procédés des bandits corses étaient des moyens rudimentaires, primitifs, des chantages ouverts et sylvestres, respirant la solitude et les senteurs âcres de la brousse parfumée. Ils avaient comme décor une table d'auberge, une feuille de papier d'emballage, un verre et une bouteille de ce vin corse, que pour ma part je trouve exquis, de saveur unique et pouvant tenir tête à n'importe quel produit de Touraine, d'Anjou ou du Beaujolais. Quand la somme convenue était versée, le rançonneur et le rançonné se quittaient bons amis, après avoir bu le coup de l'étrier, serrant dans leur poche le « cracra » libérateur, et sifflottant un refrain de *Fra Diavolo* ou des *Brigands*. Il arrivait, m'assure-t-on, que le rançonné prit goût à sa propre tonte et, l'an suivant, sans attendre la sommation venue de l'île, envoyât de Paris ou d'ailleurs, à son copain à l'escopette, un petit chèque sur une banque d'Ajaccio, avec provision celui-là. D'aucuns disaient :

« C'est un métier très dur que celui de bandit en « Corse. Ils font ça par reconnaissance et pour perpétuer la mémoire de Mérimée ». On nous peignait ces hors la loi (outlaws) comme des cœurs simples et rudes, partagés entre la cupidité sommaire et violente et la gratitude après versement. Au temps de Calmette, Emmanuel Arène, dans les bureaux du *Figaro*, ne tarissait pas de détails là-dessus.

Quelle différence avec nos bandits de Paris, contre lesquels aucune expédition punitive n'est jamais dirigée. Qu'est un Spada à côté d'un bandit professionnel du chantage, Georges Anquetil, indicateur à la Sûreté générale, ami et compère de plusieurs directeurs de cette dernière, documenté par eux et qui faisait trembler tout le personnel politique, il y a peu d'années, Poincaré en tête, bien entendu. Au moment où Anquetil, chargé des dépouilles opimes de ses victimes, fonda la *Rumeur* (titre admirable, si l'on envisage le but du journal), il disposait, assure-t-on, d'une quinzaine de millions gagnés dans le désespoir des familles, le déshonneur des femmes, le suicide. Il avait reçu de ses innombrables protecteurs du Palais de Justice, du quai des Orfèvres, de la rue des Saussaies, la promesse que disparaîtrait de son casier judiciaire une condamnation pour escroquerie qui le gênait dans son ascension, comme gêna l'escroquissime Dubarry l'aveu écrit de son vol de portefeuille. Il présidait une société pour l'équipement du Mont-Saint-Michel, au comité de laquelle figuraient des personnes fort honorables, notamment

un général. Pour ma part, je préfère de beaucoup un Spada, ou n'importe quelle autre terreur du maquis, à cet écumeur de la jungle parisienne et aux autres coquins de son espèce.

L'indicateur est le grand recours de la défense républicaine. L'exemple de Landru-Le Flaouter le démontre suffisamment. Indicatrice, la crasseuse Berton. Indicateur, Omer, dit « André » Gaucher, qui lança, d'ordre de Briand, et avec la complicité de Peycelon, la campagne « Daudet, auteur immoral », reprise par l'abbé Trochu et l'*Ouest-Eclair* et par l'*Œuvre* de cette truie défunte de Gustave Téry, auteur des *Cordicoles*. Indicateur, Albert Dubarry, avec son *Ere Nouvelle*, puis *La Volonté*. Indicateur, Sartori et sa *Bonne Guerre*, qui touche encore l'argent des fonds secrets sous le ministère Flandin. Indicateurs, les Stavisky, les Poulner, les Dubois et autres gredins qui encombrèrent en ce moment les colonnes de la chronique judiciaire.

On se demande souvent comment s'y prennent les indicateurs pour récolter les fonds considérables d'un affichage calomniateur intensif, ou d'un journal quotidien tel que le *Bonnet Rouge*, ou la *Volonté*. C'est ainsi qu'après une première série de subventions politiques, émanant de Marx, de Mannheim, de Caillaux, de Malvy, de Viviani, etc..., le *Bonnet Rouge* reçut deux cent mille francs du marchand de café Cahen, dit « de Caïffa ». Il s'agissait ici vraisemblablement, d'une intervention politique auprès dudit Cahen, lequel avait besoin, pour son commerce, de l'appui



des autorités. Le gouvernement a toujours dans sa manche un certain nombre de grands industriels et de financiers auxquels il peut, à l'occasion, demander une libéralité en faveur de telle ou telle de ses créations, ou de ses initiatives, ou de ses élections. Ainsi s'explique le nombre de « journaux » sans lecteurs qui apparaissent et disparaissent au milieu de l'inutile déploiement d'une publicité dispendieuse.

Mais il est une autre façon de rétribuer les indicateurs, sans avoir recours aux fonds secrets, lesquels ne sont pas inépuisables, et de permettre aux dits indicateurs de couvrir les murs de placards injurieux, d'imprimer des libelles ignobles, de publier un brulôt hebdomadaire ou quotidien, pendant quelques jours, quelques semaines, ou quelques mois. Ce moyen, Briand et son « cafetier » Peycelon le connaissaient à merveille et le mettaient en pratique encore mieux.

Je n'apprendrai rien à personne en disant que les archives de la police des mœurs, et celles de la police des jeux, sont une mine inépuisable, pour ces maîtres chanteurs professionnels que sont le plus souvent les indicateurs. Quand un de ces derniers a besoin de se refaire, quand il est talonné par une dette criarde, ou par un concurrent de sa bataille de crabes, il va trouver tel ou tel fonctionnaire de la Sûreté nationale ou du quai des Orfèvres, qui détient les dossiers, sommiers, pelures, etc., non seulement des politiciens, des magistrats en fonction et des journalistes de la capitale, mais encore et surtout des salonnards, industriels, commerçants, financiers, etc., affligés d'un vice,

d'une tare, d'une condamnation antérieure inaperçue, etc... Le fonctionnaire répond qu'il va s'informer, qu'il répondra un peu plus tard. Il consulte en effet le Dalimier, le Sarraut ou le Chautemps du moment, non d'une façon crue, bien entendu, mais à l'aide d'une de ces formules atténuées, elliptiques, qui sont courantes dans ces infâmes milieux où le « est armé » veut dire « tuez », et où le « aucune objection grave », signifie « vous pouvez y aller ».

Ainsi couvert, et quelquefois même sans cette couverture, le fonctionnaire de police remet à l'indicateur un renseignement sûr, exact, concernant telle personne richissime et secrètement tarée. Muni de ce renseignement, l'indicateur, qui connaît son métier, fait discrètement savoir à la victime, ainsi offerte par « l'armature du régime », — comme dirait le commissaire Bouchède, — qu'il va fonder un journal éminemment républicain. Suit une visite de « pure courtoisie », au cours de laquelle la victime désignée s'exécute, s'imaginant, bien à tort, que le versement sera unique. Car, à partir de là, le siphon est amorcé, et l'appel au « républicanisme » ou à la « moralité » se renouvellera.

C'est de cette façon que s'expliquent les subventions, quelquefois considérables, accordées par des personnalités inattendues, de l'industrie, du barreau, de la médecine, de la finance, du commerce, à des aigrefins, qualifiés, à des « musiciens » classés, à des individus de sac et de corde, à des « renards argentés » de toute catégorie, ou à de simples journalistes

marrons. Tous ces lascars ont bénéficié de communications « intéressantes » de ces « messieurs ». Dans de telles conditions fut fondée, par exemple, la *Lanterne* d'Eugène Mayer, où firent précisément leurs débuts politiques Millerand et Briand, et qui était subventionnée, de la façon que je viens de dire, à charge d'amorcer et de poursuivre des campagnes anticléricales, telles que l'horrible affaire Flamidien, entièrement montée à la Sûreté générale, comme l'affaire Philippe Daudet et comme l'affaire Prince. Mais il me serait facile de prendre des exemples beaucoup plus récents et tout aussi saisissants.

Bien entendu, les victimes, d'ailleurs peu intéressantes, ainsi contraintes de subventionner des chenapans, ne tiennent pas à être mises en vedette et demandent même que leurs versements soient attribués à des hommes de paille, ou même qu'il n'en reste aucune trace. C'est pourquoi de tels « actionnaires » sont de tout repos. On ne les verra certes jamais manifester dans les conseils d'administration. De temps en temps, un même infortuné saligaud, étant la proie de deux indicateurs et maîtres chanteurs à la fois, ceux-ci se battent sur son dos, entraînant à leur suite deux coteries de police. D'où scandale, suicide, assassinat, etc... Il en résulte des faits divers, rapidement apparus, vite disparus, sur l'écran de la grande presse, dite d'information.

Quand il s'agit de renouveler le garde-manger des dossiers de la police des mœurs, une descente de « ces messieurs » a lieu à l'improviste, dans une ou

plusieurs des souricières du quartier Poissonnière, de Montmartre, de Montparnasse, de Passy, d'Auteuil, etc... où fleurit le vice surveillé. Un certain nombre de personnalités sont contraintes de donner leurs noms. Quelques-unes, notables et riches, sont retenues pour les besoins ultérieurs de la défense républicaine et démocratique.

Donc, qu'est-ce que l'indicateur? C'est un chenapan, un déclassé, compromis dans une affaire de mœurs, de vol ou de chantage, que la police, politique ou criminelle, gare d'une instruction trop sévère ou d'une pénalité trop lourde, afin d'avoir désormais à sa disposition une créature capable d'exécuter n'importe quel ordre, fangeux ou sanglant. Il y a des indicateurs de toute catégorie et de tout niveau social. Il y en a dans la basse pègre, dans la pègre dorée, dans le journalisme (hélas!), dans la diplomatie, dans les salons, dans la finance, dans le commerce et dans bien des milieux où l'on ne supposerait pas que cette engeance infâme pût fonctionner.

La Sûreté générale et la Police judiciaire possèdent et tiennent fortement, dans chaque quartier de Paris, un certain nombre d'individus de cette espèce, toujours prêts à fournir un « témoignage » dans le sens qui leur est indiqué. C'est d'eux que la Police politique se sert pour étayer ses thèses suicidardes, ses fausses pistes, faciliter ses internements arbitraires, etc. On en trouve parmi des chauffeurs qui ont été l'objet de nombreuses contraventions; parmi les tenanciers et tenancières de maisons de rendez-vous

— lesquelles pullulent dans certains arrondissements — parmi les patrons de caboulots ou de dancings, les marchands de livres obscènes, etc. Les inspecteurs de police et eux se comprennent, bien entendu, à demi mot; les premiers donnent aux seconds des instructions précises et détaillées, qui leur permettront de ne pas se couper quand ils « déposeront » chez le juge et que celui-ci les interrogera. Quelquefois, et en dépit des précautions prises, le « témoin », intimidé, s'embrouille, se contredit, revient sur ses affirmations, puis, finalement déclare qu'il ne se rappelle plus. Mais alors les policiers, qui sont professionnellement au courant de ce qui se passe dans les cabinets des juges, les menacent, les font venir dans leurs chambres « spéciales » et les rouent de coups pour leur apprendre à ne pas oublier leur leçon: « ...Et si tu te plains, tu es fait... »

Ces mœurs sont devenues courantes dans la police depuis quelques années, depuis que les directions importantes ont été confiées à des gredins sans scrupules.

La police soutient mordicus ses faux témoins, en terrorisant les magistrats ou les jurés qui pourraient, soit dans le cabinet d'instruction, soit en audience publique, lever le masque desdits « témoins ». Pour cela tous les moyens lui sont bons, selon le rang social et la qualité du témoignage : intimidation directe, pression sur l'entourage, lettres anonymes, menaces de mort. C'est alors que « ces messieurs » mettent en mouvement leurs indicateurs de presse, un Anque-

til, un Celice dit « d'Arger », un Sartori, un Duguay, etc., qui connaissent leur métier sur le bout du doigt.

J'ai fait allusion plus haut à cet excrément-à-pattes nommé Georges Anquetil, protégé de Ducrocq, alors directeur de la Police judiciaire. C'était ce policier qui fournissait à Anquetil ses « partitions » pour le *Grand Guignol* ou la *Rumeur*, portant ainsi dans d'honorables familles le désespoir, la ruine et le deuil. Anquetil était un véritable fonctionnaire de la S. G., au même titre qu'un Le Flaouter, par exemple, qui émargeait — comme on le sut à la dernière audience du procès Bajot — au budget de la Boîte, à titre d'indicateur de Lannes. La campagne dite de « Poincaré-la-Guerre », menée simultanément par Anquetil et par Téry, dans le *Grand Guignol* et dans *l'Œuvre*, était fabriquée, au moment de l'occupation de la Ruhr, dans les bureaux de la Police politique de Paris, où foisonnaient et foisonnent plus que jamais des stipendiés de la *Sicherheits polizei* de Berlin.

Ce forban a disparu de la circulation. Mais son espèce a subsisté, avec toutes ses variantes et toutes ses formes. Elle est devenue sous cet affreux régime, une nécessité. Elle continuera à vivre et s'engraisser dans le pus et dans le sang, ne fut-ce que pour permettre à « ces messieurs » de la grande caverne de continuer leurs orgies et leur fournir les revenus illégitimes qu'ils tirent :

Du chantage, sous toutes ses formes, par feuilles

volantes, affiches infâmes (spécialité André Gaucher), journal quotidien (Anquetil avec la *Rumeur*, Dubarry avec la *Volonté*, Célice dit « d'Arger » avec les *Potins de Paris*, Darius avec *Bec et Ongles*, etc.) sans compter la persécution par lettres (spécialité Sartori) et coups de téléphone;

Du jeu sous toutes ses formes, clandestines, ou ouvertes, et ses multiples escroqueries, sur lesquelles « ces messieurs » ferment les yeux. Les grands patrons de la corruption par le jeu sont MM. André et Zographos. Le grand maître de la police des jeux est M. Mittelhauser, au sujet duquel j'ai reçu un volume de dénonciations;

Des stupéfiants et de la censée « répression » de leur trafic.

En réalité, comme dans le cas Mariani, de nombreux policiers s'entendent avec les marchands et livreurs de poison (cocaïne, morphine, héroïne), ferment les yeux et partagent les bénéfices. C'est la même histoire que pour l'ex-interdiction et proscription de l'alcool et du vin en Amérique. Avec cette différence que l'alcool et le vin sont sains, pris en quantité raisonnable, alors que la cocaïne, la morphine et l'héroïne sont des poisons fatalement mortels. J'ai écrit là-dessus deux livres et je ne sais combien d'articles. J'y renvoie mes lecteurs;

De la prostitution sous toutes ses formes. Tous les tenanciers, toutes les proxénètes de la capitale payent une redevance à la police chargée, sous diverses formes, de leur surveillance. Comme la police des

jeux, la police des mœurs (voir rapport Guillaume) approvisionne en immondices les journaux spéciaux et les démarcheurs en quête de fonds de secours.

Voulez-vous quelques exemples de successeurs d'Anquetil? Voyez Sartori, Jean, choucou de Camille Chautemps, membre influent de la « bande de Tours », aux côtés de feu Pressard, de René Besnard — à qui les affaires Oustric et la *Snia Viscosa* ont causé quelques soucis — de Robenne d'Azcona, l'homme de la *Dépêche* de Tours et de feu Mancel, avocat général félon à la Cour de Cassation. J'indique ici quelques bluettes du casier judiciaire dudit Sartori :

Sartori est né à Paris, le 23 février 1882.

16 janvier 1928 (cour d'appel), Sartori : extorsion de fonds; un an de prison, 2.000 francs d'amende;

12 janvier 1933 (décision présidentielle) : remise est faite à Sartori de la peine de un an de prison, sous condition de non condamnation pendant cinq ans!...

La « décision présidentielle » que le procureur Pressard fit signer au pauvre Albert Lebrun, qui n'y vit que du feu, traduit assez le genre de chantage exercé sur Chautemps et son défunt beau-frère par ledit Sartori.

Le directeur de la *Bonne Guerre*, qui avait été témoin de « moralité » dans le procès de la crasseuse policière Germaine Berton, m'intéresse parce qu'il était chargé, pendant mon exil à Bruxelles, de m'espionner.

J'ai su, par des confidences de hauts personnalités belges, que lors de ma conférence de Spa, en août 1927, un adjoint à l'aimable baron Crauwez, maire de l'époque, avait fait connaître à Albert Sarraut, l'ignoble drôle qui, avec Poincaré, m'avait fait incarcérer à la Santé, qu'il serait facile à des policiers français de se saisir de moi en territoire belge et de m'enlever en automobile. Ce type, décoré à cette occasion de la Légion d'honneur, ne s'appelait pas du tout Deutz. Je n'étais pas la duchesse de Berry et Sartori ne s'appelait pas Thiers. Averti de ce qui se tramait, le baron Crauwez vint à ma conférence avec son écharpe. Quelques vigoureux Camelots du Roi étaient accourus de Paris et, si les argousins d'Albert Sarraut avaient tenté leur sale coup, ils auraient trouvé à qui parler. Mais Albert Sarraut, après réflexion et bien qu'il fût épouvanté d'être soupçonné par la S. G. d'avoir trempé dans mon évasion, avait renoncé à son projet.

Dans les premiers temps de mon séjour à Bruxelles, le contrôleur général des Recherches, l'infâme Delange — aujourd'hui à la retraite — celui-là même qui avait maquillé le meurtre de notre enfant en « suicide », avec la collaboration de Bajot, celui-là aussi qui, lors de mon évasion, avait ordonné de se saisir de Delest et de moi « morts ou vifs », cette sanglante crapule de Delange, donc, s'informait chaque matin de mes promenades et visites, par téléphone. Lui et sa bande considéraient évidemment Bruxelles comme une annexe de Paris, une sorte

de Montrouge ou de Montparnasse. Finalement, les autorités belges prièrent le gremlin de cesser ce jeu.

C'est à ce moment que fut utilisé le compère et camarade de Camille Chautemps, le directeur de la *Bonne Guerre* de Tours, Sartori, réfugié à Bruxelles à la suite d'une de ses nombreuses condamnations, celle-ci pour chantage et extorsion de fonds. L'extradition de Sartori ne fut pas demandée, et pour cause! Sartori s'installa à deux pas de mon domicile de l'avenue de l'Yser et s'occupa à espionner mes promenades, nos domestiques et les gens qui venaient chez moi. Il eut fort à faire, j'imagine, car nous reçûmes, ma femme et moi, et eûmes la vraie joie de traiter quelque douze cents visiteurs, sans compter les personnes simplement de passage. Il est d'ailleurs vraisemblable que Sartori, comme la plupart de ses pareils, adressait des bobards à ses supérieurs de la Boîte sanglante de la rue des Saussaies.

Depuis 1930, Sartori qui avait senti en Stavisky un concurrent, avait fait dans sa *Bonne Guerre*, campagne contre l'escroc. En relisant aujourd'hui les numéros de ce canard de chantage parus en 1933, on s'aperçoit que Sartori savait, bien avant que le scandale éclatât, beaucoup de choses sur les entreprises de Stavisky. Où les aurait-il connues, sinon dans le milieu de la « bande de Tours », c'est-à-dire dans l'entourage de Camille Chautemps. Voilà qui autorise bien des doutes sur l'ignorance où prétendait être le ténébreux courtois sénateur de Blois des affaires du mari d'Arlette.

Pour en finir avec le directeur de la *Bonne Guerre*, je signalerai en terminant cette rapide esquisse de son activité, que, sous le ministère Flandin, le dit Sartori a touché, contre remise, a-t-on dit, de certains documents compromettants, une somme assez rondelette sur les fonds secrets de la Caverne nationale. Grâce à ce viatique, il a pu reprendre la publication de ses fructueuses « partitions ».

Il est un autre gaillard dont je dois ici parler, car sa présence à la Santé, parmi les heureux bénéficiaires des largesses intéressées de Stavisky, lui a redonné la vedette. Il était fait, évidemment, pour poursuivre une brillante carrière, si l'on en juge par le document suivant, qui orne le frontispice du monument de saletés que compose sa jeunesse :

Je soussigné déclare m'engager à payer demain soir, lundi 22 juin, à M. Maurice Sauzay, la somme de trente-cinq francs (trente-cinq francs), restant d'une somme de onze cents francs que je lui ai dérobée à son domicile, 112, rue de Rivoli.

Signé : Albert DUBARRY.

J'ai sous les yeux, en transcrivant ce texte, la photographie du document incontestable qui m'a permis, depuis de longues années, pour éviter de trop fréquentes répétitions de son nom, de le désigner comme « un voleur de portefeuille ».

Cet incident de son adolescence n'a pas empêché Albert Dubarry de devenir un homme de premier plan dans les milieux républicains.

Fondateur du *Pays* — que subventionnait Loucheur-tout-en-or à certaine période de sa vie politique — directeur du *Carnet de la Semaine*, Albert Dubarry, complétait agréablement la collection d'escarpes, de Boches et de chourineurs, qui constituait la garde d'honneur de Joseph Caillaux, avant et pendant la guerre. Il figurait en bonne place auprès de Desclaux, chef de cabinet, du premier président Monier, de la bande du *Bonnet Rouge*, de Napoléon Poggiale, du préfet de police Hudelo, du ministre de l'Intérieur Malvy, du préfet de la Seine Delanney, de Schrameck, de Bolo, d'Alphonse et de Pierre Lenoir, du Garde des Sceaux Viviani, du président du Conseil Paul-Prudent Painlevé et de quelques autres. Ce fut cela le Gouvernement, ce fut cela, pendant trois ans, le régime de la France en guerre, voilà qui personnifiait, représentait et symbolisait la République. Dès qu'on touchait à un de la bande, de l'effroyable bande par qui tombaient, poignardés dans le dos, des centaines de milliers de Français, tous les autres hurlaient en chœur : « Il attende à la République ! » Entre temps on perquisitionnait chez nous, on arrêtait notre correspondance, on suspendait arbitrairement notre journal et certains présidents de tribunaux nous condamnaient pour « caillaumnie » et diffamation envers les assassins du pays, ô de Valles, ô du Bousquet de Florian !

Voilà maintenant de longues années que j'ai dénoncé, le premier, le rôle infâme d'Albert Dubarry, du voleur et maître-chanteur Albert Dubarry et ses

campagnes boches du *Pays*, première manière, et du *Carnet de la Semaine*. Protégé et ami de Caillaux-Ton-Jo, Albert Dubarry était tabou. Tout en travaillant, avec Caillaux et l'Allemagne, à l'anéantissement du moral français, il continuait à palper ses appointements de fonctionnaire colonial! Briand, prévenu, n'osait pas plus toucher à Dubarry, qu'il n'osait toucher à Caillaux. Songez donc: Dubarry avait groupé au *Carnet de la Semaine* toute une équipe de défaitistes, et d'insulteurs de patriotes. Avec l'appui du Gouvernement, le *Carnet de la Semaine* donnait des représentations au bénéfice de la littérature de guerre! Delanney, préfet de la Seine et commensal d'Almeryda, louait au rabais à Dubarry, personnage officiel, un immeuble municipal de la rue Taitbout. Almeryda et Dubarry fondaient une ligue « républicaine », à l'appel de laquelle répondaient de nombreux députés 1914.

La République est, entre autres choses, le régime du chantage à tous les niveaux. Passé maître dans cet art mélodieux, expert à fouiller les poches de ses contemporains pour en extraire des portefeuilles garnis, Dubarry était tout désigné pour jouer un rôle important dans la République. Il a joué ce rôle pendant trois ans. Lors de la visite que je fis à Maginot, alors ministre des Colonies, en juin 1917, pour lui dénoncer la trahison de son collègue Malvy, je prononçai, dans une incidente, le nom du fonctionnaire colonial Dubarry. Pour toute réponse, cet honnête homme de Maginot leva les bras au ciel. Je compris

que je ne lui apprenais rien. Mais Dubarry était l'homme de Caillaux et, sauf Maginot, blessé de guerre et qui n'avait pas peur de grand'chose, tous les ministres et sous-ministres, tremblant et coliquant devant Ton-Jo, devaient trembler et coliquer devant Dubarry, l'homme de Ton-jo.

Dubarry, pendant ce temps, estampait tout le monde, ses actionnaires, en les menaçant de révélations foudroyantes pour les faire casquer, puis en leur extorquant de l'argent, pour les débarrasser de sa personne. Si toutes ces victimes de Dubarry, aujourd'hui que le misérable est découvert, cherchaient, hommes et femmes, à rentrer dans leurs fonds, il y aurait là une jolie série de plaidoiries.

En dépit des « blancs » de la censure, j'avais exposé dans l'*Action Française*, au printemps et à l'été de la funeste année 1917, comment le voleur de portefeuilles et de timbres-poste coloniaux Albert Dubarry avait fondé le *Pays*, avec l'argent du parfumeur Paul Wertheimer, pour soutenir, concurremment avec le *Bonnet Rouge*, la politique de l'Allemagne et de Caillaux. Paul Wertheimer était donc au *Pays*, ce que Michel Cahen, dit « de Caïffa », était au *Bonnet Rouge*: un bailleur de fonds passionné.

Dans son rapport à la Haute-Cour, au procès Caillaux, le sénateur Pérès, a pu écrire :

Cependant, en ce qui le concerne, le publiciste Albert Dubarry, fondateur et directeur du *Pays*, s'était défendu d'avoir des rapports, même lointains, avec la rédaction du

*Bonnet Rouge* (déposition Dubarry du 17 janvier 1918). M. Dubarry exagérait évidemment; il avait les rapports politiques les meilleurs avec Almercyda. Dès le 1<sup>er</sup> mai 1916, n'écrivait-il pas à ce dernier, sur papier à en-tête du *Carnet de la Semaine* :

« Mon cher Almercyda,

« En rentrant de voyage, je trouve votre carte de remerciements au sujet de la petite note insérée dans le *Carnet* sur votre véhémence et éloquente philippique. Laissez-moi vous gronder amicalement. Eh quoi, nous en serions là, nous qui, camarades, luttons pour les mêmes idées, pour la même cause, d'être tenus de nous remercier chaque fois que l'un de nous dira sur l'autre tout le bien qu'il pense. Non, mon cher Almercyda, non. Votre courage a toute mon estime très haute, votre campagne toute mon approbation, votre personnalité toute ma sympathie; ceci étant dit, suivant mon habitude, en toute franchise et une fois pour toutes, inutile de nous congratuler. (Série *Bonnet Rouge*, scellé 23, pièce 24.)

M. Dubarry explique qu'Almercyda venait alors de faire entendre une éloquente protestation en justice contre Léon Daudet et entamait une vive campagne contre celui-ci. C'est de quoi il le félicitait. (Déposition Dubarry, du 8 avril 1919.)

On voit que M. Pérès maniait joliment l'ironie.

Le même membre de la Haute-Cour citait ailleurs cette autre lettre de Dubarry à Almercyda :

(Déposition Dubarry du 19 avril 1919, page 4) :  
« Mon cher Almercyda, je tiens à vous remercier très sincèrement pour les aimables lignes que le *Bonnet Rouge* a bien voulu consacrer au *Pays*. Vous avez eu raison d'affirmer qu'ensemble nous mènerons le bon combat. Nos tactiques sont peut-être différentes; mais le but est identique;

— (je te crois, c'était le but allemand!) — Nous l'atteindrons, et c'est là l'essentiel, en commun pour nos amis et nos idées.

M. Pérès ajoutait: « Si vraiment, comme il le prétend, M. Dubarry n'avait que de très banales relations avec Almercyda, l'on s'explique mal que toute une série de lettres, adressées au *Carnet de la Semaine* par des soldats qui demandaient des marraines, aient été saisies au *Bonnet Rouge*, en même temps qu'une note de la main d'Almercyda, relatant toutes les tractations de M. Dubarry, en vue de se procurer des fonds pour la création du *Pays*.

Le mot de l'énigme, le voici : Albert Dubarry, voleur et maître-chanteur, était un poltron notoire, un père Lacolique. Almercyda, qui le connaissait, lui demandait des adresses de soldats, utiles à l'organisation des mutineries de mai et de juin 1917, que Dubarry n'osait pas utiliser lui-même, comme les utilisaient Almercyda. C'est cette frousse chronique du conseil de guerre et du poteau qui donnait à Albert Dubarry cette allure comique d'admirateur de « son cher Almercyda », type costaud et qui allait lui-même palper à Bilbao la galette allemande du sous-marin *U-35*. Ce je m'enfichisme du bandit du *Bonnet Rouge* plongeait Dubarry dans les bains alternatifs de l'envie et de la terreur.

Quelques années passent. Nous sommes en 1923. A l'occasion du meurtre de Plateau par la fille de police Berton, à l'instigation de Le Flaouter, indicateur appointé de Lannes, Dubarry, dans l'*Ere Nou-*



velle, qu'il dirigeait alors, et Gustave Téry, dans l'*Œuvre*, publièrent, quarante-huit heures avant le crime, des notes accusant les Camelots du Roi d'avoir causé, par leurs brutalités, la mort d'un chanteur, lequel avait simplement succombé à une méningite. Ces notes, émanées de la Sûreté générale, étaient destinées à servir de préparation de tir pour l'attentat projeté du 23 janvier 1923, présenté comme une « représaille ». Frappé de leur coïncidence, j'étais en train de les examiner, ces notes significatives, le samedi 20 janvier 1923, quand la Berton sonna chez moi, demandant à être reçue. Téry et Dubarry, certainement tenus au courant, durent éprouver une vive déception, en ouvrant leur journal, le dimanche 21, vide de la nouvelle qu'ils espéraient.

Au moment de l'assassinat de notre petit Philippe, ce rebut humain de Dubarry, dont la trogne est déjà un aveu, inséra dans sa feuille, *La Volonté*, fondée sur le plus indiscutable fumier, les « affiches particulièrement infâmes » de Trochu (l'abbé) et de Gaucher (Omer dit André), les articles ignobles de ce dernier, et fit couler le flot de son propre purin sur la tombe de notre malheureux enfant. Il démontrait ainsi qu'il est un auxiliaire et complice de presse des bandits de la rue des Saussaies et du quai des Orfèvres.

Bien mieux, chaque soir, on pouvait lire dans le *Temps*, jusqu'à sa disparition pour cause d'incarcération du directeur, des extraits de *La Volonté*, considérée comme un « journal », alors qu'elle n'était

qu'une sentine, au vu et au su de toutes les salles de rédaction de Paris. De Dubarry on peut dire, comme de feu Téry et d'Anquetil, qu'il a reculé les limites de la dégoûtation humaine. Sa feuille de fonds secrets, *La Volonté*, dépourvue de lecteurs, non de collaborateurs connus, tels que Gohier et Judet, était commanditée par Stavisky, dit « Alexandre », pour plusieurs millions. Sartori, l'indicateur spécial de Chautemps (Camille), avait expliqué cela, en long et en large, dans sa *Bonne Guerre*, puis dans son éphémère *Nouveau Soir*. Appartenant l'un et l'autre à cette collection de voleurs, de traîtres et d'assassins des deux sexes que l'on appelle euphémiquement la Sûreté générale. Stavisky, dit « Alexandre » et Sartori étaient réciproquement documentés l'un sur l'autre.

Tous les faits que je cite ici sont patents et publics. Comment peut-on imaginer, dans ces conditions, qu'un homme comme André Tardieu ait pu se dire l'ami d'un tel gredin et accréditer par lettre le directeur d'une feuille — *La Volonté* — organe allemand, aux dires des allemands eux-mêmes. C'est pourtant là un fait. Des documents et un article publiés par un journal de Casablanca, *La Voix Française*, l'an dernier, ne laissent aucun doute à cet égard.

Voilà où mène la République des camarades!

On verra, en passant, par cette hilarante et scandaleuse histoire des ricins d'Albert Dubarry, que ce Maroc, conquis et pacifié au prix de si grands sacri-

fices, et qui complète nos vastes possessions et protectorats de l'Afrique du Nord, est mis au pillage, méthodiquement, par les pourris parlementaires, financiers, judiciaires et autres.

Je rappelle d'abord la lettre de Mirobolant Tardieu à Lucien Saint. Cette lettre était ainsi conçue :

PRÉSIDENCE  
DU CONSEIL

Paris, le 12 juin 1930,

*Le Président*

Monsieur le Résident Général,

Mon ami, Albert Dubarry, directeur de la *Volonté*, se rend pour quelques jours au Maroc, afin, notamment, de mettre au point, d'accord avec vous, le projet dont il vous a déjà entretenu, concernant la production sur place du ricin indispensable à notre aviation nationale, et pour lequel nous sommes encore tributaires de l'étranger. M. le Ministre de l'Air vous a déjà fait connaître tout l'intérêt qui s'attache à la réalisation de ce projet.

Il me serait très agréable d'apprendre que vous avez réservé à M. A. Dubarry votre meilleur accueil et votre concours.

Veuillez agréer, Monsieur le Résident général, l'assurance de ma profonde considération.

Signé : A. TARDIEU.

*La Voix Française* ajoute ce commentaire :

Lorsque Dubarry se présenta à la résidence pour y demander des terrains destinés à la culture du ricin, il était porteur d'une lettre de M. André Tardieu, le président du Conseil de l'époque. M. Dubarry, d'ailleurs, jouit des faveurs de tous les présidents du Conseil, quels qu'ils soient,

M. Saint était en conférence, si notre mémoire est bonne, avec M. Pierre Mas, et M. Dubarry attendit dix minutes exactement, pas une de plus, pas une de moins.

Dès qu'il fut reçu, il en fit l'observation à M. le Ministre-Résident, membre du parti radical socialiste, qui se confondit en excuses, mais l'autre de l'interrompre sèchement par ces mots : « Sachez, monsieur le ministre, que je n'attends jamais à la porte d'un ministère. »

Ni à celle d'une prison, sans doute.

La concession avait été également appuyée par le futur assassin Pierre Cot, alors ministre de l'Air, de cet « Air » du haut duquel il se proposait, le 6 février 1934 et encore au matin du 7, de bombarder les Parisiens réfractaires à la dictature de Frot. Ladite concession une fois accordée, Lucien Saint prit sa bonne plume et écrivit à Cot ce poulet « polygélasse », comme eût dit Rabelais :

RÉSIDENCE GÉNÉRALE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
AU MAROC

Rabat, 30 juin 1930.

—  
Direction Générale  
des Affaires indigènes

Le Commissaire résident général de la République Française au Maroc à Monsieur le Ministre de l'Air.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu accréditer auprès de cette résidence générale M. Albert Dubarry, venu au Maroc pour y mettre

au point un projet de production sur place du ricin, indispensable à notre aviation nationale, et pour lequel nous sommes encore tributaires de l'étranger.

L'intérêt supérieur qui s'attache à ce projet ne m'avait pas échappé, M. le Président du Conseil me l'avait, de son côté, particulièrement signalé. (Grand air des « commissions, commissions », n'est-il pas vrai!)

Aussi, le travail préparatoire ayant été fait par mes services, M. Albert Dubarry a-t-il pu être mis en possession d'un contrat de location sur 5.000 hectares de terres collectives de tribus exclusivement réservées à la culture du ricin.

Il m'est agréable de vous en aviser.

Je suis assuré, ainsi, d'avoir répondu à vos intentions et à celles de M. le Président du Conseil, et d'avoir associé le Maroc à la défense de nos grands intérêts nationaux.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Signé : Lucien SAINT.

Ainsi donc — ajoutait *La Voix Française* — « pour satisfaire Dubarry, les tribus furent dépossédées de 5.000 hectares dont elles étaient propriétaires depuis un temps immémorial! »

Mais voici le bouquet, toujours d'après *La Voix Française*:

Il y a environ un an, M. Dubarry vint dans ses terres, M. le ministre ex-résident, sénateur radical socialiste Lucien Saint, prévint immédiatement l'officier des Renseignements de Darould-Zidou d'avoir à recevoir Dubarry avec les honneurs dus à un des chefs de la République, et notamment de lui préparer une « diffa » monstre. Les tribus dépossédées pouvaient encore fournir les moutons et les poulets.

L'officier exécuta les ordres, mais ne crut pas pouvoir arrêter son service pour Dubarry et, son devoir l'appelant en

inspection, il partit en laissant à son adjoint le soin de recevoir le monsieur qui n'attend pas à la porte des ministres. Peut-être aussi n'était-il pas autrement fier de manger avec le directeur de *La Volonté*. Mais ce dernier fut furieux plus qu'étonné de cette désinvolture. Laisant les moutons cuits, les poulets au citron et les couscous aux amandes, il s'en revint à Rabat rendre compte de l'attitude stupéfiante de cet officier. M. le Résident, sénateur radical socialiste, partagea son indignation et tint à prendre sur l'heure une sanction : notre officier aux mains propres fut déplacé sur l'heure, par télégramme, et envoyé sur les confins de la dissidence, là où on se battait. Aujourd'hui, il gît sur un lit d'hôpital, la cuisse fracassée par une balle ennemie.

Vous touchez du doigt ici, la tare effroyable du régime démocratique qui n'est plus la République des camarades, mais bien la République des complices. Et quels complices!

Notons, à ce sujet, en passant que le 6 janvier 1934, quand il fut interrogé pour la première fois sur sa participation aux escroqueries d'Alexandre Stavisky, Albert Dubarry déclara qu'il fallait plutôt interroger Camille Chautemps, dont il avait suivi, point par point, les conseils.

Dans quelques semaines, Albert Dubarry va, avec une brochette de dix-neuf coquins, passer devant les juges. Ceux-ci ne pourront empêcher, en dépit des efforts du pieux Pernot et de la Chancellerie, que ne soit étalé au jour le sale passé de cet indicateur.

Albert Dubarry, depuis 1917, n'a jamais vécu, je le répète, que de police, de chantage, de vol et de « machinations ténébreuses », pour employer le mot

du juge Barnaud. Dubarry, c'est le coquin, qui piaffe et menace en son repaire et dans les antichambres ministérielles où il parle en maître, mais effacé et tremblotant à la barre des tribunaux où nous l'avons traîné périodiquement, Maurras et moi. Dubarry, c'est le gibier, non de prison, mais de bague.

La corporation, si nombreuse, des indicateurs comprend une variété fort grande de types. Il n'est pas possible en si peu de pages de les étaler toutes sous les yeux du lecteur. Il faut limiter les exemples aux espèces principales et, pour nous maintenir dans les bornes de notre sujet, à celles qui rejoignent la police politique ou la magistrature.

Celui que je veux vous présenter maintenant est un gaillard qui n'a ni le même caractère, ni les mêmes moyens d'action que Dubarry. Son cas n'en est pas moins curieux à examiner.

C'est à Ragotschou (Russie) que vit le jour, en 1874, Georges Itzka, dit Georges Garfunkel, dit Georges le docteur.

Il est le fils d'une marchande d'oranges. Quand il arriva à Paris, ses connaissances ne lui permirent d'être que joueur de mandoline. S'il s'était senti l'âme de Dubarry et la vocation de journaliste, il eut pu aisément, on l'avouera, pincer la guitare. Il abandonna assez rapidement les arts d'agrément et s'engagea hardiment dans une voie nouvelle, où il espérait rapidement faire fortune. Il devint cambrioleur. Il s'associa avec un gentilhomme connu dans son

milieu spécial sous le sobriquet de « Bouche d'amour ». Un soir un peu sombre, lui et son compagnon firent le guet sur le pont de Puteaux, assaillirent et dévalisèrent un garçon de recettes, à qui « Bouche d'amour » fit un sort définitif. Arrêté pour cette brouille, Georges Garfunkel « donna » son compagnon. Ce geste lui valut l'indulgence des tribunaux qui ne le condamnèrent qu'à deux ans de prison. Cette longue claustration fut d'ailleurs abrégée par des mesures de faveur. Ayant ainsi accompli son premier geste public, Georges Itzka, dit Garfunkel estima que son éducation était imparfaite et qu'il convenait de la compléter. Il se rendit successivement en Belgique, en Allemagne, puis en Italie.

Il rentre en France. Contrairement au proverbe qui prétend que pierre qui roule n'amasse pas mousse, cette randonnée lui a valu, on ne sait comment une soudaine fortune. Il possède une auto, des domestiques, il mène un train de vie surprenant. Vous vous demandez de quelle industrie il tire ses importants revenus? Il ne possède pas d'usine. Il fait du commerce: celui des décorations. Il en fait aussi quelques autres. Mais celui-là seul est avouable.

Mêlé à l'affaire Valensi, qui fit quelque bruit avant la guerre, Georges Garfunkel, qu'on connaît maintenant dans l'écume de la capitale sous le surnom de « Georges le docteur », s'occupe d'avortements. Une victime de ses agissements meurt. Ce n'est rien. L'affaire est immédiatement étouffée et lui vaut même d'être naturalisé. On ne l'empaillie pas, on en fait

un français. Ce français tout neuf, ne se sent pas obligé de voler au secours de sa nouvelle Patrie menacée, quand vient la guerre. Il a mieux à faire. A cette époque il demeure 21, boulevard Sébastopol. Il laisse entendre à ceux qui l'interrogent sur son activité, qu'il est attaché au service du contre-espionnage. Il se rend sur le front, avec des hommes politiques. Simples voyages. Puis un jour, comme Sanglier, dit Sanlier-Lamarck, il arbore sans être passé par aucune faculté, l'uniforme de médecin-major. Il devient le second du docteur Lombard, et organise avec lui les réformes frauduleuses. Les affaires sont prospères. On mène grande vie. Ce ne sont que dîners somptueux, réceptions, etc... Pourtant, un jour, un officier du gouvernement militaire de Paris s'en mêle. Les hautes protections politiques dont il dispose n'arrivent, malgré leurs efforts, qu'à retarder l'heure de l'arrestation. Il est pris en 1916. On le juge, ainsi que son complice Lombard. Garfunkel, l'indicateur, s'en tire à bon compte. Ses exploits ne lui valent que cinq ans de prison. A la prison de Poissy, où il tire son temps, il est l'objet de mesures exceptionnelles. On l'emploie parmi le personnel de la maison centrale. A la fin de juin 1920, on le lâche de nouveau sur Paris.

Il est installé, dès ce moment, 7, boulevard Voltaire. Sa femme est une actrice d'un théâtre subventionné. Rapidement il développe le cercle de ses relations. Son activité, pleine de mystère, l'a mis en rapport avec de nombreux magistrats, auxquels il parle

en maître et donne des ordres. Georges Garfunkel, repris de justice, préside à cette même justice et règle l'avancement des magistrats. Ce qui prouve que la pourriture au Palais a atteint un joli degré. Il reçoit à sa table de nombreux juges, tant à Paris qu'à sa propriété des Mureaux.

On note parmi eux, M. Joly, président du tribunal civil, M. Fontaine, qui succède au conseiller Prince à la section financière du Parquet de la Seine. Le bruit a même couru que le procureur général Scherdlin comptait parmi ses hôtes. A la suite d'une communication que je fis au juge Ordonneau, l'an dernier, une perquisition fut faite à sa propriété des Mureaux. Plusieurs photographies de magistrats, avec dédicaces, furent découvertes. La fréquentation par ces gens de robe, d'un repris de justice tel que Georges-le-Docteur ne manque pas d'originalité.

J'avais donné à M. Ordonneau, quand je me rendis dans son cabinet, des précisions importantes sur une collaboration possible de Garfunkel à l'assassinat du conseiller Prince.

Garfunkel avait, à ce moment-là, à Paris et aux Mureaux, deux voitures, une Talbot et une Fiat. La Fiat avait été emmenée, pour réparations, le 17 février au soir, par un garagiste de Paris. Le 19, au soir, Garfunkel partit avec la Talbot. Il semblait nerveux, et dans, dans son trouble, il avait oublié une petite fiole et un paquet d'ouate hydrophile, qu'il revint chercher quelques minutes après. Il ne devait reparaître aux Mureaux que le 25.

Or, à quelque temps de là, la gendarmerie des Mureaux, alertée, alerta à son tour le Parquet et la Sûreté générale, qui n'était pas encore « nationale ». Une perquisition eut lieu chez Georges-le-Docteur aux Mureaux, conduite par le célèbre « suicidard » Belin, lequel eut bien soin de ne pas visiter les endroits secrets qui avaient été signalés à la gendarmerie. Garfunkel étant un des principaux indicateurs politiques de la rue des Saussaies, ladite perquisition eut lieu en parfait accord entre lui et Belin.

Garfunkel, je ne saurais trop le répéter, est l'indicateur chef, le plus important de la fameuse association de malfaiteurs exécutrice des ordres de la maçonnerie, en l'espèce de Camille Chautemps.

Georges Garfunkel est chimiste. Il a un véritable laboratoire à Paris et un semblant de laboratoire aux Mureaux. Il a plusieurs villas au Touquet, où il reçoit d'importants personnages politiques. Un garagiste a même été chargé de vendre, de ce pays, à un prix extraordinaire, une mystérieuse automobile. Il y a donc des raisons de croire que Georges Garfunkel a joué un rôle (côté chimie ou automobile) dans l'assassinat du conseiller Prince. Vu ses relations dans la magistrature, il était certainement au courant du duel Pressard-Prince, et il connaissait certainement, par ses convives, l'importance des papiers que Prince portait toujours sur lui.

Si M. Rabut poursuit son enquête jusqu'à sa conclusion naturelle, la découverte et l'arrestation de tous les assassins du conseiller Prince, je serais bien

surpris si l'on ne retrouvait pas dans leur entourage, ce personnage du « Frolic's », le cercle de la rue de Grammont, cet auxiliaire important de la Boîte sanglante, Georges Garfunkel qui, on le voit, n'est pas un des spécimens les moins curieux de la faune policière, du ramassis de coquins, de coupe-jarrets, d'aigrefins, de faux-témoins, de carambouilleurs, d'assassins d'enfant, qui a tendu sur la France entière les réseaux de sa toile puante et sanglante. La police politique, c'est le crime et l'ignominie. Les indicateurs, c'est l'abjection suprême de l'ordure.

## CHAPITRE IX

### CONCLUSIONS

Nous arrivons au terme de cette étude à grands traits de la Magistrature de Paris et de la Police en France. Le lecteur a trouvé étalées sous ses yeux les preuves de l'incontestable déliquescence de l'une et de l'autre dans notre malheureux pays. Or, voici qu'au moment de clore ce travail, l'Allemagne hitlérienne — c'est-à-dire l'Allemagne tout court, l'« Allemagne éternelle » de Victor Bérard — déchire publiquement le traité de Versailles dans ses clauses les plus importantes, et ajoute, à son armée de métier, d'entraînement et de cadres, le service militaire obligatoire pour toute la nation. Comme on le savait depuis plusieurs mois, elle a donc deux armées au lieu d'une. Sa supériorité sur nous est écrasante. Le peuple allemand tout entier est en proie à l'enthousiasme guerrier, et Berlin a célébré, la bonne nouvelle, comme elle a célébré la récupération de la Sarre par des défilés, des chants, une liesse univer-

selle. Nous sommes non pas en mars mais en juin 1914.

Loin de moi la pensée de rabaisser les efforts d'Hitler, qui a opéré ce redressement formidable, grâce à l'aveuglement et à l'ignorance des gouvernants français et anglais. Mais Hitler ne serait pas venu, cristallisant le racisme pangermanique et prêtant le mascaret populaire au souffle militaire du grand état-major, que l'état d'esprit eût été le même, la préparation technique la même, l'appétit teutonique du combat la même. La « défaite sur terre, sur mer et dans les airs » était un ulcère qui rongait l'orgueil allemand. Seule la guerre de revanche — pensait l'orgueil allemand — guérira cet ulcère. Maintenant, l'instrument est prêt, l'outil est bien en mains. Reste l'occasion, le prétexte.

Il est facile de conjecturer ce que seront l'un et l'autre. Dans les journaux désemparés de notre presse de grande information, qui n'a cessé de duper, d'ordre du gouvernement, la malheureuse opinion française, on parle d'une entente rapide de l'Angleterre, de la France, de l'Italie, directement menacées par la machine de guerre de Berlin.

L'avait-on assez chloroformé, endormi, le pauvre citoyen français en l'assurant que les « Allemands voulaient la paix ». Le citoyen juif Walter Rathenau, « très populaire » en Allemagne, assassiné par la suite, voulait la paix. Le finassier Stresemann voulait la paix. Qui donc, outre-Rhin, ne voulait pas la paix. Aussitôt, tendant la main, ouvrant ses coffres,

le maquereau bénit Aristide Briand, voulut la paix : « Eurrière les canons, les feusils, les mitrailleuses ! » Et au Quai d'Orsay, à Paris, Philippe Berthelot, secrétaire général, présentant ses poches à la galette allemande, à la galette chinoise, à toutes les galettes, s'écriait : « Nous voulons la paix ! » Et Saint-Léger-Léger s'écriait : « Nous voulons la paix ! »

Poincaré célébrait le plan Young, « la première valeur du monde », de sa petite voix, censée « juridique ». « Goûtez-en, citoyens, goûtez-y ! » Il y a une relation de fait entre le paiement de cette « valeur de premier ordre et le règlement des dettes américaines. » « Régalez-vous avec ce dessert incomparable : le plan Young ! » Ceux qui s'en régalerent furent empoisonnés.

Et l'on se régala du plan Young ! Et les gogos de France, à l'appel de la presse poincaréenne, se gorgèrent, ou gogorgèrent, de plan Young. Cependant, en Allemagne, montait Hitler, que le *Temps*, toujours bien informé, déclarait « inexistant », un « ouvrier peintre » de rien du tout, dont la social-démocratie allemande et les « Blum » de Berlin ne feraient qu'une bouchée. Puis Hitler, le « Führer », monta au ciel et zénith de l'Allemagne, au milieu d'un enthousiasme qu'on n'avait jamais vu depuis Martin Luther ; la sozialdémokratie s'effondra, le « Zentrum » catholique se liquéfia, la croix gammée s'imposa, sans ménagements, à la Croix du Calvaire. Le pape Pie XI s'inclina devant le « Führer », comme il l'avait fait devant le Duce.



L'a-t-on dégoûté de s'intéresser à l'avenir de son pays, de s'intéresser à la chose publique, le malheureux citoyen français!

Il s'agissait d'écraser d'impôts les producteurs — et non les détenteurs seulement — de la fortune : industriels, commerçants, avocats, médecins, hommes de lettres, etc. Quiconque gagnait bien sa vie était suspect. La fortune laborieuse devenait un délit, que dis-je! un crime, passible des pires pénalités. Une loi gâteuse, forgée par un demi-maboul, convaincu de trahison par un arrêt de la Haute-Cour, et dont la femme était un assassin, la loi de l'impôt sur le revenu, permettait de serrer la vis — progressivement en effet — à quiconque, augmentant son bien-être ou atteignant le luxe, augmentait en même temps le bien-être de tous et faisait vivre la première industrie de Paris. Enfermé en prison par la poigne vigoureuse de Clemenceau, ce Ton-Jo de malheur sortit, ruisselant du sang de nos soldats, qu'il avait fait fusiller dans le dos, aux côtés de son complice Malvy, en subventionnant le torchon boche le *Bonnet Rouge*, réplique de la *Gazette des Ardennes*, imprimée en français à Charleville, par le grand état-major allemand. A la faveur des élections de 1924, dites « du cartel », — par l'alliance des radicaux socialistes et des socialistes — Caillaux revint aux Finances, dans les bras de Painlevé, et Malvy revint à l'Intérieur, pour y renouer ses vols, ses stupres, ses trahisons, ses crimes.

Pauvre citoyen français, que la République, a

dévalisé, que Chautemps a dévalisé, que Pressard a dévalisé, que Dubarry a dévalisé, que Garat et Bonnaure ont dévalisé, que toute la bande d'aigrefins gravitant autour de Camille Chautemps a dévalisé, dévalise et dévalisera demain. Salue, citoyen, le cabinet de l'escroquissime Stavisky, venant après celui de l'hypervoleuse Hanau, tous entourés de magistrats véreux qui ont encouragé, facilité, absous, prolongé, vanté leur banditisme, gonflant leurs toges et toques de la sportule que leur refilaient Hanau (la mère), Oustric, Stavisky, leurs démarcheurs et leurs démarcheuses, aux sons de leurs maîtres-chanteurs!

Berné, roulé, accablé d'impôts, rossé, dévalisé par un si beau régime, le citoyen français est en outre assassiné, s'il manifeste son indignation des trahisons qu'il entrevoit. Il est, de toutes façons, promis aux prochaines hécatombes de cette invasion à qui la Police Politique, chargé de sa sécurité, aura ouvert toutes grandes les portes du pays. On ne peut oublier l'attentat perpétré et préparé sur notre sol contre le noble roi Alexandre; attentat auquel notre Sûreté nationale n'est pas demeurée étrangère.

Il est inutile d'insister sur l'extraordinaire gravité de combinaisons souterraines, telles que celle que je signale ici et qui demain, tout à l'heure, peuvent aboutir à un drame sanguinaire, puis à une conflagration générale. Qu'on se rappelle que la tragédie de Serejevo — œuvre de la police allemande — a déclenché la guerre européenne.

Ce que les bandits traqués de la rue des Saussaies ont raté à Marseille peut être, par eux, repris et réussi ailleurs. Qu'on ne l'oublie pas.

Les quelques considérations exposées ci-dessus méritent d'être prises en considération par tous les Français, monarchistes comme je le suis ou républicain demeurés patriotes. Elles émanent de l'auteur de l'*Avant-Guerre*, qui n'a cessé, de 1911 à 1914, de mettre les pouvoirs publics et ses compatriotes en garde contre la catastrophe imminente, et auquel l'événement a donné terriblement raison, et au-delà ! Cette mise en garde et mes campagnes contre la trahison m'ont coûté un bel enfant, assassiné, à défaut de moi, qui devais le suivre dans la tombe, par quatre hauts fonctionnaires de la S. G. J'ai donc quelques titres à les avertir de ce qui les menace.

Il faut réagir et publiquement. Il est grand temps. Il n'est que temps. Je sais bien que beaucoup d'honnêtes gens, indignés comme nous de l'effondrement de la Justice, de la décomposition du parlementarisme, des scandales financiers de plus en plus formidables, hésitent encore à rejoindre nos positions, en face du régime républicain dont ils constatent l'effroyable faiblesse parce qu'ils croient que ce régime sinistre peut encore durer grâce à ses assassins et ses prétoriens. Ils ont tort.

Les choses ne se passaient pas autrement à la fin de la seconde napoléonerie, ou démocratie plébiscitaire, que le bon Nadar appelait plaisamment le « Second Tant Pire », et qui devait aboutir à Sedan,

comme la première avait abouti à Waterloo. L'exil, la prison, les coups, les jugements et arrêts iniques, les verdicts concertés et scandaleux pleuvaient sur la jeunesse républicaine d'alors, comme ils pleuvent sur les royalistes d'aujourd'hui. Les agents provocateurs, les indicateurs et inspecteurs déguisés en ouvriers, les « blouses blanches », comme on les appelait, fourmillaient dans la population parisienne. Ce furent d'ailleurs les mêmes qui, au 4 septembre, acclamèrent Gambetta et sa clique. Le président Delesvaux frappait les « délinquants » républicains avec une ardeur officielle que rappelle, à s'y tromper, celle de Tanon et celle de Legros. Il y a toutefois cette différence qu'aujourd'hui Delesvaux est tiré à un nombre élevé d'exemplaires et que la Chambre des Députés s'assied sur les décisions du Grand Fétiche ou suffrage universel avec une désinvolture que ne connaissait pas le Corps législatif. Enfin on ne vit pas, sous le Second Tant Pire, des ministres publiquement convaincus d'avoir bénéficié d'une immense escroquerie, laissés en liberté (cas Péret, René Renoult, Dalimier, Raynaldy, Chautemps, etc...). La Troisième République a donc ainsi légèrement empiré sur le Second Tant Pire. C'est ce qu'on appelle en physique la vitesse acquise.

Mais un Etat qui ne repose plus que sur des mercenaires ou prétoriens, et qui a contre lui, avec l'évidence de son incurie et de sa malfaisance, toutes les jeunes énergies de la nation, est un Etat condamné à disparaître. Comment, par quel biais, dans un coup

d'Etat, dans un affaissement spontané, dans une débâcle financière — qui n'est pas si loin que les bons gogos l'imaginent, sur la foi de leurs journaux — dans une menace de guerre ou de révolution? Cela n'apparaît qu'au moment même. Ce qui est certain, c'est que la force uniquement brute, c'est-à-dire prétorienne et policière, n'a jamais suffi à maintenir un tel Etat, qui s'écroulait. L'histoire est là pour le prouver. En France, notamment, les coups et mêmes les coups de feu, l'exil, la prison, n'ont jamais fait qu'augmenter le cœur des partisans déterminés, enthousiastes, comme l'étaient les républicains de 1869, comme le sont les royalistes d'aujourd'hui.

Il faut prévoir cette chute et la hâter en réclamant sans répit les mesures de salut public que la situation impose.

L'assassinat concerté du courageux Albert Prince, qui n'a pas voulu subir le joug infâme de la Sûreté générale, et qui a été abattu et supplicié pour cette raison, doit marquer la fin d'un état de choses intolérable, maçonnique et policier. Les trois cents pourris de la Chambre, les cent soixante-huit pourris du Sénat de Bienvenu-Martin, de Schrameck et de Steeg, la douzaine d'assassins et le bataillon de filles publiques employées au plaisir de cette crapule d'assemblée doivent recevoir l'assurance que leur terrorisme d'alcôve, de tripot, de revolver, d'automobile, et de voie ferrée, de loge, d'antichambre ministérielle, de « Sphinx » et autres, est de nul effet et qu'il y sera mis fin.

Il est indispensable de faire rendre gorge immédiatement aux innombrables voleurs dont les exactions effarantes ont mis notre pays au bord de la banqueroute définitive. Voleurs que protègent et exploitent à qui mieux mieux les dits pourris de la Chambre, du Sénat, du Parquet et des Polices. Le régime républicain parlementaire est en effet un vaste tripot, un « Frolic's » ou un « International » monstre, où les Français de tous les milieux sont dévalisés par des croupiers qui s'appellent André, Zographos, Dalimier, Péret, Raynaldy, Chautemps, Pressard, Klotz, Oustric, mère Hanau, Stavisky, Tribout, Cerf, André Hesse, André Dubois, René Renoult, Schmidt et Cie... Ces croupiers et leurs complices ont ainsi soutiré à l'épargne française un nombre imposant de milliards, qu'il faut récupérer, à l'aide d'un tribunal des Reprises.

La France a été mise au pillage par quelques bandes scélérates qui se sont peu à peu emparées de l'Etat, à l'aide de complicités judiciaires, policières et politiques. Stigmatiser ces bandes et leurs complices ne suffit pas. Il faut leur reprendre complètement le fruit de leurs rapines, confisquer leurs biens, meubles et immeubles, les mettre sous sequestre dans les cas litigieux, comme on l'avait fait au début de la guerre et jusqu'en 1915. Pour une telle opération, les bonnes volontés, les concours ne manqueront pas. Ainsi sera posée à la gabegie qui nous tue une barrière infranchissable. Ainsi seront rassurés les braves gens par le châtement visible des coquins. Ainsi

seront découragés, les fripouillards et financiers marons, qui continuent à pulluler, à dalimier et à staviskeyer.

Cela s'est fait à Rome, au temps de Sylla, grand citoyen décrié par ses adversaires — les filous de son temps — et par les historiens libéraux, mais qui sauva le peuple romain de brigandages pareils à ceux que nous voyons et subissons, et de la banque-route, avec le tribunal des Reprises. Ce tribunal, il le présidait en personne, insensible aux recommandations, aux menaces. En vingt minutes, il aurait exigé d'un André, d'un Zographos, la restitution du milliard escroqué à l'aide du jeu, et envoyé André Dubois, ainsi que Chautemps, aux galères. Aussi sa popularité fut-elle immense, et dans tous les milieux. Sans aller si loin dans le temps, les Rois de France, s'ils surprénaient dans leur entourage, parmi leurs favoris, un grand voleur, un Semblançay ou un Fouquet, exigeaient de lui la restitution des biens volés et l'envoyaient au supplice ou en prison perpétuelle. Le vol, était, sous la Monarchie, considéré et puni comme un crime. Aujourd'hui, un filou comme Péret, ou Dalimier, ou Reynaldy, complice d'un Oustric, d'un Staviskey, d'un Sacazan, est Garde des Sceaux, rend la justice et ne rend pas l'argent! C'est cela qui est effroyable, surtout en temps de pénurie! C'est cela qui démoralise une nation et la jette dans la révolte, puis dans la révolution!

Pénétré de mon idée, j'ai interrogé les uns et les autres, des avocats, des médecins, des ingénieurs, des

hauts fonctionnaires, des confrères de la presse; j'ai mené, avec mes collaborateurs, une enquête dans divers milieux où l'on est au courant des déprédations commises et de l'impunité accordée aux pirates de tout poil. Des milliards et des milliards seraient très rapidement récupérables.

Tout indiquait que la commission d'enquête Staviskey, présidée par le déplorable Guernut, allait clore ses travaux dans un cacade grotesque. Elle n'en a pas moins ouvert des ténèbres sur l'horrible Boîte et les procédés de la rue des Saussaies, notamment sur le service des Jeux, qui est une des plaies de notre temps. Les Jeux et Tripots en général, même s'ils ne sont pas, comme le « Frolic's », des repaires de bandits, gorgés de chantages et de crimes, demeurent des centres de détresse et de prostitution, lesquels, conjugués aux bandes Staviskey, Lévy-Dubois, Sacazan et autres, ne payant, grâce à une concussion effrénée, aucun impôt, ou ne payant qu'un impôt dérisoire, transforment la gêne publique en misère publique. Si la France, victorieuse de la plus grande guerre de l'Histoire, et douée d'un sol incomparable, en est financièrement là où elle en est, cela tient à ce qu'elle est pompée, sucée à blanc, comme dit Georges Claude, par ces sangsues.

Comment cela? En payant, comme cochons en foire, des politiciens et des magistrats à la Pressard et à la Monier, honte de la fonction qu'ils prostituent. Quelle somme a pu recevoir un bandit complet comme Camille Chautemps, du vote de la loi, auto-

risant, ici et là, la roulette? Peut-être plus encore que du permis de séjour accordé à l'ignoble bourreau Trotsky... Les pourris ont vendu et vendent la France à l'encan, dans leurs deux équipes, entendons-nous bien. Les putrescibles Raynaldy, René Renoult, Paul Reynaud, Péret ne valent pas mieux, à ce point de vue, que les pourris Chautemps, Dalimier, Sarraut, que les sanglants Frot, Cot et Chappedelaine. C'est pourquoi il serait bien vain de recourir à une dissolution qui ne ferait, au mieux, que changer l'ordre des facteurs en donnant la majorité, — ou le pas — aux putrescibles sur les pourris et sur les sanglants. La racaille parlementaire est interchangeable; on le voit bien depuis 1919.

J'en reviens aux casinos, cercles et tripots. Voici des renseignements certains :

Le chiffre des pourboires dans les salles de jeu des casinos et tripots de France s'élève, en prenant un chiffre moyen des dernières années, à 1 milliard 200 millions, pour les principales salles, et à 2 milliards, si l'on additionne les chiffres des différentes salles de jeu de France.

La mesure de fermeture appliquée à une caverne comme le « Frolic's » devrait être étendue à tous les tripots, quels qu'ils soient; la mesure favorisant les roulettes, rapportée; l'effroyable service des jeux, réduit et supprimé peu à peu, faute de jeux et de joueurs. Du fait de la démocratie socialiste, et de la République tout court, Berlin était devenue une sentine, un marché de chair humaine, sous couleur de musées scien-

tifiques, et pire. En quelques semaines, l'hitlérisme a brutalement balayé tout cela. Car on a les bas-fonds qu'on veut bien tolérer et qu'on mérite. Or, chez nous, les bas-fonds occupent les postes de commande, comme on dit.

Il est encore d'autres mesures à prendre.

Daladier — assassin pensif — a déclaré que « les quatre cinquièmes de la presse parisienne émargeaient aux fonds secrets ». La protestation du syndicat de ladite presse a été remarquablement faible. On connaît la chanson: « Les noms! les noms! » Lecteur quotidien et prompt d'une trentaine de journaux — du moins de ceux qui valent la peine d'être parcourus — je serais assez porté à croire que l'assassin pensif a à peine exagéré. L'apothéose journalistique du maquereau béni Aristide Briand, puis des Poincaré, Laval, Herriot et Tardieu, qui donnaient comme une merveille cette politique crapuleuse de prodiction et de trahison, d'ignorance crasse, d'abandons successifs et de « beaux mouvements oratoires » à Genève, Locarno et Thoiry, cette apologie m'a donné à penser qu'elle était payée à la fois par la Wilhemstrasse et par les fonds secrets.

Ces fonds secrets sont règlementairement votés à la Chambre, à une séance du matin, devant une douzaine de députés, maniant cinq cents bulletins de vote, sans la moindre discussion. C'est ainsi que l'association de malfaiteurs, appelée par antiphrase Sûreté Nationale, a reçu, pour l'an de grâce 1934, quatre-vingt millions de fonds secrets! Ce chiffre énorme

représente — outre les appointements réguliers des services — des possibilités d'achats de consciences, d'entretien de maîtresses-chanteuses telle que la baignarde mère Hanau, devenue indicatrice et directrice de journal, et de maîtres-chanteurs de même acabit, de proxénètes.

Sans compter le chapitre des dols, truquages de bijoux, préparations de meurtres, mises en scène de « suicides », campagnes de presse dans les journaux spéciaux, etc., qui nécessite évidemment de gros débours. Sans compter également les subventions à des « magistrats » du genre Péret, Monier et Pressard, auxquels est remis chaque mois, pour le service de la Boîte de la rue des Saussaies, un petit matelas consolant.

Quand on parle des fonds secrets, il faut se rappeler qu'Albert Dubarry, effroyable gremlin, subventionné, depuis 1924, aussi bien par Poincaré que par Herriot, que par Laval, que par Tardieu, que par Chautemps, que par Daladier, que par Briand, touchait quarante mille francs par mois, sans compter les suppléments, pour trahir la France, amorcer les chantages de la rue des Saussaies, et, à l'occasion, venir en aide aux entreprises de vol de bijoux et de recel. Entre la Sûreté Générale, le « Frolic's » et la *Volonté* (titre admirable!) de Dubarry, le « cher ami » de Tardieu, il existait un va-et-vient semblable à celui que les maisons de crédit ont adopté pour la circulation des pièces comptables et des chèques. C'est à l'aide des fonds secrets qu'a été certainement lancé

le projet d'assassinat d'Albert Prince, et qu'a été ensuite lancée la thèse du « suicide », officiellement appuyée par le « gangster » Comps.

Les fonds secrets existent au ministère des Affaires étrangères et au ministère de l'Intérieur. Du temps que j'étais bien avec Gabriel Hanotaux, alors maître au Quai d'Orsay, — il y a de cela une quarantaine d'années — je fus initié au mystère de cette manne sinistre que je soupçonne véhémentement d'avoir été dépensée largement, en janvier 1930, pour brouiller les pistes du rapt et de l'assassinat du général Koutié-poff. Un filou tel que Berthelot (voir Banque Industrielle de Chine) a dû mettre dans sa poche, pour sa « pergola », quelques centaines de mille francs de fonds secrets, et distribuer le reste à la propagande « pacifiste », c'est-à-dire proallemande, de « rapprochement franco-allemand », qui nous valut la fondation de la *Rumeur* d'Anquetil et de la *Gazette des Nations* de la baignarde Hanau. C'est avec l'aide des fonds secrets que la vieille voleuse a lancé, avant son récent emprisonnement, son *Ecoutez-moi*. « Jolie poire, écoutez-moi ! »

Les fonds secrets, du fait de la démocratie, devenue l'expression de l'Antifrance, alimentent, à l'heure où j'écris, cette bande de maîtres chanteurs, de voleurs et d'assassins, qui a son siège rue des Saussaies, et dans une vingtaine de tripots et de mauvais lieux, où se trafiquent la chair humaine et les bijoux. Sans les fonds secrets, tous les « gangsters », « condés », indicateurs et « réguliers » qui exécutent les ordres

sanglants du Grand-Orient, et sont ainsi aux premières loges pour ruiner la nation et dépecer les patriotes tels que Plateau, Mangin, Maginot et Doumer, seraient privés de leurs moyens financiers. Cette occulte charte de sang ne doit plus être tolérée par le peuple français. Comme les biens récupérés des grands voleurs, des Stavisky, des Lévy-Debois, des André, des Zographos, des Sacazan, Vincent et autres, les fonds secrets doivent être employés à combler les trous du budget. Alors, les cadavres de la Sûreté générale diminueront, et le métier de « thug » deviendra plus difficile, jusqu'à ce que le peuple français révolté ait jeté toute cette ordure à l'égout.

Il faut enfin, comme je le réclame depuis des mois, obtenir une dernière mesure de salut public : la dissolution de la Sûreté Nationale. J'ai poursuivi, depuis onze ans, une étude approfondie de ce milieu, plus comparable à un cancer qu'à un abcès. Je suis arrivé à cette conclusion terrible que, tant à la Sûreté Générale qu'à la Police judiciaire, — cette dernière dominée par la première, comme le prouve le cas du sinistre commissaire Guillaume — il faut compter une centaine de « Mariani » et de « Bonny », de scélérats capables de tous les vols, de tous les stupres, de tous les crimes.

Les quelques honnêtes gens, que l'on peut supposer dans les grades moyens et les petits grades de la police politique, de la police des jeux, des mœurs, des stupéfiantes, qui connaissent les fameux dossiers de la caverne, se taisent, épouvantés. Il faut avoir vu un

Riboulet claquant des dents, suant d'ahan, comme nous l'avons vu, ma femme et moi, dans l'affaire de notre enfant, au moment où il a compris et su, pour mesurer l'état de soumission et de silence des quelques non contaminés. Cent misérables, appartenant pour la plupart à la Maçonnerie, formant un conglomérat de pus et de sang, de chantage, d'escroquerie et de crime, cent misérables tiennent à leur merci la réputation et la vie de centaines de milliers de citoyens. Il n'y a pas de fléau social comparable à celui-là.

Ce qu'il faut obtenir, et dès maintenant, si l'on veut la cessation de mœurs publiques qui nous mènent à la guerre civile, et donc à la guerre étrangère, c'est la dissolution de cette association de malfaiteurs (contrôleurs, commissaires, inspecteurs, indicateurs) qu'est la Sûreté Générale, aile marchante et tueuse de la Maçonnerie. J'ai montré dans ces pages, dans plusieurs ouvrages et dans l'*Action Française*, pièces et preuves en mains, comment l'affaire Stavisky, l'affaire Prince, l'affaire Philippe Daudet, l'affaire Doumer, etc., venant avec l'affaire Hanau, l'affaire Oustric et vingt autres scandales et crimes, étaient des opérations de Sûreté Générale, montées, rue des Saussaies, par une collection de bandits, de « gangsters », de maîtres chanteurs et d'assassins, dont les plus célèbres — grâce à nous — s'appellent Lannes, Marlier, Delange, Colombo, Ducloux, Allec, Perrette, Tincq, Faux-Pas-Bidet, Charpentier, Le Gall, Bonny, Aron et Semen Simanovitch, Garfunkel, Tribout, Cerf, Schmidt, Anquetil, André Gaucher, Sar-

tori, Dubarry et Cie. La trahison, le vol, le crime, le faux témoignage, le recel, tels sont les sports d'entraînement pratiqués, avec le chantage à jet continu, par « ces messieurs », assurés de l'impunité et de l'immunité.

Assurés de l'impunité et de l'immunité, du fait de la complicité ou de la frousse et faiblesse des ministres qui composent ce qu'on a appelé « les deux équipes » du régime. Complices, un Schrameck, un Steeg, un Albert Sarraut, un Malvy, un Caillaux, un Daladier, un Péret, un Raynaldy, etc. Froussards et terrorisés, un Poincaré, un Tardieu, un Paul Reynaud, qui se hâtent, quand ils sont au pouvoir, de « porter dans leurs bras » — expression de Tardieu — les hideux foetus et enfants contrefaits, ou les cadavres, de la première équipe. Quel avantage, je vous le demande, d'avoir à la présidence du Conseil un Tardieu plutôt qu'un Herriot ou qu'un Chautemps, et à la Justice un Péret plutôt qu'un Dalimier? Tardieu évacue Mayence, donnant ainsi l'essor à l'hitlérisme (du 30 juin au 14 septembre 1930). Tardieu veut payer les dettes américaines, approuve et exalte la dérision du plan Young, amorce les assurances sociales, cette piraterie, et demande, comme on l'a vu, pour son « cher ami » Dubarry, les concessions laissées libres par Mme Pressard, née Chautemps. Préférez-vous être pillés, ruinés à fond par la bagnarde Hanau et son Pierre Audibert, ou par Oustric et son Péret, ou par Vincent, ou par Staviskey, ou par l'André Benoist et les Lévy de Chau-

temps? Préférez-vous être envahis par la faute d'Herriot ou par celle de Mirobolant Tardieu, ou par celle de Daladier, ou par celle de Paul-Arlette-Boncour? Préférez-vous être assassinés par ordre de Chautemps, de Sarraut ou par le gâtisme de Maunoury ou de Mahieu?

La dissolution de la Sûreté Générale fera cesser une chaîne de chantages, de menaces et d'extorsions de fonds, qui pèsent sur tous les citoyens et même sur tous les parlementaires. Elle rendra impuissante la Maçonnerie, dont elle est le bras. Elle écartera le spectre de la trahison pratiquée, d'Hennion à Alme-reyda, avec une remarquable continuité. Elle fera cesser les crimes d'indicateurs. Elle permettra d'arrêter de redoutables bandes, notamment celle qui a exécuté audacieusement Albert Prince et proclamé ensuite (comme pour Syveton, comme pour Philippe Daudet) son « suicide ».

S'il n'est pas procédé à la dissolution de cette association de malfaiteurs, le public honnête se soulèvera inévitablement un jour prochain contre une institution sanglante qui déshonore le pays devant l'étranger; et un « 6 février » d'autre sorte sera en perspective. De quoi s'agit-il, après tout? De quelque quatre ou cinq cents gredins (directeurs, contrôleurs, commissaires, indicateurs « musiciens ») à jeter en prison, à envoyer au bagne ou à l'échafaud. Après quoi, la France respirera. « La maffia », disait Albert Sarraut, — qui vient précisément en tête de la dite maffia — avec un paquet, bien ficelé, de



stupres, de dols, de malversations et de crimes... Eh bien! il faut en finir avec la « maffia »...

Lorsqu'on aura terminé avec elle, il suffira alors qu'un gouvernement fort constitue, avec le concours de juges honnêtes — il y en a encore — un Conseil de la Magistrature exempt de faiblesse et bien décidé à chasser de son sein toutes les brebis galeuses, pour que renaisse — avec cette confiance que chacun prêche vainement à l'heure actuelle — la Justice sans laquelle il n'est ni travail, ni morale, sans laquelle meurent les familles, les Cités, les Etats et les civilisations.

FIN

TABLE

CHAPITRE	I. — <i>Garde des sceaux et chancellerie</i> .....	7
CHAPITRE	II. — <i>Le Parquet et les juges d'instruction</i> .....	35
CHAPITRE	III. — <i>Ce qu'est la magistrature assise</i> .....	63
CHAPITRE	IV. — <i>Les experts au service de la Justice</i> .....	83
CHAPITRE	V. — <i>La préfecture de Police et ses services : la Police judiciaire</i> .....	101
CHAPITRE	VI. — <i>Les renseignements généraux</i> .....	127
CHAPITRE	VII. — <i>Une effroyable caverne : la Sûreté générale</i> .....	145
CHAPITRE	VIII. — <i>Les indicateurs et leurs figures</i> .....	189
CHAPITRE	IX. — <i>Conclusions</i> .....	221

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES DE  
L'IMPRIMERIE MODERNE, 177, ROUTE DE  
CHATILLON, A MONTROUGE (SEINE), LE  
VINGT-CINQ AVRIL MIL NEUF CENT TRENTE-  
CINQ.

# ŒUVRES DE LÉON DAUDET

chez

**BERNARD GRASSET**

Le Rêve éveillé . . . . .	15	»
Le stupide XIX <sup>e</sup> siècle . . . . .	15	»
Études et milieux littéraires . . . . .	15	»
Flambeaux (Rabelais, Montaigne, Hugo, Baudelaire) . . . . .	15	»
Flammes (Proudhon " Les Châtiments " et le Second Empire, Rochefort et Vallès, Clémenceau, Léon Bloy) . . . . .	15	»
Les Rythmes de l'Homme (Cancer et Malaises) . . . . .	15	»
Goethe et la synthèse . . . . .	15	»
L'Hérédo (Essai sur le drame intérieur). . .	15	»

## COURRIER DES PAYS-BAS

I. La Ronde de Nuit. . . . .	15	»
II. Les Horreurs de la Guerre . . . . .	15	»
III. La Mélancholia . . . . .	15	»
IV. Les Pélerins d'Emmaüs . . . . .	15	»

## SOUVENIRS

I. Fantômes et Vivants . . . . .	15	»
II. Devant la Douleur . . . . .	15	»
III. L'Entre-deux-Guerres. . . . .	15	»
IV. Salons et Journaux . . . . .	15	»
V. Au temps de Judas. . . . .	15	»
VI. Vers le Roi. . . . .	15	»
VII. La Pluie de Sang . . . . .	15	»
VIII. Député de Paris . . . . .	15	»
IX. Vingt-neuf mois d'exil . . . . .	15	»